



LE GOUVERNEMENT

DOCUMENTS HISTORIQUES

LA HOLLANDE

ET RÉFLEXIONS

SUR LE GOUVERNEMENT

DE

LA HOLLANDE.

I.

A PARIS,



DOCUMENTS HISTORIQUES

ET RÉFLEXIONS

Cinq exemplaires ayant été déposés, on poursuivra
tout contrefacteur, suivant la rigueur des lois.

DE

LA HOLLANDE.

I.

DOCUMENTS HISTORIQUES
ET RÉFLEXIONS
SUR LE GOUVERNEMENT
DE
LA HOLLANDE.

PAR LOUIS BONAPARTE,
EX-ROI DE HOLLANDE.

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ AILLAUD, LIBRAIRE, QUAI VOLTAIRE, N°. 21.
FANTIN, LIBRAIRE, QUAI MALAQUAIS, N°. 3.
SAMUEL DELACHAUX, A AMSTERDAM.

1820.

LA HOLLANDE.

PAR LOUIS BONAPARTE,
LE ROI DE HOLLANDE.

TOME PREMIER.



A PARIS.

CHEZ ALLAUD, LIBRAIRE, QUAI VOLTAIRE, N. 21.
FAYET, LIBRAIRE, QUAI MALAQUAIS, N. 3.
SAINT-DENIS, A AMSTERDAM.

1830.

DOCUMENTS HISTORIQUES
ET RÉFLEXIONS
SUR LE GOUVERNEMENT
DE
LA HOLLANDE.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSITION.

Motifs et but de cet écrit.

LORSQU'UN homme s'est trouvé à la tête d'une nation, et qu'il n'y est plus, il est doublement dans l'obligation de rendre compte des circonstances de sa vie passée.

Quand même l'auteur pourrait s'oublier entièrement, la postérité et l'histoire ne passeraient sous silence ni les affaires de la Hollande pendant cinq années, ni un frère de l'empereur Napoléon.

L'histoire est un jugement sur la conduite des hommes publics ; lorsqu'elle est écrite par celui qu'elle concerne principalement , elle est encore un compte rendu à la nation et à tous ceux envers qui on eut des devoirs à remplir.

L'on ne devrait pas se hâter de juger les actions des hommes publics , principalement en des circonstances éminemment extraordinaires. Car pour porter sur eux un jugement réel, c'est-à-dire, équitable, il faut connaître la situation véritable dans laquelle ils furent placés ; les moyens qu'ils eurent à leur disposition ; les obstacles et les difficultés qu'ils eurent à surmonter ; comme les événemens publics et privés , patens et secrets qui troublèrent le cours de leur vie. Les actions des hommes ne sont pas seulement le résultat de leur intelligence et des événemens et vicissitudes du monde , mais encore celui de la combinaison de ces événemens et vicissitudes avec le caractère , et peut-être aussi le tempérament de chacun : le génie ne dépend pas de soi ; il n'y a que les lumières nécessaires pour vivre honnêtement qui soient certainement le partage de tous.

Un homme né modéré et sans ambition , mais non dépourvu de moyens et de caractère , se trouvait glorieux et satisfait de voir son frère et sa famille l'objet du choix de ses concitoyens ; vivement attaché à son pays , ne concevant pas de plus grand bien que celui de l'existence indépendante et occupée d'un simple particulier , il est d'abord élevé , malgré lui , près du trône impérial , et ensuite porté sur le trône de Hollande. Soudainement transplanté à l'étranger , isolé , sans appui , sans autre préparation et d'autres guides que son cœur et ses réflexions , il eut d'abord à combattre les obstacles nombreux que devait naturellement rencontrer , en des circonstances critiques , un étranger et un roi , chez un peuple doué d'une intelligence supérieure , essentiellement juste et raisonnable , mais en même temps républicain , difficile , frondeur , ennemi de tout frein , et surtout de tout frein étranger. Bientôt il eut encore à lutter contre les démarches ostensibles et les menées secrètes du gouvernement qui aurait dû être son appui , qui seul pouvait l'être , et à l'influence duquel il était redevable de son élévation. Au dedans , au

dehors, de quelque côté qu'il tournât les yeux, il ne trouva qu'obstacles, que pièges, et nulle part ni appui, ni conseil sincère, ni secours, ni espérance; car ses devoirs furent toujours le but de sa conduite; ses principes partaient de son cœur; il n'aurait pu en changer quand même il l'aurait voulu; et dès lors il n'y avait pour lui ni recours, ni appui, ni espérance chez les ennemis de la France. Si l'on ajoute à ces considérations que le pays sur lequel il régnait se trouvait dans une telle situation financière, dans un tel état de gêne et d'exagération, qu'on désespérait de son salut; si l'on considère que les événemens et la situation de l'Europe, loin de s'améliorer pour la Hollande, devinrent progressivement intolérables, on sera curieux de savoir comment un tel pays a pu résister quatre années, et l'on en tirera peut-être la conséquence qu'on ne doit jamais désespérer du salut d'un pays, tant que les individus ont quelque aisance, et que le gouvernement s'identifie avec la nation et n'a d'autre opinion que l'opinion publique.

L'on verra que, si le gouvernement dont on parle a péri enfin après quatre années

d'existence et cinq années d'administration, c'est qu'il est un terme aux facultés et aux efforts humains : mais l'attitude et les efforts des Hollaudais durant ces cinq années sont le plus beau spectacle intérieur que puisse offrir une nation, et le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un peuple.

Quant à Louis, il ne mérita ni n'ambitionna jamais une grande gloire. Il ne fit point de grandes actions ; il ne rendit pas de grands services à sa patrie, quoiqu'il l'ait servie aux armées pendant treize ans ; il ne fit rien pour sa famille ; cependant, au milieu des événemens et des circonstances les plus extraordinaires, il fit toujours abstraction de lui-même, sacrifiant sans cesse son intérêt personnel à celui des autres.

L'accomplissement de ses devoirs fut la règle constante de sa conduite. Finalement, il s'efforça de ne faire de mal à personne, sacrifiant à ce premier mobile de son existence, bien-être, repos, et même réputation.

Puisse le récit qu'on va lire prouver aux Hollandais, à ceux de ses compatriotes qui l'ont connu, à l'empereur Napoléon dans

son *inconcevable* prison , et aux souverains avec lesquels il fut en relation , que tels ont été réellement les mobiles de sa conduite publique et privée ; qu'il fut toujours digne de leur estime et de celle des gens de bien ; que rien n'est moins mérité et plus injuste que la surveillance et l'espèce de méfiance odieuse dont on entoure un homme vieilli avant le temps , assez éprouvé par une vie remplie de traverses et de malheurs que le rang et la fortune n'ont servi qu'à lui faire mieux sentir , et dont aucune crainte , aucunes vicissitudes , aucun intérêt , n'ont pu changer les sentimens ! Mais en des temps d'exagération et de troubles , les hommes modérés n'ont qu'à souffrir ; car ils cherchent à éviter les excès , et ils s'en trouvent nécessairement blessés alternativement de quelque côté qu'ils se tournent. On dirait qu'il y a des époques où la patrie n'est plus qu'un mot , les liens du sang des préjugés , et les devoirs l'apanage des dupes.

Puisse le récit qu'on va lire prouver aux
Hollandais , & ceux de ses compatriotes qui

AVÈNEMENT AU TRÔNE

ET

ANNÉE 1806.

État de l'Europe en 1806.

LES ennemis de l'empereur Napoléon se voyaient trompés dans leur espoir; ils s'étaient imaginé que les Français, ne combattant plus pour leur liberté, mais pour un maître, ne seraient plus les mêmes; ils pensaient que Napoléon, célèbre par ses exploits en Italie et en Égypte, mais qui ne s'était pas encore essayé sur le vaste théâtre du Rhin, où des plaines immenses et qui lui étaient inconnues l'obligeraient à changer de système, ne pourrait du moins renouveler les prodiges de Castiglione et de Marengo. Ils se trompèrent.... Les Français prouvèrent, comme ils le firent toujours d'une manière irrécusable, qu'ils sont invin-

cibles toutes les fois qu'ils sont bien commandés. L'empereur, par des calculs à sa seule portée, développa, sans changer de système, un art inconnu jusqu'alors. On le vit diriger dix à douze armées à la fois, avec la même facilité qu'il en avait commandé une. Il se trouvait partout, et partout au moment essentiel. Il tourna les Autrichiens dans toutes leurs positions, coupa leur lignes, les obligeant à changer leurs plans qu'il leur laissait à peine le temps de former : il prenait ainsi l'initiative d'une manière inimitable. Il supposait à ses ennemis le génie et la prévoyance qu'ils n'avaient point ; et, comme il basait ses calculs en conséquence, il lui arrivait le contraire de ce qui arrivait aux premiers : l'empereur obtenait sans cesse de plus grands avantages et des résultats beaucoup plus considérables que ceux qu'il avait prévus ; tandis que les autres, injustes dans leur mépris et dans leurs calculs, trouvaient toujours plus d'obstacles qu'ils ne s'étaient imaginé d'en avoir à combattre : de là les prodiges de Marengo, d'Ulm, etc. L'Europe ainsi que la France ne purent plus douter que les grands succès des armées fran-

çaises, sous la conduite de l'empereur, ne fussent dus au génie de celui-ci.

Les Français, revenus de leurs craintes sur l'influence du changement de gouvernement par rapport à leur gloire militaire après cette mémorable guerre de 1805, voyaient avec orgueil une grande partie de la noblesse allemande venir rendre hommage à leur nouveau gouvernement. Déjà dans l'hiver de 1802, le prince d'Orange-Nassau, fils de l'ancien stathouder, était venu solliciter une indemnité de la France, et avait obtenu la principauté de Fulde. Dans l'hiver de 1805 à 1806, un grand nombre de princes et de seigneurs allemands se trouvaient à Paris. L'empereur, qui avait entraîné dans son alliance la majeure partie des membres de la confédération germanique, s'en voyait entouré et courtsié.

Après la conclusion de la paix, il envisagea la Prusse sans crainte, mais non sans quelque ressentiment, depuis qu'elle l'avait si fort menacé à l'époque de la bataille d'Austerlitz. Il n'avait pu oublier sitôt les craintes qu'elle lui avait données, ni se dis-

simuler qu'elle eût alors dans ses mains le sort de la France.

La Turquie était ramenée à ses liens naturels d'amitié avec la France, quoiqu'elle témoignât quelque méfiance pour ceux qui, au milieu de la paix, lui avaient enlevé l'Égypte.

L'Italie, soumise entièrement par l'occupation de Naples, n'offrait qu'un seul point de résistance, Gaëte : le reste était comme réuni à la France.

L'Espagne, moins civilisée que le reste de l'Europe, conservait encore la rudesse, la force, la sobriété, et le caractère des premiers siècles, malgré la superstition du peuple et la corruption des grands. Cependant ce peuple était méconnu en France et presque méprisé, quoique tout voyageur impartial pût aisément découvrir l'énergie et le mérite intrinsèque de cette nation. Mais les Espagnols avaient été battus durant la révolution par des généraux français que les officiers actuels plaçaient fort au-dessous d'eux ; de sorte que c'était le pays de l'Europe que l'empereur estimait et redoutait le moins. L'Autriche avait été vaincue encore

une fois et contrainte à la paix. La Russie était le seul pays pour lequel on eût une considération réelle en France. On était en pourparlers avec l'Angleterre. Venons maintenant à la situation de la Hollande.

À considérer l'aspect humide, inculte et désert de la plus grande partie du sol bas, inondé, et, pour ainsi dire, artificiel; d'un côté *miné et rongé* par les principales rivières de l'Europe qui se déchargent sur lui, de l'autre, menacé constamment par la mer orageuse et violente de ces parages; à considérer le travail prodigieux nécessaire aux Hollandais pour maintenir leur sol et le faire surnager; à considérer le besoin qu'ils ont incessamment d'une activité et d'une industrie prodigieuse pour se procurer leur subsistance sur un terroir infertile, coûteux, tremblant, dans un climat défavorable, on ne conçoit pas que ce peuple puisse aimer son pays. On le plaint de n'être pas plus favorisé du ciel, et on le comparerait volontiers à une réunion de bannis rejetés du sein des autres sociétés, et forcés de vivre malgré eux sur un sol ingrat et malsain. Mais lorsqu'en examinant de plus près ses mœurs et

son caractère , on reconnaît les vertus de ce peuple , sa candeur , son bon sens , son attachement à ses devoirs , sa patience , son amour du travail , sa modération dans les plaisirs , sa gratitude et son amour envers l'auteur de tout bien ; lorsqu'on examine l'aptitude des Hollandais pour tout ce qu'ils entreprennent , les grands hommes qu'ils ont produits en tout genre sans exception , l'état parfait de leur agriculture , de leur commerce , des sciences et des arts , le haut degré de leur civilisation et de leurs lumières ; on comparerait plutôt ce peuple à une réunion de philosophes indignés des travers , des maux et des folies des autres hommes , et cherchant à vivre dans un coin retiré , selon leur raison et leur conscience , et regardant en pitié le faste , les plaisirs bruyans , la grandeur , le luxe , la frivolité et l'immoralité des autres ; ou bien à un peuple choisi , destiné par l'Éternel à servir de modèle aux autres.

En effet , il n'en est aucun qui soit plus redevable à la Providence. Chaque année son territoire est plusieurs fois menacé d'une destruction totale , ou par les rivières qui le retiennent sous les eaux , ou par les tempêtes

de l'Océan qui couvre si souvent les côtes de débris, et élève ses vagues menaçantes au-dessus des digues et des plus hauts édifices. Si donc il est un peuple à qui l'indépendance, la liberté, les bonnes mœurs, la modération, le courage et la religion, soient indispensables, c'est sans contredit le hollandais.

C'est la force des choses, plus encore que la tyrannie de Philippe II et les vexations de ses agens, qui lui procura sa liberté au 16^e siècle. Que de vertus il montra ! quelle confiance dans la Providence ! quels secours il en reçut !

Il s'établit dans ses marais, que personne ne lui enviait parce qu'il était alors pauvre, faible, et son sol méprisable.

Il excita la jalousie des autres peuples quand ses efforts eurent triomphé de tous ces obstacles.

Mais alors, loin de pouvoir jouir en paix de son bien-être, du fruit de ses travaux ; loin de pouvoir travailler à se consolider et à s'agrandir, il eut à combattre deux ennemis plus terribles : la rivalité et la discorde intérieure. Ainsi le pacte social ne

s'affermir point; l'inégalité, l'incertitude des lois, allèrent en augmentant, comme ses digues qui se multiplièrent sans cesse sur un sol étroit, sans plan général, sans ordre et sans utilité pour l'avenir, et uniquement d'après le besoin du moment et l'intérêt partiel des individus.

Cependant, malgré ces grands inconvéniens mêmes, la Hollande se maintint durant deux siècles au rang des premières puissances; elle résista ou en imposa à toutes jusqu'à nos jours.

Heureuse si dans cette période elle avait su mettre à profit les bienfaits de la Providence, les leçons des événemens, et la facilité qu'elle avait pour établir son gouvernement sur des lois uniformes, libérales et fortes! avantages nécessaires pour lui donner la force, l'unité, l'activité qui lui manquaient; nécessaires pour remédier à la diminution des vertus indispensables à une république; nécessaires encore pour remédier à l'égoïsme de l'aristocratie, ou plutôt de l'oligarchie des bourgeois, à la brutalité du bas peuple d'un pays si commerçant, et enfin aux menées des puissances voisines,

qui, pénétrant de plus en plus dans la république, et faisant sans cesse des progrès contre l'esprit patriotique, l'union et les vertus nationales, devaient finir par ébranler l'édifice social.

Quoique la supériorité morale de ce peuple soit incontestable, on ne peut se dissimuler que ses mœurs ne se ressentent aussi de la corruption générale, et qu'il ne soit déchu sous ce rapport depuis long-temps ; mais, comme les autres nations ont fait dans le mal des progrès beaucoup plus rapides, il est resté à leur égard à peu près dans le même rapport.

Les princes d'Orange eurent une grande tâche à remplir ; car, indépendamment des travaux et des exploits qu'ils durent entreprendre pour sauver leur pays, ils eurent à combattre l'esprit orgueilleux et rétréci de l'oligarchie bourgeoise ; les préjugés profondément enracinés dans toutes les têtes ; le caractère inerte et frondeur d'un grand nombre d'individus, et l'égoïsme caché sous les dehors de l'intérêt de ville ou de caste.

C'est un malheur pour la Hollande que Guillaume I^{er}. soit mort sans avoir assis le

contrat social de son pays sur des bases libérales , mais solides et convenables à la situation politique de l'Europe , et capables de se cimenter par le temps ; tandis que l'*acte d'Union* , fait à la hâte et pour le moment de la crise , et que mal à propos on regarda comme l'*arche sainte* à laquelle on ne pouvait toucher , devait par sa nature s'affaiblir avec le temps , empêcher l'état de se consolider , affermir l'esprit de province au détriment de l'esprit général de patrie , détendre les liens qu'il avait formés , et finir par causer la ruine du pays.

Lorsqu'un état médiocre se trouve dans des circonstances telles , que sa puissance et son influence sont fort au-dessus de son étendue et de sa population , et le placent au niveau des grands empires , il faut qu'il aille en s'augmentant , que sa puissance réelle s'élève au niveau de son rôle , ou qu'il tombe à sa place positive. Par augmentation , on ne doit pas entendre seulement l'accroissement de territoire , de population et de force , mais aussi sa consolidation intérieure , c'est-à-dire , homogénéité et unité dans le gouvernement ; amour

de la patrie , et moralité de la nation. Or, comment ne pouvait-on pas craindre l'avenir , quand l'Angleterre , la France , l'Allemagne , la Russie même , étaient dans une progression croissante d'amélioration , et que la Hollande restait stationnaire ? Comment ne sentait-on pas que c'était changer ses lois et ses liens , qu'on chérissait , en ne les perfectionnant pas , en ne les mettant pas au niveau de ceux des autres puissances ? Pourquoi n'imitait-on pas l'Angleterre ? Guillaume III , pour en être le roi , enchaînait-il plus les Anglais que le stathouder de Hollande les Hollandais ?

Comment ne pouvait-on pas craindre l'avenir ? comment pouvait-on espérer de conserver les mœurs et les vertus anciennes , quand on voyait des villes traiter presque séparément avec les puissances étrangères ; et que le commerce , base fondamentale de l'existence de ce peuple , le mettait dans des relations constantes et multipliées avec toutes les autres nations ?

Guillaume III paraît avoir senti la véritable situation de son pays ; mais , soit que le trône d'Angleterre ait affaibli son patrio-

tisme pour la Hollande , soit que toutes les traverses qu'il a éprouvées l'aient lassé, il ne fit qu'ébaucher le plan des réformes , et s'arrêta dès son commencement. C'était sans doute une tâche difficile que de conduire la Hollande à un état monarchique ; mais il est vraisemblable qu'il y serait parvenu après l'épouvantable mort des Witt , ou après son expédition d'Angleterre ; il eût été possible à cette dernière époque de faire adopter à la Hollande menacée , subordonnée à son stathouder , roi d'Angleterre , le gouvernement libre , mais monarchique de ce dernier pays.

Mais *de tout temps les inconvéniens ont fait naître les inconvéniens* , dit Montesquieu ; et ceux qui résultaient en Hollande d'un gouvernement désuni , si l'on peut s'exprimer ainsi , n'ont pas été sentis , parce que même les succès des princes d'Orange et des grands hommes de la république , succès dus à leur génie et au besoin de suppléer à force de zèle , de talens et de succès , aux défauts de la constitution , persuadaient la nation , et donnaient quelque poids aux assertions des oligarques : *Que la gloire*

nationale était au contraire la suite de la première organisation , et que l'opinion contraire des stathouders et de leurs amis n'était que des prétentions de l'ambition ; qu'il suffisait de donner un général aux armées dans les momens de crise , et que du reste il fallait se garder de rien changer au traité d'Union, ce palladium de la sûreté publique et particulière , etc.

Cette manière de raisonner favorisait trop l'ambition de la foule des bourgmestres , échevins et autres souverains partiels du pays , pour ne pas avoir eu toujours la plus grande prépondérance ; et, comme l'intérêt particulier de la maison d'Orange se trouvait uni jusqu'à un certain point avec l'intérêt général du pays , on ne pouvait jamais faire la part de l'un et celle de l'autre dans les faits et les démarches de cette maison.

C'est par ces motifs sans doute que la Hollande resta si long-temps stationnaire ; que son gouvernement n'acquiesça ni plus de consolidation , ni plus d'activité. Lors même que la force de la vérité ou les événemens obligèrent les Hollandais de rendre héréditaire la charge de stathouder , ils se hâtèrent

dé l'abolir à la première occasion favorable.

Dans le dernier siècle, la Hollande en a parcouru la première moitié sans stathouder, et c'est de cette époque que date sa décadence. Guillaume IV, rétabli stathouder ensuite, le sentit, et échoua dans le projet qu'il semble avoir eu de parvenir à l'autorité souveraine. Guillaume V, dernier stathouder, lui succéda, eut beaucoup de peine à maintenir son autorité; et la révolution d'Amérique arrivée dans son temps, pour laquelle les Hollandais ne firent rien, prouvé assez la décadence de leur puissance.

Les lumières, l'esprit de nouveauté et de républicanisme, faisant des progrès considérables en Europe en général, poussèrent la nation vers un système contraire à celui qui lui convenait. Les Hollandais n'eurent pas la prudence de voir que, si les autres états de l'Europe, poussés par les progrès des lumières et les réflexions des peuples, sentaient le besoin d'introduire dans leur gouvernement les idées libérales, cela ne leur était nullement applicable. Au contraire, pour améliorer leur situation, ils auraient dû se rapprocher davantage du gouverne-

ment monarchique , et modifier , en la centralisant , la constitution des Provinces-Unies , afin que la Hollande restât étrangère au mouvement qui se préparait , et également éloignée des excès. Mais , à l'approche de l'orage de l'Europe , on songea en Hollande à tout autre chose , et c'est ainsi qu'on vit dans le pays des Français , des Anglais , des Prussiens , des Allemands , et le nombre des bons et vrais Hollandais devenir imperceptible dans la première classe.

L'invasion des Prussiens acheva de ruiner l'esprit public et tout espoir d'amélioration. Dès que la maison d'Orange , à laquelle la nation devait son indépendance et sa gloire , appelait l'étranger dans l'intérieur , et en faisait son appui , on ne dut plus espérer de relever cet esprit public , ce patriotisme nécessaire dans toute société , quoiqu'on dise qu'il ne le soit que dans une république , parce que la tyrannie l'étouffe , mais qui cependant paraît indispensable dans tout état non despotique.

La France resta spectatrice de l'invasion prussienne en Hollande , et recueillit les réfugiés ennemis de la maison d'Orange.

Quand la révolution française embrasa l'Europe par une guerre générale, les réfugiés firent déclarer la guerre à la Hollande, et rentrèrent ensuite dans leur pays le fer à la main, conduisant les armées étrangères. La patrie de Guillaume et de Vander Werff n'avait donc plus que des citoyens dont les uns avaient introduit les Prussiens dans leur pays, et les autres y conduisaient les Français.

Depuis cette époque de 1795 jusqu'en 1806, la Hollande suivit entièrement la politique de la France. Abandonnée, à l'entrée de l'armée française, par ses alliés; trahie par un grand nombre de ses citoyens transfuges; envahie à la faveur d'un hiver rigoureux, qui, en glaçant profondément toutes ses inondations, avait paralysé ses moyens de défense, un traité onéreux fut conclu. Par ce traité, l'armée française occupa toute la république, qui paya une contribution énorme de deux cent vingt millions tournois; mais son indépendance et l'intégrité de son territoire lui furent garanties, et un traité d'alliance avec la France confirma bientôt sa position. Depuis lors, jusqu'à l'avènement de l'empereur Napoléon,

la France conserva une si grande influence, qu'après chaque changement de gouvernement dans celle-ci, il fallait que la Hollande, après avoir tardé et résisté le plus long-temps possible, suivit l'exemple, soit pour justifier en quelque sorte les changemens arrivés à Paris, soit pour satisfaire l'amour-propre des nouveaux gouvernans.

Les Anglais contribuèrent à augmenter l'influence de la France en Hollande, et à empêcher celle-ci de reprendre une indépendance entière. Unis aux Russes, ils firent une descente au Helder en 1799; la nation se leva, et, aidée d'une armée française, les chassa de son territoire.

Dès lors, le commandant des troupes françaises et les agens de leur gouvernement eurent l'occasion de prendre un ton et une conduite qui ne leur appartenaient pas. Un grand nombre de troupes restèrent en Hollande. La France, sans se mêler entièrement des affaires intérieures du pays, s'immisça davantage dans tout ce qui le regardait, et prit insensiblement une trop grande influence.

Cependant les divers gouvernemens de la

France république, et celui de l'empereur sous le titre de consul, n'exaspérèrent point la nation, parce qu'ils lui laissèrent le libre exercice de ses lois et de ses coutumes; on se contentait des formes extérieures du gouvernement, des contributions indirectes qu'on tirait du pays sous toutes sortes de prétextes. Si l'on ne respectait pas entièrement le droit des gens et l'équité, du moins on déclarait les reconnaître encore. Les divers gouvernemens républicains de la France eurent toujours l'adresse de ne point exiger que les lois et les coutumes des Hollandais leur fussent sacrifiées; ils suivirent la maxime de Montesquieu : *Què dans tout gouvernement on est capable d'obéir.*

Les Hollandais aiment naturellement le travail et la vie domestique; constans, difficiles à exaspérer, quoiqu'ils soient alors terribles dans leurs excès, ils haïssent les troubles et l'injustice. Ainsi ils se contentaient de conserver leurs droits, leur indépendance, leurs lois et coutumes, et s'étonnaient même que des gouvernemens si nouveaux, formés en des temps de troubles, ne méconnussent pas entièrement

d'équité et le droit des gens. Ils se consolèrent de la gêne où les tenaient tous les sacrifices qu'on exigeait d'eux, par la certitude de ne céder qu'à la force, par la possibilité qui existait encore pour eux en ce moment de faire face à tous leurs besoins, en redoublant de zèle, d'industrie et de travail : la mer, leur véritable sol, ne leur était point fermée; ils espéraient encore la conclusion de la paix maritime, qui devait leur rendre nécessairement une indépendance réelle et une entière liberté de commerce.

Après l'avènement de l'empereur Napoléon au consulat, on fit d'inutiles tentatives pour amener les Hollandais à une forme de gouvernement anti-républicaine; ils consentirent à réduire le nombre de leurs gouvernans, mais ils ne purent être entraînés à un changement plus considérable.

Mais, lorsqu'en 1804 on rétablit en France un gouvernement monarchique et héréditaire, les Hollandais crurent être fort heureux de n'être pas forcés de suivre cet exemple, et de conserver leurs lois, leurs coutumes, leurs privilèges, en se

donnant un seul magistrat électif, sous le nom de conseiller pensionnaire.

Ce dernier changement ne fit pas une grande sensation ; on était accoutumé à voir toujours quelque nouveauté suivre de loin celles qui se succédaient dans le gouvernement français, auquel on ne soupçonna pas, dans ses tentatives en faveur de l'établissement en Hollande d'un gouvernement plus semblable à lui, d'autre motif que l'amour-propre, effet moral sur la nation française, et plus de facilité pour tirer du pays des contributions et de nouveaux sacrifices.

Mais, vers la fin de 1805, la guerre avec l'Autriche s'étant renouvelée, de nouveaux succès donnèrent lieu à l'empereur de former d'autres projets. L'opinion publique était très-partagée en France à l'égard de la Hollande.

Les uns, persuadés que la force peut se passer de l'équité et du droit des gens, trouvaient ridicule que l'on ne réunît pas la Hollande.

D'autres voulaient qu'on échangeât la partie située sur la rive gauche de l'eau, afin de réunir à la France les places fortes

du Brabant jusqu'à la rivière de l'Eendragt, et de compléter ainsi les limites naturelles.

Ils voulaient englober les places fortes de Berg-op-Zoom, Breda, Bois-le-Duc, Grave et Nimègue; mais laisser l'île de Bommel, celle de Shouven, de Tholem et la Zélande à la république, qui ne peut se passer de ces territoires, lesquels d'ailleurs eussent été plus onéreux que profitables à la France.

Un troisième parti soutenait, au contraire, qu'il importait bien plus de conserver la Hollande que de la morceler, et surtout de s'en emparer. Ce pays, disaient-ils, est comme un objet précieux qui perdra toute sa valeur dès qu'il sera fondu dans le vaste empire. Ils pensaient que, pour l'intérêt même du commerce de la France, des frontières vagues et indécises lui convenaient mieux que de disputer quelques morceaux de terrain à un peuple dont le voisinage, l'industrie, les richesses, avaient donné et donnaient encore tant d'immenses avantages à la France.

Que le point essentiel était donc de pos-

séder toujours l'amitié et la confiance de ce peuple ; que d'ailleurs l'Angleterre et la Russie ne laisseraient jamais définitivement sous la France un pays essentiel à toutes les nations dans l'état actuel de leurs relations et de leur commerce.

Que, sous ce rapport, la France était la plus intéressée à la prospérité et à l'indépendance de la Hollande, qui pouvait se passer de l'Angleterre, si elle était favorisée par la première ; mais dont l'Angleterre ne pouvait se passer, tant que ce petit pays resterait indépendant. Par lui seul on pouvait se flatter d'atteindre ces fiers insulaires, de les rendre en quelque sorte dépendans du continent. Que la contradiction apparente de l'utilité réciproque et de la rivalité de la Hollande et de l'Angleterre, s'expliquait naturellement par l'examen attentif et impartial des choses.

Qu'enfin le peuple hollandais, probe, loyal, pacifique, et petit en comparaison du grand empire, était l'ami le plus sûr, l'allié le plus utile, le voisin le plus convenable. Que si, dans d'autres grands états semblables au nouvel empire, il arrivait

qu'on pût donner à une partie du territoire toutes les qualités qui rendent la Hollande utile et précieuse à la France sa voisine, les gouvernemens de ce pays, quels qu'ils fussent, ne devraient pas hésiter un instant à faire cet utile sacrifice, à séparer de l'état et à constituer indépendante une partie de leur sol, pour en retirer de si grands avantages.

Voici maintenant quel était Louis, et dans quelle situation il se trouvait à l'époque dont on parle.

Notice Historique.

Il est inutile de parler ici de la naissance et de la famille de Louis; peu de personnes ignorent ce qui concerne l'empereur Napoléon. Cependant il ne sera pas hors de propos de relever quelques grossières calomnies que la haine et l'aveuglement voudraient accréditer sur la famille Bonaparte. Il est vrai que, selon l'heureuse expression de Beaumarchais, il reste toujours quelque chose de la calomnie; c'est un mal que l'on peut repousser, mais dont on ne

saurait effacer entièrement l'empreinte. Cependant, entre deux opinions, un lecteur impartial peut aisément s'assurer de la vérité dès qu'il en est averti, et c'est par cette raison qu'un auteur principalement intéressé dans une histoire doit la publier de son vivant. Il semble qu'on consente implicitement aux doutes et aux objections lorsqu'on se met hors d'état d'y répondre, ou de répondre de ce qu'on avance; et c'est précisément le cas de ceux qui réservent leurs mémoires pour être publiés après leur mort.

Les libellistes ont voulu que la famille Bonaparte ne fût ni noble ni française; il y en a qui ont avancé que Charles Bonaparte, père de Napoléon, avait occupé des emplois très-secondaires; que madame Bonaparte mère, et ses filles, lorsqu'elles ont demeuré à Marseille, vivaient dans la misère, etc., etc. On lit encore dans des livres honorés du titre *historique*, d'affreuses calomnies sur l'intérieur de Louis, calomnies auxquelles un mariage mal assorti et sans inclination réciproque n'a que trop donné lieu.

Il est permis, il est naturel qu'un grand

caractère, qu'un homme tel que l'empereur Napoléon, qui fit tant de grandes actions, méprise des calomnies puérides ; mais un homme qui n'ambitionne pour toute gloire qu'une bonne réputation parmi ses contemporains, un homme qui fit toujours profession de chérir la vérité et d'aimer à l'entendre, ne peut la dédaigner lorsqu'elle lui est favorable, ou du moins lorsqu'elle lui est beaucoup moins défavorable que ne le prétendent des écrivains fiers et hardis à la suite des armées étrangères qui envahissent leur patrie.

L'île de Corse fut cédée à la France sous Louis XV, et Louis naquit sous Louis XVI, en 1778. Ses frères naquirent aussi sous la domination française : ils sont donc nés Français.

Sans doute cette famille est d'origine italienne, puisque, avant la cession de l'île à la France, elle appartient à l'Italie, et que d'ailleurs les Bonapartes sont originaires de Toscane et des états de Venise. Un de leurs aïeux toscans, établi à Sarzana, dans l'état de Gènes, vint se fixer dans la petite ville d'Ajaccio, du temps des guerres des guelfes

et des gibelins ; mais il n'en est pas moins vrai que les Bonapartes sont nés Français. Leur nom s'écrivait Buonaparte ; on les appelait avant la révolution De Buonaparté : c'est lorsqu'on supprima l'usage de l'article *de* qu'ils commencèrent à écrire leur nom Bonaparte.

Charles Bonaparte était très-distingué par sa naissance , par ses lumières , et par son caractère. Il est vrai qu'il combattit pour l'indépendance de son pays avec Paoli , il quitta même l'île avec ce général ; mais , rappelé par Louis XV et par ses parens , il retourna dans sa famille , et devint bon Français. Il fut plusieurs fois député de la noblesse à la cour , de laquelle il reçut beaucoup de faveurs. Ses enfans Joseph et Napoléon furent élevés aux écoles royales militaires ; sa fille Éliza fut élevée à Saint - Cyr. Leur oncle Fesch et Lucien firent leurs études au séminaire d'Aix. Enfin Louis devait aussi se rendre aux écoles militaires , lorsque la révolution commença.

C'est dans une de ses missions à Versailles que Charles fut atteint par la maladie qui le mit au tombeau. Il consulta en vain les

principales facultés du royaume ; et il mourut enfin à Montpellier, dans les bras de son fils Joseph et de son beau-frère Fesch, qui l'accompagnaient.

Madame Bonaparte mère n'était point de la famille Fesch, mais de celle de Ramolini, originaire aussi d'Italie. Les Ramolini sont issus des *comtes de Colalto* ; le premier qui vint s'établir à Ajaccio avait épousé la fille du doge de Gènes, et reçu de cette république des concessions et de grandes distinctions. Les titres de cette famille se trouvaient encore dans les archives de la ville d'Ajaccio, il y a peu d'années.

La mère de madame Bonaparte épousa en secondes noces M. Fesch, Suisse, capitaine dans un des régimens de cette nation au service de France qui se trouvaient en garnison à Ajaccio. Il était protestant et natif de Bâle ; il n'obtint la main de celle qu'il aimait qu'à condition qu'il se ferait catholique, ce qui eut lieu en effet.

Quant à la noblesse de la famille Bonaparte, n'en déplaise aux libellistes, elle est très-ancienne et très-constatée dans les annales d'Italie. (Voyez au supplément la note

n°. 1.) On sait que, lorsque l'empereur Napoléon dut épouser l'archiduchesse Marie-Louise, l'empereur François répondit à des remontrances sur cette alliance : *Je ne la lui donnerais pas si je ne savais que son origine est aussi noble que la mienne.* On présenta à l'empereur Napoléon un recueil de documens extraits des archives de différentes villes d'Italie, d'où il résultait que les Bonapartes étaient très-anciennement seigneurs de Trévis. Napoléon le jeta au feu : *Je veux que ma noblesse ne date que de moi,* répondit-il avec force, *et ne tenir mes titres que du peuple français.*

La famille Bonaparte vint habiter la Provence, lorsque Paoli, commandant en Corse, trahit son serment et livra l'île aux Anglais. Les Bonapartes préférèrent voir leurs maisons incendiées, leurs terres dévastées, et perdre leur fortune, à l'alliance des ennemis de leur patrie : ils vinrent s'établir à Lavalette, près de Toulon, et ensuite à Marseille. Il est donc vrai qu'ils habitèrent cette dernière ville du temps du siège de Toulon ; mais ce sont d'horribles et grossières calomnies que celles que l'on a

osé avancer de leur état dans cette ville : en effet , Napoléon était alors commandant en chef de l'artillerie du siège de Toulon , c'est - à - dire qu'il était la seconde personne de l'armée ; et Joseph épousa à cette époque Julie Clari , sœur du premier négociant de Marseille , d'une famille estimable , et considérée à l'égal de la première noblesse. Julie apporta en dot à son mari un demi-million. Ces faits , qu'il sera facile au lecteur de vérifier , prouveront assez la grossière méchanceté des libellistes.

Pendant le siège de Toulon , Napoléon venait souvent à Marseille pour hâter les préparatifs du siège , et en même temps pour y voir sa famille.

Dans un de ses voyages , il décida sa mère à envoyer Louis à l'école de Châlons , afin de lui faire subir l'examen nécessaire pour entrer dans le corps de l'artillerie , auquel il avait toujours été destiné : on le fit partir avec des passe-ports visés par les représentans du peuple. En passant à Lyon , il courut beaucoup de dangers ; cette ville était alors le théâtre des plus violens et des plus horribles massacres révolutionnaires. Des

hommes ramassaient des hommes , sans distinction de sexe ni de rang , et les mitraillaient froidement sur les promenades publiques. Louis , isolé , âgé alors de quatorze ans à peine , dut son salut au passe-port signé par les représentans du peuple ; passe-port qu'il conservait toujours sur lui , et qu'il était obligé de montrer plusieurs fois par jour à des personnes aux regards farouches , que l'on rencontrait fréquemment dans les rues. Il continua sa route ; mais en arrivant à Châlons-sur-Saône , il apprit que l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne était dissoute. Comme il était effrayé , il crut facilement à ce bruit , et il s'en retourna de suite dans sa famille sans s'arrêter. On fut fort surpris de son retour , mais fort satisfait , parce qu'il y avait alors beaucoup de risques à quitter sa demeure et à voyager dans l'intérieur. Il n'y avait pas long-temps qu'il était de retour à Marseille , lorsque la ville de Toulon fut reprise. Ce premier exploit de son frère lui valut le grade de général de brigade , et de commandant en chef de l'artillerie de l'armée des Alpes maritimes , où il se rendit , en emmenant son frère comme

adjoïnt à son état major , avec le grade de sous-lieutenant.

Lorsque Napoléon passa à Toulon , il visita les travaux du siège. Il examina les effets des diverses attaques , et les travaux contraires des ennemis ; il jouissait de la conviction de la justesse de tous ses calculs. Il donna par-là à son jeune frère , qui l'accompagnait , la meilleure des instructions. Ils arrivèrent au fort *Pharon* , qu'un autre général avait attaqué. Napoléon observa qu'on avait tenté l'assaut d'un côté presque inaccessible : deux cents hommes étaient étendus sur la place. Après plusieurs tentatives inutiles et meurtrières , l'on prit le seul parti raisonnable , celui de s'établir sur des rocs voisins qui s'élevaient à peu près à la hauteur du fort. Il avait fallu la mort de tant de soldats intrépides , pour suggérer au général un parti que le seul bon sens devait lui indiquer , celui de tourner la montagne , d'escalader cette chaîne de rochers du côté du nord , et de commencer les attaques de là seulement. Napoléon , en voyant la terre jonchée de cadavres , s'écria : *Si j'avais commandé ici , tous ces braves gens vivraient*

encore. Jeune homme, apprenez par cet exemple, combien l'instruction est nécessaire et obligatoire pour ceux qui aspirent à commander les autres.

Louis fit à l'armée des Alpes maritimes sa première campagne. Il se trouva à la prise d'Oneille, à la bataille del Cairo. Napoléon voulait qu'on profitât de ces succès pour tourner la place de *Ceva*, et descendre dans les fertiles plaines du Piémont; il donna alors un plan d'invasion en Italie, conforme à celui qu'il mit ensuite exactement en exécution. Le général en chef Dumerbion n'osait pas; les représentans du peuple, qui avaient le pouvoir, ne comprenaient rien aux affaires militaires; de sorte que la campagne se borna à ces premiers succès glorieux, mais sans résultats.

Louis était adjoint à l'état major de son frère, sans appartenir à aucun corps; une loi obligea tous les officiers d'état major à rentrer dans un régiment: il dut alors accepter une place de lieutenant dans une compagnie de canonniers volontaires en garnison à Saint-Tropez, où il se rendit et demeura quelques mois.

Dans ce temps, il y eut une grande promotion dans toutes les armées. Napoléon reçut une autre destination, le commandement en chef de l'artillerie de l'armée de l'Ouest, c'est-à-dire, contre les Vendéens. Il fut très-fâché de ce changement. Il se rendit à Paris pour réclamer contre cette injustice criante : c'était peu de jours après l'époque du 1^{er}. prairial, où le peuple de Paris assiégea la convention, et massacra le président Ferrand. Non-seulement on avait changé la destination de Napoléon, mais on l'avait fait sortir de l'artillerie : on lui donnait une brigade d'infanterie. Ce changement lui parut un outrage ; il refusa, et demeura à Paris comme simple particulier jusqu'au 13 vendémiaire, c'est-à-dire, à peu près l'espace de cinq mois.

A cette dernière époque, tous les militaires, et principalement tous les officiers généraux, furent appelés à la défense de la convention, attaquée par une grande partie des habitans de Paris. Napoléon reçut le commandement en second ; mais le représentant du peuple qui commandait en chef s'en rapportait entièrement à ses disposi-

tions. En peu d'instans toutes les attaques furent repoussées, les rassemblemens dissipés; et la nouvelle constitution et le directoire exécutif furent établis. Il reçut alors le commandement en chef de l'armée de l'intérieur, et bientôt après celui de l'armée d'Italie.

Lorsque Napoléon demeura à Paris sans emploi, ses aides de camp avaient dû le quitter. Junot seul, comme le plus ancien, resta auprès de lui. Marmont, capitaine d'artillerie, rejoignit son régiment à l'armée du Rhin. Louis se rendit à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne, pour y subir ses examens; mais il eut toujours le malheur de ne pouvoir achever ses études. Après le 15 vendémiaire, son frère, général en chef à Paris, l'appela à son état major; il refusa quelque temps de quitter Châlons, où il voulait être reçu dans l'artillerie; mais enfin il dut finir par obéir, et il revint à Paris au mois de frimaire.

Pendant les premières campagnes de Louis à l'armée de Nicè, les représentans du peuple à cette armée avaient voulu lui donner le grade de capitaine; mais, comme il avait

alors à peine quinze ans , son frère s'y était opposé.

Napoléon racontait des traits de son jeune frère , qui prouvaient de la part de celui-ci l'attachement le plus vif pour son aîné , en même temps que du courage et du sang-froid.

La première fois que Napoléon le mena au feu , Louis , loin d'être étonné , voulut lui servir de rempart. C'était devant Saorgio , village très - fort par sa situation sur la grande route de Nice à Tende. L'ennemi faisait un feu très - vif d'artillerie de montagne , c'est-à-dire , de pièces de deux et trois livres de balles. Louis se plaça devant son frère , lorsque celui-ci se porta hors des retranchemens pour les visiter et en faire le tour. Il resta constamment à cette place durant l'inspection , malgré les ordres de son frère et le feu des ennemis.

Une autre fois , ils étaient à une batterie sur laquelle les ennemis tiraient vivement. Les épaulemens étaient à barbette , c'est-à-dire , de trois à quatre pieds de hauteur seulement. La garnison baissait la tête souvent pour se mettre à l'abri. Napoléon re-

marqua que son frère imitait l'exemple de son aîné, et restait immobile ; pour l'éprouver, il lui en demanda la raison : « Je vous » ai entendu dire, répondit Louis, qu'un » officier d'artillerie ne doit pas craindre le » canon : c'est notre arme ! »

Après le 13 vendémiaire, Napoléon, nommé général en chef de l'armée d'Italie, se disposait à partir pour Nice, où était le quartier général, lorsque Louis arriva de Châlons. C'est alors qu'il fit la connaissance de madame de Beauharnais, qui peu de temps après devint sa belle-sœur, et de ses enfans Hortense, âgée de treize ans, et Eugène de quinze.

Il avait puisé à l'école de Châlons des principes anti-républicains, par la société des jeunes élèves de l'artillerie. On sait qu'à cette époque toute la jeunesse se faisait gloire d'être opposée au gouvernement républicain.

Il lui restait de son enfance des impressions ineffaçables : le bon ton, l'amabilité, la douce franchise, cette politesse de cœur naturelle alors à la majeure partie de la nation, lui avaient laissé les plus vifs regrets.

Il ne la retrouvait plus la même. Il ne

partageait ni l'enthousiasme de ses camarades joyeux d'entrer en campagne, ni l'approbation que l'on donnait alors au ton, aux mœurs et aux usages qui régnaient à Paris.

Il précéda son frère de plusieurs jours, et se mit en voyage avec les guides à cheval de l'armée. Napoléon partit ensuite en toute hâte, et rejoignit son frère à Châtillon-sur-Seine, chez le père de Marmont, vieux gentilhomme respectable et respecté, chez lequel ils avaient demeuré plusieurs jours en allant à Paris quelques mois auparavant. La première chose que fit Napoléon en revoyant son jeune frère, fut de lui demander son opinion sur madame de Beauharnais. Louis répondit qu'elle était fort aimable, mais qu'elle n'était plus jeune. Lorsqu'il apprit qu'elle était devenue sa belle-sœur, il ne voulut pas le croire. Il témoigna que ce choix ne lui paraissait pas convenable, à cause de la trop grande disproportion des âges. Madame de Beauharnais devait avoir alors près de trente-sept ans, tandis que son époux en avait à peine vingt-huit.

Louis avait dix-huit ans lorsqu'il arriva pour la seconde fois à l'armée d'Italie, commandée

alors par son frère, dont il était l'aide de camp : il n'avait que le grade de lieutenant.

Il était d'un caractère observateur et silencieux. Il sentait son cœur vide ; il se voyait à regret entraîné dans la carrière des troubles et de l'ambition ; il soupirait déjà après la retraite et une carrière paisible.

Lorsque l'année précédente il avait suivi son frère à Paris, il avait trouvé dans cette immense capitale la nouveauté, le désordre, qui suivent les secousses politiques ; c'était peu de jours après les troubles du 4 prairial ; un commencement de malheur pouvait faire craindre à Louis que la fortune n'abandonnât son frère ; tout général alors courait risque de la vie en cas de malheur ; le courage, le talent, n'en mettaient aucun à l'abri. A peine arrivé au quartier qu'on avait arrêté pour eux, non loin de la place de la Victoire, Louis se jeta dans un fauteuil, et, paraissant sortir d'une grande méditation, il s'écria avec un profond soupir et d'un ton prophétique : *Nous voici donc à Paris !* Ce ton sentencieux, cet air de méditation, ce mouvement involontaire, cette

distracted, étonnèrent son frère et Junot qui étaient présens. Questionné sur la cause de ce profond soupir et de cette exclamation, il répondit qu'il n'en savait rien lui-même.

Ces traits peuvent donner une idée des contrastes de son caractère, à la fois grave et romanesque, vif et flegmatique.

Depuis le commencement des campagnes de l'empereur en Italie, en 1796, jusqu'à l'expédition d'Égypte, il y a peu de chose à dire de Louis. Il montra du courage en plusieurs rencontres, mais par boutades, et s'occupa fort peu d'acquérir une réputation militaire. Il montra beaucoup de zèle, une activité prodigieuse, du sang froid, mais point de désir d'avancer, ni d'ambition. Il avait surtout une répugnance invincible pour les excès. Il cherchait à faire ce que l'on avait droit d'exiger de lui; il remplissait ses devoirs sans se ménager en rien, ni se faire valoir. Il remplit constamment les fonctions d'aide de camp de son frère. Au passage du Pô, le colonel Lannes et lui furent les premiers. A la prise de Pizzighitone, il entra dans la place par la brèche, avec le général

d'artillerie Dommartin. Après la prise de Milan , la ville de Pavie se révolta ; elle emprisonna la garnison française , et les insurgés marchèrent même sur Milan , en sonnant le tocsin. On fut à leur rencontre ; on les atteignit à Binasco : ce village fut incendié. Arrivée devant Pavie , l'armée somma la ville de se rendre , afin de la préserver des horreurs de l'assaut ; mais elle refusa toute capitulation : le parlementaire fut même blessé , et retourna couvert de sang. Napoléon ordonna de battre en brèche ; l'artillerie de campagne , quoique proche des murs , ne put y réussir. Alors on ordonna à un parti de grenadiers de se rendre à la porte , et de l'enfoncer avec des haches dont on les munit. Lannes et Dupas les commandaient ; tous étaient à pied. Louis reçut l'ordre d'aller avec eux , mais à cheval , afin de pouvoir examiner la situation de la ville dès qu'on y serait entré , et de pouvoir revenir en rendre compte promptement. Les grenadiers s'avancèrent hardiment , sans riposter au feu violent que l'on faisait sur eux des remparts. Louis , seul à cheval , plus élevé que les autres , était le but que l'on

choisissait de préférence ; cependant on arriva à la porte sans que lui ni son cheval fussent blessés. La porte fut enfoncée , les insurgés se retirèrent dans les rues , en abandonnant les remparts et la place voisine. Il courut beaucoup de danger en les poursuivant au milieu d'une fusillade vive et confuse ; il poussa jusqu'à l'hôtel de ville , situé au centre de Pavie , malgré le feu des insurgés. Heureusement l'armée suivit de près , se répandit partout ; la garnison prisonnière trouva moyen de se dégager , et la ville fut soumise , mais ne put être préservée qu'en partie du pillage. Ce spectacle affreux le révolta ; il devint depuis lors encore plus froid et plus taciturne.

Il se trouva à la bataille de Vallegio , à la suite de laquelle on passa le Mincio de force devant l'armée autrichienne.

Il assista à l'investissement et aux premières opérations du siège de Mantoue.

Peu de jours après , une nouvelle campagne s'ouvrit. Wurmser se présenta devant l'Adige , et devant la gauche de l'armée française , sur les montagnes du lac de Garda et de Peschiera. Mais ce n'étaient que des

démonstrations. On apprit tout à coup qu'il avait pénétré sur les derrières de l'armée française par le Tyrol ; qu'il avait surpris Brescia , dont la garnison était prisonnière , ainsi qu'un escadron du cinquième de dragons , avec les généraux Lannes , Murat et Lanusse. Wurmser , après la prise de Brescia , marchait sur Mantoue , sans doute pour en faire lever le siège , commencé par la division Serrurier et couvert par la division Angereau , toutes deux trop faibles pour résister à l'armée victorieuse de Wurmser , et à la nombreuse garnison de Mantoue.

Napoléon était alors de sa personne à Vérone sur l'Adige ; la gauche de l'armée , commandée par Masséna et Joubert , fut battue sur les hauteurs de Rivoli et de la Corona ; les deux généraux se retirèrent jusque sous les murs de Peschiera.

Napoléon , pressé de tous côtés , voyait ses communications avec la France interrompues ; il se trouvait entre deux armées plus nombreuses que la sienne , réduite alors à vingt-cinq mille hommes disponibles. Il avait essuyé des revers et de grandes pertes à sa gauche ; tandis que les ennemis le pres-

saient de front et sur ses derrières, et qu'ils augmentaient, l'armée française diminuait ; elle ne recevait et ne pouvait plus recevoir de renforts ni de secours. Brescia , son principal magasin , était pris. Milan , à quinze lieues en arrière des ennemis , ne pouvait plus lui être utile. La division de Serrurier , occupée au siège de Mantoue , et celle d'Augereau à portée de la soutenir , étaient menacées par l'armée de Wurmser et celle renfermée dans Mantoue. Dans cette situation , personne ne conservait d'espoir. *Soldats de la vaillante armée d'Italie* , se disait-on l'un à l'autre , *nous avons fait une glorieuse campagne ; mais elle ne sera qu'un rêve ! Qui peut nous tirer d'une position si critique et si désespérée ? Du moins les Français de l'armée d'Italie ne verront pas le comble de leurs malheurs , ils ne poseront les armes qu'en mourant , ils conserveront ainsi du moins leur gloire passée.* Tel était l'esprit de ces courageux soldats , toujours intrépides , mais trop éclairés pour ne pas voir les dangers imminens de leur position.

Quel fut leur étonnement , lorsque , paraissant aux yeux de leur chef au premier

rassemblement, ils lui trouvèrent la même physionomie, la même ardeur, le même calme, la même assurance. « Quel peut » être son espoir? disaient les soldats. A » moins que notre général ne soit plus » qu'homme, comment pourra-t-il nous » sauver? »

« Eh bien, leur dit Napoléon, montrez- » vous les mêmes, conservez votre va- » leur, votre juste orgueil, le souvenir de » vos triomphes, et dans trois jours nous » reprendrons tout ce que nous avons perdu. » Fiez-vous à moi : vous savez si je tiens » ma parole. »

L'enthousiasme de l'armée égala sa surprise, lorsque les soldats entendirent de celui qu'ils avaient déjà surnommé *l'invincible*, l'assurance qu'ils avaient encore de l'espoir, qu'ils n'étaient pas entièrement perdus.

Napoléon profita sans tarder de l'élan des troupes; il conçut un de ces plans dignes à jamais de servir de modèle, et qui seul suffirait pour lui assurer le rang de grand capitaine. Il abandonna la ligne de l'Adige, et donna l'ordre à la division Augereau, oc-

coupée à couvrir le siège de Mantoue ; de marcher sur Brescia ; et il dit à ses soldats que , s'ils voulaient obtenir la victoire , ce n'était qu'avec les jambes que cela pouvait avoir lieu dans ce moment ; aussi la diligence fut-elle extrême. Wurmser était à peine à Mantoue , que toute l'armée française , la veille coupée , tournée , en danger imminent , se trouva réunie à Brescia qu'elle reprit. Elle avait abandonné l'Adige et le Mincio , mais elle se trouvait dans l'ordre naturel , ses derrières assurés , ses communications rétablies , ses deux ailes réunies , à l'exception de la division de Serrurier , sur laquelle Napoléon n'était pas inquiet , et l'ennemi de front. Napoléon donna du repos à ses troupes , se renforça autant que possible , se mit en communication avec Serrurier , et lui dicta ses mouvemens. Il envoya Louis avec deux bataillons s'emparer du pont de Saint-Marc ; et , quand celui-ci fut de retour , il l'expédia en toute hâte à Paris , rendre compte de ce qui s'était passé. *Maintenant tout est réparé* , lui dit-il : *demain je livrerai bataille ; le succès sera des plus complets , puisque le plus difficile est*

fait ; on doit être entièrement rassuré : je n'ai pas le temps de faire de longues dépêches ; dites tout ce que vous avez vu.

Louis partit de Brescia la veille de la bataille. Peu d'heures après son arrivée à Paris, il reçut un courrier qui lui apportait le détail de la grande victoire remportée par son frère à Castiglione ; il se rendit au directoire, qui lui donna le grade de capitaine en signe de satisfaction. Peu de jours après, l'aide de camp Dutailly arriva, et, d'après les ordres du général en chef, ils furent chargés de présenter ensemble les drapeaux conquis à la journée de Castiglione ; ce qu'ils firent dans une audience solennelle dans laquelle ils reçurent chacun une paire de pistolets.

On connaît les détails de cette victoire célèbre ; on sait que les divisions Augereau et Serrurier exécutèrent si habilement les instructions qu'elles avaient reçues, que, tombant sur les derrières de l'armée de Wurmser à l'improviste, elles eurent la plus grande part à la défaite de l'ennemi. Ainsi, dans cette circonstance à jamais mémorable, Napoléon s'éleva au niveau des plus grands capitaines. Quoique dans une position émi-

nemment critique, il fit tourner à l'avantage de l'armée française tous les succès que Wurser avait obtenus, et cela par la seule force de son génie.

Louis partit à regret la veille de la bataille pour porter une mauvaise nouvelle : « Il le » faut, » lui dit Napoléon, « il n'y a que » mon frère que je puisse charger de cette » mauvaise commission; mais, avant de re- » venir, vous présenterez les drapeaux que » nous conquerrons demain. »

Bientôt l'indécourageable Autriche forma une troisième armée, qu'elle confia au baron d'Alvinzi, très-vieux, mais très-brave général. Louis se trouva à la bataille de Brenta, de Caldiero, de Rivoli, et principalement à celle d'Arcole.

Celle-ci dura trois jours. Napoléon avait conçu le hardi projet, en venant en diligence passer l'Adige plusieurs lieues au-dessous de Vérone, de se porter soudainement sur les derrières de l'armée autrichienne. Mais le temps était détestable, les soldats fatigués marchaient difficilement sur un terrain gluant et humide; puis, au lieu d'établir le pont de bateaux au delà de Ronco, on l'a-

vait établi au milieu du village, en deçà d'un canal qui s'y jette dans l'Adige. Tout dépendait de la *célérité*; c'était une grande surprise qu'on projetait, de sorte qu'on n'eut pas le temps de changer le pont quand on eut reconnu la faute. Le matin, à la première aube du jour, on passa l'Adige, on s'avança sur la chaussée qui conduit au village d'Arcole, et ensuite à Villanuova, où étaient le centre et le parc d'artillerie de l'armée autrichienne. C'était là que Napoléon voulait arriver à l'improviste le plus promptement possible. L'ennemi n'avait à opposer de ce côté que des corps d'éclaireurs hors d'état de faire une longue résistance; mais il fallait les repousser et les suivre au plus vite, afin de ne point déceler le plan d'attaque à l'ennemi, et ne pas lui donner le temps de changer sa ligne et de venir en masse attaquer l'armée française dans sa route. C'est pourtant ce qui arriva. Après avoir passé l'Adige à Ronco, les premières troupes suivirent la chaussée de Villanuova qui aboutit à Arcole, en passant le long du canal dont on a parlé. Les éclaireurs ennemis s'étaient répandus derrière ce canal; ils fi-

rèrent feu avant de se retirer, et s'étendirent en prenant en flanc les Français dans leur marche, par un feu très-vif fait presque à bout portant, jusqu'à Arcole où ils s'établirent dans les maisons de pierre situées très-favorablement pour eux des deux côtés et en face du pont sur lequel il fallait passer. Cette position défectueuse étonna les Français, qui ne s'y attendaient pas; ils s'arrêtèrent; les éclaireurs ennemis reçurent des renforts; l'éveil fut donné à Villanuova au général ennemi, qui s'avança avec toutes ses troupes fraîches, et l'affaire changea de face. Il fallut alors que l'armée française combattit sur un terrain étroit et dangereux dans la position la plus défavorable.

C'est ce qui décida Napoléon à se mettre à la tête des colonnes, et à redoubler d'efforts pour enlever le pont et gagner de vitesse l'armée ennemie déjà en mouvement sur Arcole; mais toutes les tentatives furent inutiles. Un drapeau à la main, entouré de tous les généraux et officiers de son état major, à la tête de ses grenadiers, Napoléon affronta vainement le feu le plus meurtrier presque à bout portant. Les trou-

pes restaient immobiles, pendant que le groupe qui entourait leur général en chef s'éclaircissait à vue d'œil. Le général Lannes, qui avait déjà été blessé deux fois dans cette journée, tomba à côté de Louis; le général Vignolles fut frappé dans ses bras. Bientôt les grenadiers se retirèrent en désordre, entraînant le groupe dans lequel se trouvait le général en chef. Le terrain sur lequel on combattait n'était qu'une chaussée, bordée à droite par le canal, à gauche par des marais; si l'on se figure que l'artillerie, l'infanterie, la cavalerie, étaient en colonne sur cet espace étroit, on aura une idée de l'effet de la mousqueterie et de la canonnade ennemies.

Obligé à la retraite, Napoléon se retirait si lentement qu'il restait le dernier. Ses aides de camp Junot, Marmont et Louis, firent en sorte qu'il les précédât; mais, jetés par la foule au bas de la chaussée, il ne leur resta d'autre chemin qu'un terrain marécageux qu'ils traversaient avec beaucoup de peine, lorsque le général en chef, auquel on avait conduit un cheval quelques minutes auparavant, s'enfonça avec lui dans le marais. Louis parvint à atteindre une

main de son frère; mais il n'était point assez fort, il était au contraire entraîné aussi; Marmont se joignit à lui; et deux sous-officiers s'étant trouvés à portée de les aider, ils tirèrent Napoléon de ce précipice.

Louis, vivement ému des dangers de son frère et de son général, monta sur la chaussée, harangua les grenadiers, se mit à leur tête, et fit, mais inutilement, un nouvel effort pour enlever le pont. On prit position sur l'Adige, et la nuit vint. Voyant son premier projet manqué, Napoléon fit repasser l'Adige à la division Guieu, qui descendit ensuite cette rivière un peu plus bas que Ronco, jusqu'au village d'Albaredo. De là cette division se rendit à Arcole sans obstacle; il n'y avait point, comme à Ronco, un canal dont les bords retranchés fussent garnis de tirailleurs qui, en toute sûreté, fusillaient en flanc les troupes en marche. Le village d'Arcole ainsi tourné par Albaredo, on s'en empara; mais on négligea de percer jusqu'au petit pont d'où l'on avait été repoussé, et à la nuit on évacua ce village.

En apprenant cette inconséquence, et

trouvant son armée trop engagée pour lui faire repasser l'Adige et prendre aussi le chemin d'Albaredo, Napoléon voulut obtenir le même résultat, et tourna Arcole, en franchissant de force le canal près de son embouchure dans l'Adige. Il y fit jeter des fascines; toute la cavalerie mit pied à terre pour cela, les guides, les officiers d'état major même, mais inutilement; trop légères, les fascines étaient emportées par le courant, et les ennemis, retranchés jusqu'aux dents, tiraient à coup sûr et presque à bout portant sur les Français. Napoléon fit alors tourner, une autre fois le village d'Arcole par Albaredo, et en même temps il tendit un piège à l'ennemi enhardi et confiant. Il ordonna à Masséna d'embusquer la trente-deuxième demi-brigade; et en même temps il ordonna au général Robert, placé sur la chaussée près du pont, de céder à l'ennemi. Puis, profitant de la situation du terrain, il détacha vingt-cinq de ses guides à cheval de bonne volonté, commandés par un officier nègre nommé Hercule, qu'il embusqua de la manière la plus favorable. Ces vingt-cinq hommes munis d'un grand nombre de trom-

pettes, abandonnés sur les derrières de l'ennemi, devaient ou être tous perdus, ou produire un effet merveilleux dans une position où l'on ne pouvait juger de leur nombre, et où ils ne laisseraient à l'ennemi d'autre issue que l'Adige ou les marais. Cela réussit parfaitement; les vingt-cinq guides se conduisirent vaillamment; et la colonne ennemie, n'ayant entre l'Adige et les marais d'autre issue que la ligne de l'armée, se jeta sous le feu de la trente-deuxième, tomba de piège en piège, et fut ou détruite ou prisonnière. D'un autre côté, la seconde attaque sur Albaredo réussit parfaitement cette fois; l'ennemi évacua Arcole, et enfin on arriva à Villanuova le troisième jour de l'engagement, non plus pour surprendre l'ennemi, ce qui était manqué dès le premier jour, mais pour le poursuivre et affermir la victoire d'une armée qui, dans la position la plus défavorable, trompée dans ses projets, ayant en tête une armée fraîche et triple en nombre, parvint à la battre complètement, à la disperser après de grandes pertes, et à la poursuivre jus-

que dans les positions qu'elle avait au commencement de la campagne.

C'est une remarque importante que toutes les principales actions de Napoléon sont empreintes du cachet du génie, et que même celles où il a eu le plus à lutter, où il a commencé par avoir des revers, n'ont servi qu'à le faire mieux ressortir. Cette bataille dura trois jours; dans le second, Louis fut chargé de porter des ordres importants du général en chef au général Robert; il n'y avait point d'autre chemin que cette chaussée si bien balayée par le feu de l'ennemi; Louis la parcourut à cheval avec la plus grande rapidité. En arrivant près du pont, il trouva le général Robert égaré, le teint et les yeux enflammés, au milieu des tirailleurs français et de ceux de l'ennemi, et courant d'arbre en arbre pour empêcher ses soldats découragés de faire volte-face. Il avait essuyé long-temps un feu très-vif pour atteindre le général Robert; près de lui, il devint le but des tirailleurs ennemis; seul à cheval, il lui expliqua les ordres du général en chef; mais le général Robert exalté l'écoutait sans le comprendre, il avait

sans doute déjà le pressentiment de sa mort; il fut mortellement blessé une heure après. Louis répéta plusieurs fois, sans pouvoir se faire comprendre; enfin il prit un air riant et froid, salua profondément le général Robert, et resta chapeau bas, jusqu'à ce que le général lui eût rendu son salut, et par conséquent fût revenu à lui, ce qui ne tarda pas. En retournant auprès du général en chef, occupé près de l'embouchure du canal de l'Adige à le faire combler, il essuya le même feu; les grenadiers qui étaient en position dans le marais derrière la chaussée, voyant un aide de camp à cheval qui la parcourait pour la seconde fois, s'écrièrent : « *Montons aussi ;* » mais à peine les deux premiers eurent-ils, en gravissant, dépassé le bord de la chaussée de la moitié de leur hauteur, qu'ils tombèrent morts. Un tambour voulut aussi essayer, et il tomba aux pieds du cheval de Louis, percé de plusieurs balles. La manière dont quelques personnes se tirent des plus grands dangers est bien étonnante ! Napoléon, Berthier, Masséna, n'ont jamais été blessés; au contraire, Lannes ne pouvait se trouver à au-

cune affaire sans l'être. Arrivé près de son frère, celui-ci fit un mouvement de surprise et de joie : « Je vous croyais mort, » lui dit-il : dès grenadiers étaient venus lui annoncer la mort de son frère.

La veille de la bataille de Rivoli, qui précéda celle de la Favorite, Napoléon se trouvait à Vérone. Sa droite, commandée par Augereau, était sur le bas Adige, du côté de Porto-Legnago, pour couvrir le siège de Mantoue et empêcher l'ennemi d'y pénétrer en passant cette rivière. L'ennemi était aussi devant Vérone, sur la route de Vicence ; il était de même sur la gauche dans les montagnes de Rivoli, où la division Joubert avait été battue. Celui-ci fit dire qu'il lui était impossible de tenir ; que l'ennemi, trop supérieur en nombre, se disposait à l'envelopper ; et qu'ainsi il allait profiter de la nuit pour se retirer sous Peschiera. En même temps, les ennemis se mettaient en mouvement devant Vérone, et sur la droite à Legnago. L'armée française, beaucoup trop faible pour pouvoir faire face de tous côtés, avait besoin de deviner l'intention de l'ennemi, de réunir toutes ses forces sur

le point où il agirait ; mais si l'on se trompait , quelle suite funeste pouvait avoir cette erreur ! Napoléon , les yeux attachés sur les cartes et les descriptions des lieux , les rapports de ses généraux d'un côté , ceux de ses espions et des troupes légères de l'autre , passa dans l'indécision une partie de la nuit ; enfin , il s'écria sur de nouveaux rapports , *c'est clair , c'est clair : à Rivoli*. Il laissa une garnison à Vérone , et avec le général Masséna et toutes les troupes disponibles , il se rendit chez le général Joubert , et lui porta sa réponse. Il ordonna aux généraux Rey et Baraguey-d'Illiers de suivre par les hauteurs de Saint-Marc , mais seulement quelques heures plus tard. Il donna des ordres à la droite à Augereau , qui devait rester pour couvrir le siège de Mantoue ; à Serrurier devant cette place , etc. , etc. ; mais partout de vive voix , par ses aides de camp , pour ne pas perdre de temps. Louis fut chargé d'aller à Peschiera ; il avait ordre de rejoindre ensuite à Rivoli ; il quitta Vérone dans la même nuit , en même temps que l'état major général et la division Masséna se portaient chez Joubert. A l'aube du

jour, après avoir rempli sa mission, il rejoignait l'armée, lorsqu'il rencontra des fuyards, des bagages que l'ennemi avait pillés, et une dizaine de pièces d'artillerie légère qui se retiraient à toute bride. Il les arrêta, les questionna, et apprit avec étonnement que l'armée avait passé avant le jour, mais que, depuis, les ennemis s'étaient formés derrière elle en la tournant, et qu'en voulant suivre les ordres du général en chef, on ne ferait que se donner à l'ennemi, puisqu'il tenait notre armée prisonnière. Louis chercha, avec les officiers qu'il rallia, à réunir le plus de troupes possible; tous les fuyards furent rassemblés; un escadron du quinzième de dragons, qui se trouvait par hasard arriéré, vint augmenter sa petite troupe; il l'établit sur une ligne, fit mettre l'artillerie en batterie, et en imposa à l'ennemi, qui n'osa avancer davantage sur les derrières de l'armée française. En même temps, comme il avait été témoin de la décision spontanée de Napoléon, et de l'expédition des ordres de mouvement, persuadé que toutes les troupes ne pouvaient être arrivées à Rivoli, il fit battre la campagne, et découvrit à

gauche les divisions Rey et Baraguey-d'Hilliers ; il s'y rendit ; il demanda au premier d'attaquer l'ennemi « qui croit, ajouta-t-il, » ne tenir enfermé que la division Jou- » bert, tandis qu'il aura bientôt toute l'ar- » mée à combattre ; je suis sûr que le général » en chef n'attend que les premiers coups de » fusil de ce côté pour attaquer ; c'est pour » cet effet qu'il vous a laissés en arrière ; il » était prévenu dès hier que l'ennemi cher- » chait à envelopper nos gens. »

Il ne put rien obtenir, pas même un bataillon qu'il avait demandé pour renfort ; il retourna joindre sa petite troupe ; fit porter l'artillerie sur les derrières afin de ne pas la compromettre, après qu'elle eut fait quelques décharges pour avertir à Rivoli le gros de l'armée. Il envoya ses hommes d'infanterie en tirailleurs sur la droite de la route où était une chaîne de collines, et fit former en colonne, sur le grand chemin, tous les hommes à cheval unis à l'escadron du quinzième de dragons. Dès que le feu fut commencé, ils chargèrent l'ennemi ; et, comme il l'avait prédit au général Rey, l'armée bloquée n'eut pas plus tôt entendu les premiers

coups , qu'elle attaqua de toutes parts. L'ennemi, voyant des troupes tout autour de lui, se crut entouré lui-même, se débanda, et ses lignes, qui couronnaient toutes les hauteurs, coupées en plusieurs endroits, s'éclaircirent en un clin d'œil. Le gros de la cavalerie française chargeait de Rivoli pour percer la ligne de l'ennemi qui avait tourné l'armée, quand Louis faisait la même chose en sens contraire avec son détachement ; de sorte qu'ils se rencontrèrent nez à nez. Les détachemens rejoignirent leurs corps, et Louis retourna près de son frère, qui lui témoigna beaucoup de satisfaction sur sa conduite, et sur ce qu'il avait deviné la situation véritable des choses.

Cette victoire fut complète ; à la fin du jour et durant la nuit, on ne fit que rassembler des colonnes ennemies coupées et égarées. Le nombre des prisonniers s'éleva à plus de quinze mille : Alvinzi faillit être du nombre.

Tranquille sur ce point, ayant bien rassuré Joubert, Napoléon vola vers Mantoue, emmenant la division Masséna, et toutes les troupes que Joubert ne jugea pas lui être

nécessaires pour se maintenir dans ses positions. Il était temps, car l'ennemi était parvenu à passer l'Adige dans les environs de Porto-Legnago, devant le général Augereau. L'avant-garde autrichienne, commandée par le général-major prince de Hohenzollern, avait sommé inutilement le faubourg de Saint-George, qui appuyait la ligne de l'armée française de siège; le tranquille et intrépide Miollis commandait ce faubourg retranché avec soin. Wurmsér sortit de la place pour aller au-devant de ses compatriotes; mais Napoléon arriva sur ces entrefaites, se plaça entre deux, les battit complètement l'un après l'autre. Wurmsér rentra dans Mantoue; mais la division Provera, le général de ce nom, le général prince de Hohenzollern furent prisonniers de guerre. C'est cette journée qu'on appela la bataille de la Favorite, du nom d'un château de plaisance près duquel elle se donna.

Après cela, la place de Mantoue ne tarda pas à se rendre avec sa garnison de dix-huit mille hommes. Napoléon montra au général Wurmsér la plus grande générosité. Il ne

voulut point se trouver spectateur de son infortune, et lui accorda toutes les satisfactions qu'il désira.

Vers ce temps-là on marcha contre les états de l'église; il y eut une affaire entre Bologne et Forli; mais ensuite tout céda presque sans résistance. On sait la conduite de Napoléon à l'égard du saint siège; il témoigna qu'il faisait cette expédition à regret; chaque jour il renouvela ses propositions de paix, qui furent écoutées quand on vit l'armée française proche de Rome.

Louis accompagna son frère dans cette courte campagne, mais il ne l'acheva pas; il tomba malade à Forli, et fut obligé de revenir à Bologne, et puis à Milan.

Cela fut cause qu'il ne fit point la dernière campagne de son frère en Styrie, avant la paix de Campo-Formio. Il ne le rejoignit que lorsque les préliminaires étaient déjà signés.

Durant les négociations, il fut chargé de faire une grande reconnaissance sur les avant-postes de l'armée; elle dura plus de huit jours, et son travail reçut les plus grands éloges de son frère. C'est dans cette

ournée qu'il vit le jeune Bertrand , adjoint du génie , à Osoppo , qu'il apprécia son mérite , et le recommanda à son frère. C'est le même qui depuis fut aide de camp de l'empereur , grand maréchal , et commandant en chef du génie à la grande armée.

Comme les nuages qui s'étaient élevés entre les négociateurs s'étaient dissipés , et qu'ils venaient de se mettre d'accord , on envoya Louis à Paris porter au directoire la première nouvelle de la paix. Peu de semaines après , Napoléon revint lui-même , et fut reçu dans une audience publique et solennelle , comme en triomphe , dans la grande cour du Luxembourg , magnifiquement disposée à cet effet.

Louis jouissait d'une forte constitution ; mais il ne s'était point ménagé dans ses campagnes , parce qu'il avait été abandonné à lui-même trop jeune et sans y être préparé. Il avait fait plusieurs chutes de cheval considérables , dont la plus forte lui laissa une grande cicatrice à l'œil gauche qu'il faillit perdre : C'est à Nice , après le siège de Toulon , qu'il éprouva cet accident. L'aide de camp Junot se promenait à pied ; il rencontra Louis qui

revenait de mission à toute bride sur un cheval entier espagnol, jeune et fougueux ; il épouvanta le cheval pour éprouver l'adresse du cavalier qu'il mit en défaut ; Louis tomba, et fut si mal soigné de la blessure qu'il se fit, qu'il en conserva toujours la cicatrice. Après la paix de Campo-Formio, il fut question de l'expédition d'Égypte. Louis désirait en faire partie, mais de partir plus tard, afin de faire usage des bains de Barège qu'on lui avait conseillés. En revenant en dernier lieu porter la nouvelle de la paix, ses chevaux s'étant emportés en descendant la haute montagne de Saint-André en Savoie, il s'était démis le genou. Son frère lui-même décida qu'il partirait pour rejoindre l'armée d'Égypte par le premier bâtiment qui s'y rendrait après la saison des bains.

Une raison secrète faisait désirer à Louis de rester à Paris. Sa sœur Caroline était à la célèbre pension de madame Campan, à Saint-Germain. Il y allait souvent, il y rencontrait une amie de sa sœur, dont le père avait émigré depuis le commencement de la révolution. Il s'intéressait vivement à elle, estimait les qualités de son cœur et de son

esprit , et la trouvait la plus belle personne qu'il eût vue.

Un soir qu'il se promenait dans le jardin des Tuileries avec Casabianca , ancien officier supérieur de la marine , ami de son frère , homme honnête , aimable et instruit , mais craintif et qui s'était préservé des premiers orages de la révolution par une excessive prudence , il ne put contenir ses sentimens , et il les lui confia. L'autre en fut effrayé : *Savez-vous* , lui dit-il , *que ce mariage serait le plus grand tort à votre frère , et le rendrait suspect au gouvernement , dans un moment où , partant pour une expédition hasardeuse , il a un aussi grand besoin de se faire des amis , ou du moins de ne se point faire d'ennemis , ni de se rendre suspect ?*

Le lendemain Napoléon fit appeler son frère , et lui donna ordre de partir de suite avec trois autres de ses aides de camp pour Toulon , où ils devaient l'attendre pour le suivre en Égypte. Long-temps après , Louis découvrit que Casabianca avait informé de suite Napoléon des projets et des sentimens de son frère ; et celui-ci , sans perdre son temps à persuader un jeune homme amou-

reux , lui avait fait donner l'ordre par le ministre de la guerre de partir immédiatement.

Dans ce temps-là , Bernadotte était ambassadeur de France à Vienne ; il fit dans cette capitale une de ces imprudences naturelles à un caractère fier et entier comme le sien ; elle souleva toute la population contre lui. Au lieu des armes de France , il fit arborer sur son hôtel le pavillon tricolore , ce qui occasiona une scène assez vive. Le directoire de France craignit alors de voir la guerre se rallumer , et il fit suspendre à Napoléon son départ pour l'Égypte. En conséquence , Louis et les trois autres aides de camp qui se trouvaient déjà à Lyon , reçurent l'ordre de s'y arrêter ; il y demeura quinze jours. C'était au commencement du printemps , qui est toujours délicieux dans ce climat. Les deux grandes rivières qui arrosent cette belle ville , donnent à la campagne la végétation la plus vive et la plus riante. De nombreux coteaux entourent Lyon , et se montrent couverts d'une infinité de maisons de campagne et des plus beaux arbres. Rien n'égale au printemps la beauté de ces lieux enchanteurs , si ce n'est l'aima-

ble gaieté de ses habitans, la grâce, la taille, les yeux, la démarche, la *morbidezza* des Lyonnaises. Ce sont les Parisiennes, avec peut-être moins de prétentions. Elles ont, dans leur parler, comme dans leur port, leur taille et leur démarche, une souplesse gracieuse, un charme que ne possèdent point les autres femmes.

Ce séjour ne devait point diminuer les regrets et les émotions d'un jeune homme qui se voyait arraché malgré lui à tout ce qu'il aimait, et peut-être pour toujours. Quinze jours après, la bonne intelligence s'étant rétablie entre la France et l'Autriche, Napoléon quitta Paris, ses aides de camp le rejoignirent à son passage à Lyon; ils arrivèrent à Toulon; peu de jours après l'armée s'embarqua, et l'on mit à la voile.

La flotte était composée de treize vaisseaux de ligne; et le convoi, chargé de troupes et de munitions, était de cinq à six cents bâtimens formant quatre divisions: celle de Toulon était escortée par deux vaisseaux et deux vieilles frégates vénitiennes, tous quatre armés en flûte. Ces vaisseaux, conquis par l'armée d'Italie, portaient les noms des

officiers de cette armée morts sur le champ de bataille : *le Causse* et *le Dubois*, noms de deux généraux, le premier tué à la bataille de Dego, le second tué à Roveredo. L'aide de camp de Napoléon, Muiron, tué à Arcole; et Carrère, colonel d'artillerie, qui fut enlevé quelques instans avant l'armistice de Leoben, par le dernier coup de canon tiré dans cette guerre, donnèrent leurs noms aux deux frégates. Mais ces bâtimens vénitiens, non doublés en cuivre, d'un mauvais échantillon, semblaient marcher avec peine. Une division du convoi se forma à Ajaccio, et rejoignit l'escadre à sa sortie de la rade de Toulon; la troisième rejoignit plus tard, elle venait de Gènes; et la quatrième, aux ordres du général Desaix, mit à la voile à Civita-Vecchia, et ne rallia la flotte que devant Malte. Il y avait en outre une escadre légère de frégates, corvettes et avisos. Les frégates étaient *la Diane*, *la Justice*, *la Sérieuse*, *l'Alceste*, etc.

Une escadre anglaise était entrée dans la Méditerranée, lorsque l'expédition mit à la voile : on en avait la certitude. Il fallait donc que Napoléon comptât beaucoup sur

son bonheur pour tenter de conduire en Égypte, où il ne pouvait débarquer sans efforts, une armée si nombreuse, sous les yeux, pour ainsi dire, de la flotte ennemie. Mais, non-seulement il avait ce projet, mais encore celui de s'emparer, chemin faisant, de l'île inexpugnable de Malte; ce qui devait lui donner une grande facilité pour maintenir ses communications avec l'Europe, et assurait à la France l'empire de la Méditerranée et du commerce du Levant.

Mais, s'il semblait compter entièrement sur son étoile dans ses actions hardies et souvent téméraires, personne ne parut compter moins que lui sur la fortune dans la conception de ses plans; aucune précaution humainement possible n'a, je crois, jamais été négligée dans ce temps ou oubliée par Napoléon : il considérait toujours les choses sous tous les aspects imaginables; et, n'ayant jamais ou presque jamais de revers, il était préparé, avant chaque entreprise, à tous ceux qui pouvaient lui arriver. Dans tous les cas, il avait toujours prévu ce qu'il aurait à faire : c'est ce qu'il appelait concevoir un plan. Il fit toujours marcher de front dans ses

actions la politique , les intelligences secrètes , et l'intérêt particulier des individus. Mais on ne peut nier qu'il ne se montrât très-convaincu que l'intérêt personnel est le premier , le plus grand mobile du cœur de l'homme , et peut-être le seul.

En faisant voile sur Malte , on s'arrêta quelques jours devant la Sardaigne pour attendre les convois ; et , pendant ce temps , Nelson , à la tête de quatorze vaisseaux bons voiliers , était à la recherche de l'escadre française. Les frégates qui éclairaient celle-ci découvrirent l'ennemi ; elles l'annoncèrent lorsque Napoléon arriva à Malte : mais Nelson prit le change ; il passa le détroit de Messine , opération hardie pour une flotte , et se rendit en toute diligence à Alexandrie. L'idée qu'avec l'intention de s'emparer de l'Égypte , on s'amuserait en chemin à attaquer une place telle que Malte , ne pouvait certainement pas lui venir à l'esprit , à lui , non plus qu'à tous ceux qui connaissaient l'infériorité de la marine française , la presque impossibilité dans laquelle elle se trouvait de combattre , surchargés comme

étaient les vaisseaux, de monde, de canons, et d'effets de toute espèce.

Mais Napoléon savait que l'idée de cette attaque ne viendrait à personne ; qu'ainsi la surprise serait entière ; que la place n'était pas en état de défense , mais seulement à l'abri d'un coup de main ; que le grand-maître , brave et honnête homme , était hors d'état de pourvoir à tout au moment du péril , avec l'activité nécessaire ; qu'enfin sa principale défense consistait dans les chevaliers français , qu'il se proposa de ramener au parti de la France. Il tenta l'entreprise avec beaucoup d'apparence de succès , avec témérité , mais avec une témérité indispensable qui n'était que la suite même du projet, et il réussit. Il entra même dans le port, durant les pourparlers , avec son état major , et pressa témérairement la conclusion de la capitulation.

Le grand-maître reçut une pension ; les chevaliers français qui voulurent prendre service dans l'armée française , en obtinrent ; les autres furent garantis des persécutions attachées alors aux émigrés.

Le général Vaubois fut laissé à Malte avec

une garnison. L'armée remit à la voile , et arriva dix ou douze jours après devant Alexandrie. Les côtes d'Égypte sont si basses , qu'on les distingue à peine à la distance de quelques lieues. On envoya quérir le consul de France ; au grand étonnement de ses compatriotes , il leur apprit que l'escadre anglaise avait paru la veille devant le port , avait demandé des informations sur la flotte française , et puis avait continué sa route vers Alexandrette. Dans ce moment même on signala des vaisseaux de guerre , et l'ordre du combat fut donné ; on crut fermement que c'étaient les Anglais. Napoléon témoigna la peine qu'il en ressentait : *Fortune , s'écria-t-il , ne nous as-tu tant favorisés jusqu'à présent que pour nous abandonner mieux ? Encore quelques instans , et Alexandrie étant à nous , tout le convoi eût été en sûreté.* — Les signaux étaient faux ; ce n'étaient point des vaisseaux ennemis , mais des frégates françaises arrivées.

Napoléon voulut dès lors que l'amiral Bruyès mit les troupes à terre ; celui-ci ne voulait point y consentir ; il craignait la mer , agitée par un fort vent d'ouest , pres-

que permanent dans cette saison. Mais le général sentait le prix des momens qui s'écoulaient ; il voyait le convoi exposé sur les côtes, et Alexandrie en armes se préparant à la défense : il voulut absolument descendre malgré la violence des vagues.

On jeta l'ancre ; on débarqua dans la soirée et une partie de la nuit à quelques lieues d'Alexandrie, près d'un lieu nommé la Tour de Marabout ou des Arabes. Le lendemain l'armée française marcha en ligne sur la ville, la droite commandée par le général Bon, le centre par Kléber, et la gauche par le général Menou. On avait perdu dans le débarquement deux ou trois chaloupes qui avaient chaviré, toutes les personnes qu'elles contenaient, et deux ou trois hommes tués par les Arabes. Parmi ces derniers, on doit remarquer le capitaine des grenadiers Moreau, du soixante-neuvième régiment d'infanterie de ligne, qui, plaçant les sentinelles de son poste de manière à pouvoir surveiller quelques Arabes à cheval qui voltigeaient dans la plaine, fut atteint et frappé dans l'espace compris entre la sentinelle et le bivouac du poste, avec une rapidité

étonnante. Lors du débarquement, Louis s'était rendu du bord de *l'Orient*, vaisseau monté par son frère, avec le général Lannes et son état-major, sur *le Franklin*, que montait le général Kléber. Il descendit avec celui-ci, et resta attaché à sa division dans l'attaque d'Alexandrie. Kléber fut blessé, et reçut le commandement de cette ville. Louis reçut l'ordre de rester à Alexandrie; mais, après la bataille d'Aboukir, dans laquelle la flotte française fut détruite, il fut appelé au Caire.

Lorsque Napoléon voulut exécuter le débarquement, sans perdre de temps il dit à l'amiral Bruyès, au moment de quitter *l'Orient* : « Il faut que nous nous hâtions de » vous faire ouvrir le port d'Alexandrie; et » s'il est hors d'état de recevoir la flotte, il » faut vous mettre en sûreté ailleurs. Vous » nous avez conduits heureusement; votre » tâche est remplie, et la nôtre commence. » « *Nous prenez-vous pour des charrettes de » transport ?* » répliqua le brave Bruyès.

Cependant, aussitôt que la ville fut prise, celui-ci reçut ordre de faire sonder le vieux port d'Alexandrie, et d'y faire entrer l'es-

cadre. On s'occupa de suite des sondes : c'est le capitaine Barré, de *l'Alceste*, officier actif et intelligent, qui en fut chargé ; mais, soit que les marins ne voulussent pas s'enfermer dans Alexandrie, soit qu'une malheureuse fatalité présidât à toutes les opérations de la marine, ce travail important, si pressé, ne fut terminé que peu de jours avant l'apparition des Anglais et la bataille. Il résultait des sondes que tous les vaisseaux pouvaient entrer dans le port, tels qu'ils étaient, à l'exception de *l'Orient*, qu'il fallait décharger de quelques pièces d'artillerie dans le passage.

La flotte, en attendant que la reconnaissance des sondes fût achevée, prit position à la vue d'Alexandrie, sur la côte, à la baie, ou plutôt à la plage d'Aboukir. Le misérable village de ce nom est bâti à peu près sur les ruines de l'ancienne Canope. La côte forme en cet endroit un arc de cercle ; l'escadre s'y embossa de manière à former la corde de l'arc, dont l'extrémité gauche aboutissait à peu près à une petite île qui se trouve en avant de la pointe de la côte où est située laasure honorée du nom de fort d'Abou-

kir. C'était là qu'était appuyée la gauche de l'escadre française. La droite, qui n'arrivait pas jusqu'à la terre, paraissait être sans appui, et, pour ainsi dire, en l'air; mais au contraire, la ligne étant oblique, la droite se trouvait plus en sûreté, parce qu'elle était voisine des bas-fonds et des récifs.

L'amiral Bruyès était convaincu qu'une escadre embossée est inattaquable; cela n'est vrai que lorsque l'escadre ne peut être tournée; mais, dans la position où il était, il reçut une triste preuve du contraire.

Dans sa confiance, l'amiral français oublia que Nelson était à sa recherche; il perdit des jours précieux, durant lesquels il aurait pu entrer dans le port d'Alexandrie. Indécis, il ne prit même pas toutes les mesures qu'il aurait dû prendre pour sa défense. Ses principaux officiers, entre autres Casabianca et Dupetit-Thouars, le pressaient d'appuyer la gauche de sa ligne à la petite île d'Aboukir; il refusa de le faire autant que cela était nécessaire. « Voulez - vous, leur répondit-il, » que le premier coup de vent, dans ce » mouillage ouvert, nous jette sur la côte; et » quand nous aurons perdu un ou plusieurs

» vaisseaux, qu'on nous traite d'ignorans? »

Il laissa donc sa gauche à quelque distance de la petite île, et fit occuper le milieu de cet intervalle par la grosse frégate *la Sérieuse*. L'armée de terre voulait placer de bonnes batteries sur la petite île, afin de protéger la gauche de l'escadre; mais l'amiral voulut que ses officiers seuls en fussent chargés; l'île ne fut armée qu'imparfaitement, et les batteries très-mal servies: Bruyès voulut absolument que l'escadre protégeât l'armée, et non celle-ci l'escadre.

L'escadre française consistait en treize vaisseaux de ligne et quelques frégates; le reste était armé en flûte et destiné au service du convoi, et se trouvait dans le port d'Alexandrie. De ces treize vaisseaux, *l'Orient*, monté par l'amiral, était de cent vingt canons; *le Guillaume Tell* et *le Franklin* étaient de 80, et les autres de 74.

L'Orient était au centre, le vice-amiral Villeneuve commandait la droite, le vice-amiral Duchelat la gauche; le contre-amiral Gantheaume était le chef de l'état major général, et le capitaine Casabianca, capitaine de pavillon.

Le premier vaisseau de gauche était le *Guerrier* ; c'était le plus vieux et le plus faible. Les deux vaisseaux de droite étaient le *Guillaume Tell* et le *Généreux*, le premier de 80, et l'autre de 74. Les frégates la *Diane* et la *Justice* étaient en arrière de la droite, la *Sérieuse* et la derrière la gauche.

Le matin du jour de la bataille, le général Kléber et Louis se promenaient sur la terrasse de la maison du quartier général : tout à coup ils aperçoivent plusieurs voiles ennemies, et ensuite toute l'escadre anglaise, forte de quatorze vaisseaux, dont un seul, le *Léandre*, était de cinquante canons.

Nelson s'approcha d'Alexandrie de très-près ; il lorgna long-temps le port, et fila vers Aboukir avec un bon vent, un temps superbe, et ses vaisseaux le suivant dans un ordre parfait.

Dès qu'il put apercevoir l'escadre française, on le vit faire des signaux ; les bâtimens légers le rejoignirent, et ses vaisseaux se serrèrent encore plus.

Il est facile d'imaginer la peine que dut éprouver l'amiral anglais en voyant qu'il

n'avait pu empêcher un armement aussi considérable de remplir sa destination, et d'enlever un poste tel que Malte presque sous ses yeux. Par-là, on peut deviner sa joie de trouver l'escadre ennemie dans une position défavorable, et de pouvoir saisir l'occasion de faire oublier et d'effacer entièrement sa faute.

On a osé avancer que l'amiral anglais avait l'ordre de laisser parvenir si loin de France la meilleure armée et les meilleurs généraux français. Mais cette supposition est trop absurde. S'il avait été instruit de la marche précise de l'armée française, l'aurait-il laissée surprendre Malte ? Quel est le général qui, pouvant détruire les forces de son ennemi sans coup férir, en laisse échapper l'occasion ? Or, c'était le cas de Nelson, s'il était tombé au milieu du nombreux convoi français surchargé de troupes choisies. Il est plus certain que le dépit d'avoir manqué une occasion unique de détruire l'élite de l'armée française augmenta l'ardeur, le zèle et le courage des Anglais, et qu'ils trouvèrent avec joie l'occasion de réparer leur faute.

Après avoir observé quelque temps l'es-

cadre française , après avoir bien reconnu sa position , et *paradé* comme pour attendre ce qu'elle ferait , les Anglais attaquèrent.

Lorsqu'ils avaient été signalés, tous les capitaines français se rendaient chez l'amiral pour dîner avec lui. On venait de peindre à neuf à l'huile les chambres et la galerie de *l'Orient*; les baquets et autres ustensiles se trouvaient encore sur le pont. Les batteries de la petite île à la gauche de la ligne n'étaient pas encore dans un état parfait; la flotte n'était pas appuyée à la terre. L'on ne s'était seulement pas renforcé de tous les matelots qui se trouvaient en grand nombre à Alexandrie, et qui étaient inutiles, puisqu'on avait déchargé du convoi tout ce qu'il transportait. Le général Kléber remédia à cette insigne négligence, en envoyant, de son propre mouvement, à l'escadre tous les matelots qu'il put réunir.

En examinant l'escadre française, Nelson vit bientôt qu'elle ne se disposait pas à changer de position. Bruyès craignait fort de mettre sous voile; et effectivement toute l'armée de terre avait été témoin de l'énorme différence dans la marche des vais-

seaux. *L'Orient*, toutes voiles dehors, marchait si lentement, que, pour ne pas tomber sur lui, *le Franklin*, qui était son matelot d'arrière, ne conservait qu'une très-petite voile. *Le Mercure* et un autre vaisseau avaient obtenu la permission de marcher hors de la ligne, parce qu'ils arrêtaient la marche des autres. Nelson dut remarquer, dans la position de la flotte française, que sa gauche était assez éloignée de terre pour qu'on pût la tourner. Il savait que les vaisseaux de sa nation tirent moins d'eau que les vaisseaux français; il remarqua sans doute que, puisque, à mi-distance de la gauche de l'armée française à la terre, il y avait assez de fond pour une grosse frégate telle que *la Sérieuse*, il était présumable qu'entre celle-ci et le premier vaisseau, il y avait assez de fond pour un vaisseau anglais. Il mit donc à la tête de l'attaque *le Léandre*, de cinquante canons, chargé de guider les autres, et il réussit.

Celui-ci se trompa d'abord et toucha; mais la batterie de l'île, servie par des marins, laquelle avait beaucoup trop tardé à tirer, s'en avisa malheureusement alors: *le Léandre*

s'éloigna de terre, et dans ce moment il trouva la passe.

La passe trouvée, l'escadre anglaise tourna les Français; *la Sérieuse* fut coulée d'abord. *Le Guerrier* ne put soutenir long-temps le feu de l'armée ennemie.

Nelson, quoiqu'à la voile, se laissait glisser sur ses ancres, afin de pouvoir être plus maître de ses mouvemens. Une partie de la flotte anglaise étant passée derrière les Français, chaque vaisseau de ceux-ci fut attaqué successivement par trois bâtimens ennemis au moins. Les Français se défendaient vaillamment; ils sentaient la faute de leur amiral et leur danger, et cela même augmentait leur valeur. Les troupes de l'armée de terre qui se trouvaient en garnison sur les vaisseaux, soutenaient dignement la réputation de l'armée d'Italie. Lors même que le vaisseau coulait, ou que le reste de l'équipage l'abandonnait, ces intrépides soldats continuaient le feu avec la même ardeur.

Dans cette situation, on conçoit que Nelson réduisit facilement les six vaisseaux à la gauche de *l'Orient*. Il fit prisonnier le vice-

amiral Duchelat, qui eut le nez emporté dans le combat.

Arrivé à *l'Orient*, l'ennemi s'arrêta ; deux des trois bâtimens qui l'attaquèrent furent mis hors de combat et se retirèrent ; le troisième amena son pavillon. Le brave Bruyès faisait le coup de fusil avec les soldats de sa garnison ; blessé une première fois, il se fit panser sur le pont même, et recommença à combattre ; mais bientôt il est emporté par un boulet. Son capitaine de pavillon, mortellement blessé, est conduit à la sainte-barbe. Malheureusement le feu prit alors à bord de *l'Orient*, et fit bientôt de tels progrès que les six autres vaisseaux durent s'en éloigner. Les capitaines des vaisseaux attendaient avec impatience des signaux de l'amiral ; mais il était mort, et l'on n'en savait rien hors du vaisseau : l'on ne fit point connaître à celui qui, d'après son grade, devait le remplacer, que c'était à lui à commander. Villeneuve, à qui ce commandement appartenait, aurait empêché un dénouement aussi tragique, comme il le montra à la fin de la bataille. *L'Orient* sauta avec un bruit effroyable : c'était à onze heures du soir ; l'horizon

semblait en feu, la terre trembla, et la fumée qui sortit du vaisseau s'éleva en masse, gravement, comme un ballon noir et immense; puis il s'éclaircit et laissa voir des objets de toute sorte de formes qui retombaient sur le champ de bataille!

Quel terrible moment d'effroi et de désolation pour les Français, témoins de cette effroyable catastrophe! La plupart de l'équipage de ce malheureux vaisseau périt dans cette journée. Parmi les officiers généraux, Gantheaume fut le seul épargné; il parvint à gagner Alexandrie en chaloupe. Les réglemens de la marine défendent, sous les peines les plus sévères, de rompre la ligne; si Villeneuve, commandant l'aile droite, eût pu la rompre, il se serait replié vers la gauche et aurait continué le combat dans une position avantageuse pour les Français. Mais il ne connaissait pas la mort de Bruyès, et quand il apprit que par-là il commandait l'armée, il était trop tard. Quatre vaisseaux obligés de rompre la ligne par l'explosion de *l'Orient*, s'échouèrent, ne pouvant pas faire mieux dans leur abandon; ils se défendirent individuellement jusqu'à

la dernière extrémité. Il ne restait à Villeneuve que *le Guillaume Tell* de 80, qu'il montait, *le Généreux* et deux frégates, avec lesquels il mit à la voile, après avoir recueilli les équipages que Kléber avait envoyés d'Alexandrie. Les vaisseaux anglais voulurent empêcher Villeneuve de se retirer ; mais , pour donner l'idée du délabrement où ils étaient , de la vigoureuse défense des Français , et de ce qu'aurait fait Villeneuve s'il eût eu le commandement quelque temps plus tôt, il suffira de dire que toute l'escadre de Nelson ne put empêcher les tristes restes de l'escadre française de mettre à la voile. Celle-ci fut attaquée dans sa retraite , mais elle se tourna sur les Anglais de manière à leur faire bientôt lâcher prise ; et cependant sept vaisseaux seulement avaient combattu dans cette journée , et avaient mis les Anglais en si mauvais état ! ! !

Telle a été cette fameuse bataille d'Aboukir qui a immortalisé Nelson , mais qui a dû prouver aux Anglais que les Français auront une marine dès qu'ils s'en occuperont sérieusement , ou , pour mieux dire , dès qu'ils sauront s'y prendre. Dans le fu-

neste événement de l'explosion de *l'Orient* , la conduite et la mort du jeune Casabianca méritent d'être remarquées. Cet enfant , âgé de 13 ans , montra une activité extrême. Placé aux batteries , il encourageait les canonniers et les matelots ; et comme , dans la chaleur de l'action , le feu était retardé par trop de zèle et d'émotion , il mettait l'ordre et le calme par un sang-froid étonnant à son âge ; il avertissait les canonniers et les matelots de leurs distractions , et faisait en sorte que l'on portât à chaque pièce des cartouches de son calibre.

Quand son père fut mortellement blessé , il l'ignora ; le feu s'étant manifesté sur *l'Orient* , les batteries furent abandonnées ; ce courageux enfans resta seul , en demandant à grands cris à son père s'il pouvait quitter son poste sans déshonneur comme faisaient les autres ? L'incendie faisait des ravages affreux , et il attendait toujours la réponse de son père , mais inutilement ! Enfin un vieux matelot le trouve , lui apprend le malheur de Casabianca , et lui annonce qu'il est chargé de sauver son fils à la nage. Il refuse , et court à la sainte-barbe ;

dès qu'il aperçoit son père, il se jette sur lui, le tient étroitement embrassé, et déclare qu'il ne le quittera plus. En vain son père prie, menace; en vain le vieux matelot, attaché à son capitaine, veut lui rendre ce dernier service. *Je dois mourir, je veux mourir avec mon père*, répond le généreux enfant. *Il ne me reste plus qu'un instant*, observa le matelot, *j'aurai moi-même beaucoup de peine à me sauver; adieu!* L'incendie approchant des poudres, le vaisseau sauta en enlevant le jeune Casabianca, qui couvrait en vain de son corps les restes mutilés de son père. C'est ce que le vieux matelot raconta au général Kléber et à Louis, en débarquant à Alexandrie.

Le résultat de cette désastreuse journée fut immense; elle changea l'expédition d'Égypte en une simple affaire de colonie; elle isola l'armée, qui dès lors fut étroitement bloquée: les Anglais, les Russes, les Turcs, même les Portugais, couvrirent la Méditerranée. La marine française, par la perte qu'elle venait de faire de Dupetit-Thouars, Casabianca, Thévenard, et tant d'autres jeunes et brillans officiers, recevait

un dommage qu'elle ne pouvait réparer de long-temps. Ce dernier désastre, si complet, si malheureux, achevait de la décourager.

Peu de temps après, Louis fut appelé au Caire; il se rendit à Rosette, d'où il remonta le Nil. Bientôt après, il fut visiter les pyramides de Gezha, le lieu où fut Memphis, les ruines d'Héliopolis, et la citadelle du Caire, où est le fameux puits de Joseph.

Napoléon apprit que les Turcs se réunissaient en Syrie; il résolut de les aller attaquer. Il avait encore le but de recruter son armée parmi les chrétiens de ces contrées, de s'en faire des alliés, et de détruire dès le commencement les projets de ses ennemis. Doutant s'il ne serait pas attaqué plus directement par des débarquemens à Alexandrie, il lui importait essentiellement de dissiper les nuages qui se formaient en Syrie, afin d'avoir le temps de revenir conjurer l'orage en Égypte, à laquelle il lui importait d'ailleurs de cacher les ravages que les maladies avaient faits dans son armée, et les dangers de sa situation.

En partant pour la Syrie, il résolut d'envoyer en France l'un de ses aides de camp,

chargé de faire connaître précisément au gouvernement l'état des affaires en Orient ; quelqu'un sur la fidélité duquel il pût compter pour lui ramener des secours et presser l'envoi : il choisit son frère.

On n'avait plus rien à redouter de son retour en France , puisque aussitôt après son départ on avait forcé la personne qu'il aimait à en épouser un autre.

Louis fut aussi chargé de présenter au directoire les drapeaux conquis par l'armée.

Il partit sur la plus petite , la plus vieille et la plus délabrée des chaloupes canonnières. Après un voyage de deux mois , durant lequel il échappa comme par miracle aux vaisseaux turcs , russes , anglais , et même portugais , et à des tempêtes journalières , il arriva à Porto-Vecchio , en Corse , après avoir abordé à Tarente , en Calabre , et y avoir été retenu vingt-sept jours en quarantaine.

Il croyait si peu échapper à la mer , à cause du mauvais état du bâtiment qu'une seule et mauvaise pompe soutenait , qu'il donna l'ordre au capitaine d'entrer à Messine , quoiqu'il sût que la guerre était dé-

clarée entre la France et Naples. Mais la force du vent jeta le bateau hors du détroit de Messine, et une frégate anglaise le poursuivit. Cela fut cause qu'il jeta à la mer les drapeaux qu'il devait présenter au directoire.

Dès qu'il fut arrivé, il ne négligea rien pour obtenir des secours; il fit expédier d'abord plusieurs avisos avec des lettres et quelques officiers, mais point de troupes. Le général Dupont, qui se distingua ensuite à la grande armée, était seul bien disposé pour l'armée d'Orient; il était employé au ministère de la guerre. Quelques mois après, il y eut une révolution dans le gouvernement; Sieyès remplaça un des deux directeurs renvoyés; il témoigna un désir sincère de secourir Napoléon.

Peu de temps après on reçut les relations de l'expédition de Syrie et de la seconde bataille d'Aboukir. Le directoire accorda les secours et les troupes demandées par Louis, qui s'occupait des détails nécessaires à cette expédition, lorsque Napoléon arriva à Fréjus, d'une manière presque miraculeuse, avec les deux frégates vénitiennes *la Muiron* et *la Carrère*, les deux bâtimens les

plus lourds et les plus mauvais marcheurs qu'il fût possible d'imaginer.

Louis alla au-devant de son frère avec Joseph et leur beau-frère le général Leclerc. Il tomba malade à Autun; et, lorsqu'il revint à Paris, Napoléon y était déjà : il reprit près de lui son poste d'aide de camp.

Le voyage de Fréjus à Paris fut un triomphe continuel pour Napoléon : il ne pouvait se déguiser combien l'opinion publique était en sa faveur. Fatigués de la révolution, les Français revoyaient avec joie l'homme extraordinaire qu'ils croyaient avoir été exilé par le gouvernement d'alors, à qui l'on reprochait les revers des armées françaises, la perte de l'Italie et les déprédations commises en Suisse. Chacun revoyait avec joie celui qui pouvait en imposer à tous les partis et les réunir tous. On aimait en lui l'alliance de la valeur, d'une grande gloire militaire, avec la sagesse, l'humanité et l'amour de la religion, que Napoléon avait témoigné tant de fois en Italie. En vain ses ennemis et le petit nombre de personnes jalouses de sa réputation disaient-ils qu'il s'était éloigné dans le dessein de se faire

regretter, qu'il avait emmené par cette raison l'élite des généraux et des troupes, et qu'enfin il était doublement coupable en revenant sans ordre et en abandonnant son armée; la nation entière condamnait ces accusations. *Il est donc le plus habile*, répliquait-on; il mènera mieux les affaires que le directoire, qui, depuis l'éloignement de Carnot et de Barthélemy, n'inspirait plus ni confiance ni estime.

Aussi fut-il bientôt résolu de le placer au gouvernement; et, cela étant une fois décidé, on se hâta. Le directoire pouvait perdre un général isolé, il était sur ses gardes : il ne pouvait se dissimuler combien la nation, l'armée, et surtout Paris, étaient portés pour Napoléon; et ce retour imprévu et illégal pouvait aisément fournir contre celui-ci des motifs d'accusation. Mais, dans les républiques, l'opinion publique est la véritable souveraine : celui qu'elle protège peut tout braver.

Le 18 brumaire, les deux conseils donnèrent le commandement de leur garde au général Bonaparte, et s'ajournèrent au lendemain à Saint-Cloud. Deux directeurs,

Sieyès et Roger-Ducos, se réunirent aux deux conseils. Le général Bonaparte envoya l'ordre à la garde du directoire de se rendre aux Tuileries, et elle obéit. Barras, le plus énergique des directeurs, donna sa démission. Le lendemain 19, à Saint-Cloud, malgré l'opposition de beaucoup de jeunes députés, dont les poignards menacèrent les jours du général, et qui furent dispersés, le nouveau gouvernement fut organisé. Il constitua trois consuls : Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos. On retourna ensuite à Paris, et les nouveaux consuls s'installèrent au Luxembourg.

Peu de jours après son élévation au rang de consul de la république, Napoléon nomma son frère et son aide de camp Louis, colonel du cinquième régiment de dragons. Déjà il avait été placé dans ce corps comme chef d'escadron à son retour d'Égypte.

Ce régiment tint quelque temps garnison à Paris, et fut envoyé ensuite à l'armée de l'ouest contre les chouans, c'est-à-dire, en Normandie.

A cette époque, on avait pacifié la Vendée, et l'on s'occupait de pacifier la Nor-

mandie , quoique les opérations militaires continuassent de part et d'autre dans cette partie. C'est afin de hâter la pacification que l'on envoyait des renforts.

Le cinquième régiment de dragons fut stationné à Verneuil , et l'infanterie se porta en avant et prit position à Alençon.

Louis était bien fâché de se voir employé de ce côté ; il ne le dissimulait pas ; mais , quels que fussent ses sentimens , il fallut obéir. Heureusement son régiment n'eut pas l'occasion de se battre contre des Français ; il garda la position de Verneuil jusqu'à la pacification , laquelle survint peu de semaines après ; mais , malgré tous ses efforts et sa profonde affliction , la ville où il se trouvait fut le théâtre d'une horrible tragédie.

Le général de division , et l'infanterie commandée par le colonel de la quarante-troisième demi-brigade , revinrent d'Alençon après la trêve , amenant prisonniers les chefs des chouans.

A peine l'infanterie fut-elle arrivée à Verneuil , qu'on assembla un conseil de guerre , et qu'on fit juger , condamner et exécuter

ces quatre malheureuses victimes. Louis s'empressa d'en informer son frère, mais on ne donna pas à son courrier le temps d'arriver à Paris. On voulait même qu'il présidât le conseil comme colonel, mais il refusa avec indignation; *prières, ordres, menaces*, tout fut inutile. Il protesta contre cette infamie, il ne négligea rien pour l'empêcher; mais il ne le put, parce qu'il se trouvait sous les ordres d'un autre.

Il se tint dans son logement comme dans un jour de deuil; il ordonna à ses officiers d'en faire autant, et fut vivement affligé d'une catastrophe qui commença à le désenchanter de l'état militaire,

Peu de jours après, son régiment reçut l'ordre de se rendre en garnison à Versailles, et ensuite à Paris, où deux escadrons de campagne s'organisèrent pour faire partie de l'armée de réserve, qui se rassemblait à Dijon.

Lorsque ces deux escadrons partirent, il reçut ordre de les faire commander par un lieutenant colonel; Louis obéit, et resta à Paris.

Quelque temps après le retour de son

frère de la brillante campagne de Marengo, on lui renouvela la proposition de mariage avec Hortense de Beauharnais ; il refusa, sans avoir aucune raison défavorable au caractère ou à la moralité de cette jeune personne dont tout le monde faisait l'éloge, mais parce qu'il craignait que leurs caractères ne se convinssent pas.

Bientôt on renouvela encore les sollicitations pour son mariage avec Hortense ; elles furent inutiles.

Pour être en repos à cet égard, il embrassa avec ardeur l'idée de voyager et d'aller assister aux manœuvres de Postdam ; il devait même voyager en Saxe, en Pologne, en Russie, en Suède et en Danemarck.

Les manœuvres étaient terminées lorsqu'il arriva à Berlin. Il fut reçu du roi et de la reine avec une obligeance et une grâce parfaites ; jamais, depuis lors, il ne cessa de témoigner le plus grand attachement et la plus grande estime à la maison de Prusse. Et quelle âme de bronze n'eût pas été touchée du spectacle enchanteur d'une cour à la fois militaire et polie, où

régnait doublement la plus belle, la plus gracieuse et la plus aimable des femmes?

Après un mois de séjour à Berlin, il se rendit à Dantzick ; il voulait aller à Saint-Pétersbourg, et peut-être venir de là par la Laponie et la Suède ; mais il tomba malade à Dantzick, où il fut retenu plusieurs semaines par cette raison. Pendant ce temps, les hostilités se renouvelèrent entre la France et l'Autriche, et cela l'obligea de rentrer en France. A son retour, il passa par Brunswick ; il fut reçu par le duc avec la grâce et la courtoisie qui lui étaient naturelles. Il eût désiré de voir la sœur du Grand Frédéric, mais elle était mourante à cette époque.

Dès qu'il fut de retour, on renouvela les propositions de mariage. Comme on envoyait une armée en Portugal, il trouva moyen de s'absenter encore en faisant comprendre son régiment dans le cadre de cette armée. Une heure après que son corps se fut mis en marche pour l'Espagne, il se rendit à la Malmaison, lieu de plaisance de son frère, pour prendre congé de lui et de sa belle-sœur. Il y fut retenu pendant plus de quinze jours : mais, comme il craignait de

manquer encore l'occasion de faire la guerre avec les troupes qu'il commandait, il partit dans la nuit pour Bordeaux sans prendre congé, et il rejoignit l'armée dans cette ville.

Il entra en Espagne à la tête de son régiment et de trois bataillons d'infanterie. Il vint ensuite camper à Ciudad-Rodrigo, après avoir passé quelques semaines à Salamanque.

En passant à Mont-de-Marsan, département des Landes, il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie, à cause de son frère. On lui rendit de grands honneurs qui l'impatientèrent, parce qu'ils ne lui étaient pas dus. Toutes les autorités se présentèrent en corps, lorsqu'il était à peine entré dans l'hôtel de la préfecture, que l'on avait disposé pour le recevoir.

Il était occupé à des détails militaires avec ses officiers, lorsque le préfet vint lui présenter avec solennité toutes les autorités constituées, à la tête desquelles était le président du tribunal, vieux magistrat vénérable. Celui-ci avait son discours à la main, et, bon gré malgré, il se mettait en devoir de le prononcer. Cela impatienta Louis, simple

colonel, mais il ne pouvait l'empêcher ; on prenait ses remontrances pour de la fausse modestie. L'orateur s'avança donc, et d'une voix solennelle, il commença par ces mots : *Jeune et vaillant héros !* Alors Louis se porta rapidement au-devant du président, et s'approcha de lui d'un air confidentiel et en souriant ; puis il lui arracha d'une manière vive, mais familière, le discours qu'il tenait à la main, et prononça tout haut ces paroles : « Monsieur le président, je vois que » ce discours s'adresse à mon frère ; je m'em- » presserai de lui faire connaître les bons » sentimens que vous avez pour lui ; je puis » vous assurer qu'il y sera très-sensible, etc. » Cela mit fin aux harangues et aux présentations.

L'armée française sous les ordres du général Leclerc était alliée à l'armée d'Espagne, commandée par le prince de la Paix. Le grand quartier général espagnol était à Badajos. Louis s'y rendit avec le général en chef Leclerc. Le roi et la reine d'Espagne vinrent y visiter leur armée.

Il fut témoin de l'entrée de LL. MM. catholiques à Badajos, et assista à la grande

revue des Espagnols. Après quelques escarmouches, ceux-ci ayant fait leur paix séparée avec le Portugal, il retourna à Ciudad-Rodrigo avec le général Leclerc.

On traitait alors à Londres pour la paix générale; il y eut un armistice. L'armée française reçut l'ordre de prendre des cantonnemens. Louis conduisit son régiment à Zamora, et obtint ensuite la permission d'aller à Barréges pour y faire usage des douches sur un genou qu'il s'était froissé dans une chute, et pour un rhumatisme à la main droite qu'il commençait à ressentir.

Après être resté à Barréges les mois de juillet, d'août et de septembre, il revint à Paris; c'était à l'époque de la signature des préliminaires de paix avec l'Angleterre; on était au commencement d'octobre 1801.

Aussitôt après son retour, sa belle-sœur lui reparla encore de son mariage. Il était invité chez elle journellement. Louis riait de ce projet, dont l'exécution lui paraissait impossible. Cependant, un soir qu'il y avait un bal à la Malmaison, sa belle-sœur le prit à part, son frère survint, et, après une longue

conférence, on lui fit donner son consentement. Le jour de la cérémonie fut fixé, et le 4 janvier 1802, le contrat, le mariage civil et la cérémonie religieuse eurent lieu.... Louis se trouva marié !..... Jamais cérémonie ne fut plus triste ; jamais enfin deux époux ne reçurent plus vivement le pressentiment de toutes les horreurs d'un mariage forcé et mal assorti.

C'est de là que datent ses malheurs, ses peines physiques et morales ; il était pour lors âgé de 22 ans. Sa constitution s'était formée de bonne heure ; mais son esprit, son caractère, ne l'étaient pas entièrement. Il avait cette naïveté, cette extrême bonne foi qui appartient essentiellement à l'enfance, résultat d'une éducation privée et du caractère grave et réfléchi d'un homme forcé de s'habituer à vivre en lui-même.

Cette fâcheuse situation changea son caractère ; elle altéra aussi sensiblement sa santé, sans qu'il s'en aperçût pour ainsi dire, mais progressivement : il n'eut plus de repos depuis lors.

Il n'y a pas de malheurs plus réels et plus cuisans que les peines domestiques, parce

que toutes portent droit au cœur, de quelcôté qu'elles partent.

Ceux de Louis imprimèrent à son esprit, à toute sa vie, une sorte de tristesse profonde, un découragement, un dessèchement, si l'on peut s'exprimer ainsi, auquel rien n'a jamais pu et ne pourra jamais remédier.

On ajoutera deux mots sur son mariage, afin de n'avoir plus à revenir sur un sujet qui a fourni tant de calomnies et de sottises aux libellistes.

Avant la cérémonie, pendant la bénédiction, et sans cesse depuis lors, ils sentirent également et constamment qu'ils ne se convenaient point, et cependant ils se laissèrent entraîner à un mariage que leurs parens, et surtout la mère d'Hortense, croyaient essentiellement politique et nécessaire. Depuis le 4 janvier 1802, jusqu'au mois de septembre 1807, qui est l'époque de leur dernière réunion, ils ont demeuré ensemble un espace de temps d'à peine quatre mois, à trois époques séparées par de longs intervalles; mais ils ont eu trois enfans qu'ils aimèrent avec une égale tendresse. L'aîné

s'appelaît Napoléon-Charles, et mourut en Hollande le 5 mai 1807 ; le second se nomme Napoléon-Louis ; il fut baptisé à Saint-Cloud par sa sainteté le pape Pie VII, durant le séjour en France du souverain pontife. C'est cet enfant que Louis tenta de mettre à sa place en Hollande, quand il abdiqua en 1810 ; le troisième reçut le nom de Charles-Louis-Napoléon.

Cette contrainte doit paraître extraordinaire, et serait incroyable en effet en des temps ordinaires ; mais dans tous ceux où ils vécurent, dans leur position, et avec les caractères qu'on leur connaîtra d'après cet écrit, la chose doit paraître moins étrange.

Pendant les années 1802, 1803 et 1804, il demeura presque continuellement à son régiment ou aux bains minéraux.

En 1804, il fut nommé général de brigade, et conserva le commandement de son régiment.

A cette époque eurent lieu la conspiration de Georges, la mort de Pichegru, et celle du duc d'Enghien. Louis ne put rien faire pour empêcher cette catastrophe ; il était

alors à Compiègne où il commandait, outre son régiment, une brigade de dragons sous les ordres du général Baraguey-d'Illiers. Il vint de suite à Paris avec Hortense, lorsqu'on apprit à Compiègne ce malheur ; mais il était trop tard ; d'ailleurs il n'aurait pu l'empêcher, trop de menées trompèrent le premier consul. Il ne put que joindre ses pleurs à ceux de sa belle-mère, d'Hortense et de sa sœur Caroline, également affligées d'un tel malheur. Napoléon lui-même fut plusieurs jours triste, rêveur, et d'une humeur extrêmement maussade. Il n'y a pas de doute qu'il fut perfidement et rapidement entraîné dans ce malheur.

Napoléon vivait volontiers avec ses ennemis ; il croyait à son esprit assez de force pour pouvoir demeurer dans une tension continuelle, et pouvoir se tenir en garde et se défendre sans cesse des pièges et des coups de l'inimitié et de la fausseté : il croyait même pouvoir utiliser celles-ci.

Ses ennemis doivent convenir qu'il a prouvé presque durant tout son règne qu'il savait tenir le fil de tant de combinaisons diverses. Mais si une seule fois il cessait de

les diriger et de les bien démêler, il devait en résulter les inconvéniens et les malheurs qui arrivèrent dans la suite; parce que, ne pouvant plus discerner la franchise de la fausseté, il se reposerait nécessairement sur l'infidélité et l'inimitié, et donnerait même par-là plus de difficulté à la tâche de ses amis.

Bientôt on s'occupa de l'érection de l'empire; et, à cette époque, Louis fut nommé général de division et conseiller d'état, attaché à la section de législation; tandis que son frère Joseph, lequel n'avait jamais été militaire, fut nommé colonel du quatrième régiment d'infanterie, et employé au camp de Boulogne. Il ne pouvait concevoir ces contrastes, mais il respecta le secret d'une conduite qu'il croyait être d'accord avec la politique du gouvernement.

Peu de temps après, le 2 décembre 1804, eurent lieu le sacre et le couronnement de l'empereur. Louis perdit alors en partie l'usage des doigts de la main droite; sans doute le froid, les rhumatismes et les fatigues de toutes les cérémonies en furent cause, ou plutôt les progrès très-lents, mais réels, de sa maladie inconnue aux médecins.

Au printemps de 1805, l'empereur s'occupait vivement des préparatifs de l'expédition d'Angleterre. L'armée des côtes grossissait considérablement ; elle s'exerçait et devenait menaçante pour l'Angleterre.

Louis avait reçu le commandement de la réserve de l'armée, composée des deux régimens de carabiniers dont il était le colonel général, et de deux divisions d'infanterie. Ces troupes étaient stationnées non loin de Lille ; cela décida Louis à se rendre aux eaux de Saint-Amand, situées dans les environs, afin de se rétablir avant de s'embarquer ; mais ces eaux, comme celles de Plombières dont il avait fait usage l'année précédente, lui furent défavorables.

L'armée était prête à tenter le passage : brillante d'ardeur, de jeunesse et de santé, elle eût fait à l'Angleterre un tort irréparable ; on n'attendait plus que la flotte française et espagnole forte de plus de 30 vaisseaux de guerre qui devaient balayer le canal et protéger le passage. Mais l'amiral Villeneuve, qui commandait cet armement, après avoir réussi à sortir de Brest, à donner le change aux escadres ennemies qui le cher-

chaient aux Antilles, revint sur les côtes de France, mais non dans la Manche, et finit par se faire bloquer, sans avoir su profiter du bonheur qu'il eut de rencontrer les Anglais en force inférieure.

D'un autre côté, l'Autriche faisait des armemens et des démonstrations considérables : elle s'allia aux Russes ; dès lors Napoléon ajourna l'expédition ; il se tourna contre l'Autriche. Il fit marcher son armée des côtes en ordre de bataille et à marches forcées sur le Rhin, où, à peine arrivée, elle commença les opérations, comme si elle s'y était préparée par plusieurs mois de séjour et de connaissance locale.

Tout à coup le prince Murat obtint le commandement de la réserve qu'avait eu Louis jusque-là, et celui-ci reçut le commandement de la garnison de Paris dans l'absence de l'empereur.

Durant cette campagne jusqu'à la fin de 1805, Louis mit un zèle et une activité imaginables dans son commandement à Paris. Il avait accepté le commandement à condition qu'il se bornerait aux affaires militaires, et que tout ce qui concernait la police et les

autres relations de son prédécesseur serait donné à d'autres. Avec peu ou presque point de troupes , il maintint l'ordre , malgré les embarras des finances , les intrigues et l'agitation extrême de tous les partis , et des rassemblemens prodigieux de l'immense population de Paris , qui se multipliaient et grossissaient chaque nuit , par la pénurie des finances , le discrédit de la banque de France , l'attente des événemens , et peut-être les projets secrets des factieux.

Malgré tous ces obstacles , non-seulement il fit face à tout , mais il envoya journellement des renforts à la grande armée. Il correspondait souvent avec son frère , assistait au conseil des ministres , et veillait sur les côtes de l'Ouest , Brest , Anvers et la Hollande.

Quand les Anglo-Suédois et les Prussiens menacèrent la Hollande et le nord de la France , l'empereur , sérieusement et fortement occupé en Autriche , ordonna la formation d'une armée du nord ; il envoya en toute hâte un courrier à Louis , en le priant de faire l'impossible pour organiser cette armée , afin de protéger le nord

de la France , les chantiers d'Anvers et la Hollande.

Malgré la difficulté de la chose , qui parut impossible aux ministres de l'empereur , à force de soins , de zèle et d'activité , Louis parvint à former son armée avec une activité prodigieuse , et un mois après la date du décret de son frère , jour pour jour , il lui écrivit de Nimègue qu'il se trouvait en position avec son armée , attendant ses ordres.

Deux divisions sous les ordres des généraux Laval et Lorge se trouvaient à Juliers sur le Rhin ; deux autres étaient en position à Nimègue , et les deux armées étaient sur les frontières de Hollande vers la Westphalie ; de sorte que de quelque côté que les ennemis eussent agi , toutes les divisions pouvaient se porter rapidement sur lui , et qu'en même temps elles couvraient les bords du Rhin , la Hollande , Anvers même , en cas d'une attaque par mer. Dans ce court intervalle , les places du Brabant hollandais furent mises en état , la Hollande rassurée , et les Prussiens , qui peu de jours auparavant ne voyaient pas un homme pour leur disputer l'entrée de la

Hollande et des frontières de la France, parurent très-surpris.

Cette opération eut une grande influence sur les négociations au quartier général de France, entre celle-ci et la Prusse, prête à déclarer la guerre. Elle ne le fit pas, et l'empereur apprit par le comte Haugwitz, ministre de Prusse, que l'armée du nord se trouvait sur les frontières du duché de Berg appartenant à ce royaume, tandis que l'empereur doutait encore de la possibilité de la former. La première demande d'Haugwitz fut l'ordre à cette armée de s'arrêter.

L'empereur témoigna publiquement sa satisfaction à son frère dans un des bulletins de la grande armée, comme par ses lettres; mais bientôt il lui témoigna beaucoup d'humeur sur ce que la plus grande partie de la garnison de Paris avait quitté la capitale pour renforcer l'armée du nord.

Aussi, quand la nouvelle de la bataille d'Austerlitz et de la paix arriva au quartier général de Louis, il se hâta de renvoyer à Paris les troupes qui appartenaient à la garnison. Il mit les autres sous les ordres du général Leland, sénateur, commandant jus-

que-là du premier corps de l'armée du nord, auquel il laissa le commandement en chef de l'armée française en Hollande; puis il se rendit à Strasbourg au-devant de l'empereur, qui revenait à Paris après la brillante campagne d'Austerlitz et la conclusion de la paix.

Lorsque l'armée du nord s'était formée si rapidement, et qu'elle était arrivée sur les frontières de la Hollande presque à l'improviste, Kalkreut, commandant en chef des Prussiens à Wesel, avait écrit à Louis sous un prétexte frivole, probablement pour s'assurer s'il était encore à l'armée. Celui-ci lui répondit qu'il ne pouvait croire à la guerre entre la France et la Prusse, guerre impolitique, et qui serait au moins sans aucun avantage pour celle-ci. Puis il se hâta d'envoyer la lettre du général étranger et sa réponse à l'empereur.

Celui-ci reçut son frère froidement à Strasbourg; il le gronda sur sa précipitation à renvoyer les troupes à Paris, comme sur son prompt départ de la Hollande. L'empereur laissa échapper alors quelques mots sur ses désirs relativement à ce pays : *Pourquoi*

L'avez-vous quitté? dit-il à Louis; on vous y voyait avec plaisir, il fallait y rester. La paix une fois conclue, répondit celui-ci, j'ai tâché de réparer la faute que vous m'aviez reprochée dans vos lettres, en renvoyant à leur poste les troupes que j'en avais fait sortir pour former l'armée du nord. Quant à moi, à qui vous avez laissé le commandement militaire de la capitale en votre absence, mon devoir était de m'y trouver à votre retour, si je n'avais pas cru mieux faire en venant à votre rencontre. Je conviens, ajouta-t-il, que les bruits qui circulaient en Hollande sur moi et sur le changement du gouvernement dans ce pays, ont hâté mon départ. Ces bruits ne sont pas agréables à cette nation libre et estimable, et ne me plaisent pas davantage. L'empereur fit comprendre alors par sa réponse, quelque vague qu'elle fût, combien ces bruits étaient fondés. Mais Louis s'en inquiétait peu; il était persuadé qu'il trouverait aisément moyen de refuser le haut rang qu'on lui destinait, rang qu'il n'ambitionnait pas, et qui faisait l'objet des vœux

ardens de plusieurs autres membres de sa famille.

L'empereur partit de Strasbourg pour Paris; Louis l'y suivit, et cinq mois après il fut cependant obligé de s'expatrier.

estant de plus en plus nombreux de la
ville.
L'empereur partit de Strasbourg pour
Paris; Louis y vint, et ainsi nous vus
il fut copieux et obligé de s'en aller.

DOCUMENTS HISTORIQUES
ET RÉFLEXIONS
SUR LE GOUVERNEMENT
DE
LA HOLLANDE.

SECONDE PARTIE.

AVÈNEMENT ET ANNÉE 1806.

VERS le printemps de 1806, il arriva à Paris une députation de la Hollande.

Ces députés, au nombre de cinq, étaient : *Brantzen*, ambassadeur à Paris ; *Verhuell*, vice-amiral ; *Gogel*, ministre des finances ; *Van Styrum*, membre de LL. HH. PP. ; et *William Six*, conseiller d'état.

On dépêcha des courriers, on demanda des instructions, et, après quatre mois de négociations, on conclut le traité par lequel la royauté fut établie en Hollande, et fondée

sur des lois constitutionnelles. Louis ne fut point appelé à ces négociations. Des propos sans authenticité lui apprenaient qu'il s'agissait de lui.

Les membres de la députation vinrent enfin le trouver, l'informèrent de tout, et l'engagèrent à accepter, en l'assurant que la nation lui donnait la préférence. Il fit alors tout ce qu'il put pour éviter l'expatriation ; son frère lui répondit qu'il s'alarmait trop vite ; mais les députés de la Hollande l'instruisaient d'eux-mêmes des progrès de la négociation. Voyant s'approcher l'instant décisif, il se décida à refuser obstinément, lorsqu'on vint lui annoncer que l'ancien stathouder était mort. *Le prince héréditaire ayant renoncé à ses charges et reçu Fulde en indemnité, vous n'avez, vous ne pouvez plus avoir d'objections raisonnables. Que nous soyons forcés ou non à demander un roi, ce qu'il y a de certain pour vous, ce qu'il y a d'incontestable, c'est que nous venons volontairement et appuyés du suffrage des neuf dixièmes de la nation, vous prier de lier votre sort au nôtre, et de nous empêcher de tomber en d'autres mains.*

Son frère s'expliqua plus ouvertement, et lui fit entendre que, s'il n'était pas plus consulté sur cette affaire, c'est qu'un sujet ne pouvait refuser d'obéir. Louis réfléchit qu'il pouvait être contraint par la force; que l'empereur le voulant absolument, il lui arriverait ce qui était arrivé à Joseph, qui, pour avoir refusé l'Italie, était alors à Naples. Cependant il fit encore une dernière tentative; il écrivit à son frère qu'il sentait la nécessité *pour les frères de l'empereur de s'éloigner* de France, mais qu'il lui demandait le gouvernement de Gènes ou de Piémont. Son frère refusa, et peu de jours après le prince Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, se rendit à Saint-Leu, et lut le traité et la constitution qui venaient d'être conclus, à haute voix, à Louis et à Hortense.

Questionné s'il l'approuvait, Louis répondit *qu'il était impossible de juger un objet si important sur une simple lecture; qu'étranger aux discussions et au travail qui avaient eu lieu, il ignorait si on ne lui faisait pas promettre plus qu'il ne lui serait possible de tenir; mais qu'il pouvait assurer*

son frère qu'il se dévouerait à son nouveau pays avec zèle, et chercherait à justifier dans l'esprit de la nation la bonne opinion que l'empereur avait sans doute donnée de lui.

C'était le mardi 3 juin 1806. Le prince Talleyrand annonça que le surlendemain jeudi le roi de Hollande serait proclamé.

L'existence de Louis devenait de jour en jour plus insupportable en France. Sans intérieur, sans tranquillité, muet au conseil, non employé militairement, voyant à cet égard ses fonctions restreintes à présenter des officiers au serment, et à visiter de temps en temps l'école militaire; portant ostensiblement les marques de la défaveur, très-peu de personnes osant le venir voir, il se sentait dans un état de gêne et de *spasme moral* qu'il lui était impossible de supporter plus long-temps, si les événemens n'étaient venus l'arracher à sa position. *En Hollande, disait-il, les intérêts, les besoins, les affaires publiques m'occuperont entièrement; je porterai sur mon pays toute l'affection que je ne puis placer dans mon intérieur. Je pourrai peut-être revenir petit à petit de mon abattement physique et moral.*

Le surlendemain , Louis se rendit à Saint-Cloud sur une invitation ordinaire , comme s'il ne se fût agi que d'une simple présentation.

Il était peiné des formes avec lesquelles on traitait une affaire si importante pour lui. On ne s'en informait qu'indirectement et par des mots jetés au hasard , quoique la conclusion fût si prochaine.

Un jour qu'il se trouvait aux Tuileries , le prince Talleyrand vint annoncer à l'empereur qu'il avait enfin décidé les députés hollandais à conclure : *Tout est fini*, ajouta-t-il ; *mais , sans le prince Louis , jamais je n'aurais pu réussir*. Ces dernières paroles étonnèrent celui-ci : *Quoi !* disait-il , *ne suis-je donc en cela qu'un accessoire ?* Mais , en y réfléchissant , il crut ne trouver dans cette expression qu'un ton de légèreté et de suffisance.

Le 5 juin 1806 fut le jour destiné à la proclamation de Louis comme roi de Hollande ; voici comment cette cérémonie eut lieu.

Le même jour , l'ambassadeur de la Porte fut présenté à l'empereur d'une manière so-

lennelle; il offrit des présens magnifiques de la part du sultan Sélim III.

Les députés hollandais ne furent introduits qu'après l'ambassade de Turquie.

L'amiral Verhuell prononça le discours suivant :

« Sire ,

» Les représentans d'un peuple connu
» par sa patience courageuse dans les temps
» difficiles ; célèbre , nous l'osons dire , par
» la solidité de son jugement et par sa fidé-
» lité à remplir les engagemens contractés ,
» nous ont donné l'honorable mission de
» nous présenter devant le trône de V. M.
» Ce peuple a long-temps souffert des agi-
» tations de l'Europe et des siennes : témoin
» des catastrophes qui ont renversé quelques
» états, victime des désordres qui les ont
» ébranlés tous, il a senti que la force des
» intérêts et des rapports qui aujourd'hui
» unissent ou divisent les grandes puissan-
» ces, lui faisait une loi de se placer sous la
» première des sauvegardes politiques de
» l'Europe, et que sa faiblesse même lui

» prescrivait de mettre ses *institutions en*
» *harmonie* avec celles de l'état dont la po-
» pulation seule peut le garantir contre les
» dangers de la servitude ou contre sa ruine.

» Ses représentans ont mûrement et so-
» lennellement délibéré sur les circonstances
» du temps et sur les effrayantes probabilités
» de l'avenir. Ils ont vu dans le terme même
» des calamités dont l'Europe a été long-
» temps affligée, et les causes de leurs propres
» maux, et le remède auquel ils doivent re-
» courir.

» Nous sommes, sire, chargés d'exprimer
» à V. M. le vœu des représentans de notre
» peuple ; nous la prions de nous accorder,
» comme chef suprême de notre république,
» comme roi de Hollande, le prince Louis,
» frère de V. M. ; auquel nous remettons
» avec une entière et respectueuse confiance
» la garde de nos lois, la défense de nos
» droits politiques et tous les intérêts de
» notre chère patrie, sous les auspices sacrés
» de la Providence, sous la glorieuse pro-
» tection de V. M. impériale et royale, enfin
» sous la puissance du gouvernement pater-
» nel que nous lui demandons. Nous osons

» espérer , sire , que la Hollande , assurée
 » désormais pour toujours de l'affection du
 » plus grand des monarques , et *unie étroi-*
 » *tement* par la même *destinée* à celle de
 » votre immense et immortel empire , verra
 » renaître les jours de son ancienne gloire ,
 » un repos qu'elle a depuis long - temps
 » perdu , et sa prospérité , que des pertes
 » qui ne seront plus considérées comme
 » irréparables n'auront que passagèrement
 » altérée. »

L'empereur répondit en ces mots :

« Messieurs les représentans du peuple
 » batave , j'ai toujours regardé comme le
 » premier intérêt de ma couronne de pro-
 » téger votre patrie. Toutes les fois que j'ai
 » dû intervenir dans vos affaires intérieures ,
 » j'ai d'abord été frappé des inconvéniens
 » attachés à la forme incertaine de votre
 » gouvernement. Gouvernée par une assen-
 » blée populaire , elle eût été influencée par
 » les intrigues et agitée par les puissances
 » voisines. Gouvernée par un magistrat
 » électif , tous les renouvellemens de cette
 » magistrature eussent été des momens de

» crise pour l'Europe, et le signal de nou-
» velles guerres maritimes. Tous ces incon-
» véniens ne pouvaient être parés que par
» un gouvernement héréditaire. Je l'ai ap-
» pelé dans votre patrie par mes conseils,
» lors de l'établissement de votre dernière
» constitution; et l'offre que vous faites de
» la couronne de Hollande au prince Louis
» est conforme aux intérêts de votre patrie,
» aux miens, et propre à amener le repos
» général de l'Europe. La France a été assez
» généreuse pour renoncer à tous les droits
» que les événemens de la guerre lui avaient
» donnés sur vous. Mais je ne pouvais con-
» fier les places fortes qui couvrent mes
» frontières du nord à la garde d'une main
» infidèle ou douteuse. Messieurs les repré-
» sentans du peuple batave, j'adhère au vœu
» de LL. HH. PP. Je proclame roi de Hol-
» lande, le prince Louis.... Vous, prince,
» réglez sur ces peuples; leurs pères n'ac-
» quirent leur indépendance que par le se-
» cours de la France. Depuis, la Hollande
» fut l'alliée de l'Angleterre; elle fut con-
» quise: elle dut encore à la France son
» existence. Qu'elle vous doive donc des rois

» qui protègent ses libertés, ses lois, sa re-
 » ligion ; mais ne cessez jamais d'être Fran-
 » çais. La dignité de connétable de l'empire
 » sera conservée par vous et vos descendans ;
 » elle vous retracera les devoirs que vous
 » avez à remplir envers moi, et l'importance
 » que j'attache à la garde des places fortes
 » qui garantissent le nord de mes états,
 » et que je vous confie. Prince, entretenez
 » parmi vos troupes cet esprit que je leur ai
 » vu sur le champ de bataille. Entretenez
 » dans vos sujets des sentimens d'union et
 » d'amour pour la France. Soyez l'effroi des
 » méchans et le père des bons : c'est le ca-
 » ractère des grands rois. »

Louis s'avança alors, et prononça le dis-
 cours suivant, qu'il avait communiqué à
 l'empereur avant la séance, et qu'il avait
 même changé selon les désirs de celui-ci.

« Sire ,

» J'avais placé toute mon ambition à sa-
 » crifier ma vie au service de V. M. Je
 » faisais consister mon bonheur à admirer
 » de plus près toutes ces qualités qui la ren-

» dent si chère à ceux qui, comme moi,
» ont été si souvent témoins de la puissance
» et des effets de son génie. Elle permettra
» donc que j'éprouve des regrets en m'éloi-
» gnant d'elle, *mais ma vie et ma volonté*
» *lui appartiennent* ; j'irai régner en Hol-
» lande, puisque ces peuples le désirent, et
» que V. M. l'ordonne. Sire, lorsque V. M.
» quitta la France pour aller vaincre l'Eu-
» rope conjurée contre elle, elle voulut s'en
» rapporter à moi pour garantir la Hollande
» de l'invasion qui la menaçait. J'ai, dans
» cette circonstance, apprécié le caractère
» de ces peuples, et les qualités qui les dis-
» tinguent. Oui, sire, je serai fier de régner
» sur eux. Mais, quelque glorieuse que soit la
» carrière qui m'est ouverte, l'assurance de
» la constante protection de V. M., l'amour
» et le patriotisme de mes nouveaux sujets
» peuvent seuls me faire concevoir l'espé-
» rance de guérir des maux occasionés par
» tant de guerres et d'événemens accumulés
» en si peu d'années.

» Sire, lorsque V. M. mettra le dernier
» sceau à sa gloire en donnant la paix au
» monde, les places qu'elle confie à ma garde,

» à celle de mes enfans, aux soldats hollan-
» dais qui ont combattu sous ses yeux à
» Austerlitz..... ces places seront bien
» gardées. »

La séance fut levée alors; l'empereur passa dans un autre salon pour visiter les présens que le grand-seigneur envoyait. Le nouveau roi précéda son frère, et les huissiers marchant devant lui annoncèrent le roi de Hollande.

Il est faux que les Hollandais durent leur indépendance à la France, à l'époque de Guillaume I^{er}., et en 1795; à cette dernière époque, la Hollande dut son indépendance à un traité onéreux pour elle, mais volontaire des deux parts.

Les communications faites au sénat ne sont que la répétition des discours précédens. Voici comment l'empereur s'expliqua dans son message du 5 juin.

« Adhérant aux vœux de LL. HH. PP.,
» nous avons proclamé notre bien-aimé
» frère Louis Napoléon, roi de Hollande,
» pour ladite couronne être héréditaire en
» toute souveraineté par ordre de primo-
» géniture dans sa descendance naturelle,

» légitime et masculine. Notre intention
» étant en même temps que le roi de Hol-
» lande et ses descendans conservent la di-
» gnité de connétables de l'empire, notre
» détermination dans cette circonstance a
» paru conforme aux intérêts de nos peuples.

» Sous le point de vue militaire, la Hol-
» lande possédant toutes les places fortes
» qui garantissent notre frontière du nord,
» il importait à la sûreté de nos états que la
» garde en fût confiée à des personnes sur
» l'attachement desquelles nous ne puissions
» concevoir aucun doute. Sous le point de
» vue commercial, la Hollande étant située à
» l'embouchure des grandes rivières qui
» arrosent une partie considérable de notre
» territoire, il fallait que nous eussions la
» garantie que le *traité que nous conclurons*
» avec elle sera exactement exécuté, afin de
» concilier l'intérêt de nos manufactures
» et de notre commerce avec ceux du com-
» merce de ces peuples. Enfin, la Hol-
» lande est le *premier intérêt politique de*
» *la France*. Une magistrature élective
» serait devenue le signal d'une guerre
» nouvelle.

« Le prince Louis, n'étant animé d'aucune
» ambition personnelle, nous a donné une
» preuve de l'amour qu'il a pour nous, et
» de son estime pour les peuples de la Hol-
» lande, en acceptant un trône qui lui im-
» pose de si grandes obligations. »

Quand ces pièces parurent dans le *Moniteur*, Louis fut surpris de quelques passages; il en fut peiné. Il s'en plaignit, et même la réponse qu'on lui donna lui causa des inquiétudes, que la réflexion cependant dissipa bientôt : il ne pouvait concevoir, en y réfléchissant mûrement, comment il pourrait avoir quelque chose à redouter du gouvernement français par l'influence duquel il montait sur le trône. On avait raison d'avancer qu'il n'était pas ambitieux; mais c'est avec enthousiasme qu'il se livrait à l'espoir d'être utile à deux millions d'hommes, à une nation célèbre, et qu'il résolvait de se consacrer à son bien-être. Tous ceux qui l'approchaient pouvaient aisément se convaincre que, si son caractère, essentiellement doux, réfléchi et modéré, s'éloignait de l'intrigue, de la politique fautive ou trompeuse, et des grandes passions, il

n'était rien moins qu'insensible à la seule digne d'un honnête homme et d'un roi : celle du bien public.

Il demeura neuf jours à Saint-Leu avant de partir pour la Hollande. Il s'occupa avec les députés hollandais à prendre une idée générale des affaires du pays, et il allait tous les jours voir son frère à Saint-Cloud.

En prenant une première idée de la situation du pays, il avait vu que les caisses étaient vides, et la position presque désespérée ; mais il apprit en même temps que la France devait à la Hollande deux à trois millions de florins prêtés dans les colonies des Indes-Orientales aux gouverneurs français par ceux de la Hollande. Dès lors il se crut sauvé de la position critique du moment ; il alla donc trouver l'empereur, et lui fit la demande de ce remboursement ; mais il ne put rien obtenir, et tout ce que Louis emporta en Hollande se réduisit à 700,000 francs qui lui étaient dus pour son apanage arriéré, et qui lui appartenaient personnellement.

Il désira d'emmener en Hollande une petite société française ; il proposa à ses offi-

ciers de l'accompagner ; mais il leur déclara qu'il entendait que chacun de ceux qui le suivraient devint réellement hollandais comme lui ; qu'il sentait trop combien il était pénible de s'expatrier , pour presser leur détermination ; qu'il les laissait à cet égard entièrement libres , et leur donnait toute la semaine pour y réfléchir. Tous , à l'exception de deux , acceptèrent , tous furent avancés et récompensés , et plusieurs manquèrent à leurs promesses et à leurs sermens. Ils causèrent bien des peines à Louis par leurs rapports secrets en France , rapports toujours faux ou exagérés ; par leurs prétentions , leur ton envers les Hollandais. Ils critiquaient et frondaient tout ce que l'on faisait , comme si c'eût été leur mission.

On doit principalement excepter de ce nombre le lieutenant général Noguès , homme intègre , brave , loyal , premier aide de camp , et l'abbé de Lamblardie , aumônier , digne et respectable ecclésiastique , portant une figure vénérable et patriarcale que son âme ne démentait pas ; instruit , zélé , mais bon et indulgent , il réunissait

une dévotion sincère et indulgente à une tolérance parfaite pour les autres, une austérité de mœurs entière à une grande connaissance du monde et de ses affaires. Tous deux se vouèrent à leur roi de la manière la plus convaincante, en se vouant à leur nouveau pays; mais tous deux y périrent; le premier, quoique jeune, était attaqué de la poitrine; le second était fort âgé.

L'amiral Verhuell fut nommé au ministère de la marine, et Gogel à celui des finances. Le premier fut expédié de suite pour préparer la réception du nouveau roi. Celui-ci lui donna ordre de contremander le rassemblement d'un corps de troupes françaises à la Haye, où elles devaient escorter le roi à son entrée, d'après l'ordre de l'empereur; mais Louis répugnait à afficher une protection étrangère en arrivant dans un pays qu'il considérait déjà comme le sien et auquel il se vouait.

Les membres de la députation étaient les seuls Hollandais qu'il connût.

Brantzen, ambassadeur de l'ancien gouvernement auprès de l'empereur, était un honnête homme, déjà fort avancé en âge.

Il ne manquait pas de connaissances relatives à son état; il avait surtout beaucoup de sens et de jugement.

Gogel, ministre des finances, était un très-habile homme. Il avait imaginé le nouveau système de finances que l'on introduisait alors en Hollande.

Van Styrum, député à l'assemblée de LL. HH. PP., était très-versé dans les affaires du pays. Il avait toujours été en place depuis la révolution.

Verhuell, ministre, ou plutôt secrétaire d'état pour la marine et les colonies, était le fils d'un gentilhomme gueldrois. Il était lieutenant de la marine des états lors de la révolution, et non employé depuis 1795. L'empereur Napoléon demanda un ancien officier de la marine au gouvernement de la Hollande en 1804, pour commander la flottille hollandaise à Boulogne. On avait d'abord choisi le frère de Verhuell, ancien capitaine de haut-bord et fort estimé; mais, celui-ci n'ayant pas accepté et ayant indiqué son frère cadet, on l'accepta, et il fut envoyé en France; de sorte qu'il devint en un jour de lieutenant, vice-amiral. Il com-

manda la flotille qui se rendit à Boulogne , avec autant de courage et d'habileté que de bonheur. Inquiété dans le passage par les vaisseaux et les frégates anglaises , il soutint un combat honorable non loin du cap Griuez. Verhuell était âgé de trente et quelques années : grand , d'un extérieur agréable et prévenant , sa figure annonçait du mérite et du caractère.

William Six , conseiller d'état , était d'une bonne famille d'Amsterdam. C'est lui qui parlait le mieux le français. Il travaillait avec facilité. Il avait des connaissances superficielles , mais générales , sur tous les objets du gouvernement.

Le roi choisit l'ambassadeur Brantzen pour lui faire connaître le mérite et la moralité des personnes qu'il trouverait en place en arrivant. Loin d'avoir à se repentir de sa confiance en Brantzen , il expérimenta sa loyauté et son jugement.

Il partit de Saint-Leu le 15 juin avec ses enfans et leur mère. On lui rendit partout en France sur son passage les honneurs souverains. Dès que le nouveau roi fut arrivé au château de Lacken , près de Bruxelles ,

comme il approchait des frontières de Hollande, il changea de cocarde; mais ce ne fut point sans peine, sans répandre des larmes sincères, qu'il déposa les couleurs françaises.

Il trouva, sur son passage jusqu'à la Haye, beaucoup de troupes et de population. Les habitans du Brabant hollandais et l'armée montrèrent beaucoup de joie.

Il remarqua sur sa route beaucoup de mouvement, mais beaucoup trop de soldats, trop d'arcs de triomphe, et, parmi le peuple, plus de curiosité que d'intérêt.

Les hommes publics se trompent souvent en prenant pour de l'intérêt l'empressement du peuple à les voir; quel que soit le mérite du personnage, il y a toujours plus de curiosité que d'intérêt: chacun compare la figure à la réputation.

Van Hot, député par LL. HH. PP. et les magistrats du Brabant, le reçurent aux frontières du royaume.

Au Mordyck, il fut reçu par le président du département de la Hollande et le secrétaire. Le président était M. Meerman, et le secrétaire, Roel.

Le 18 juin 1806, il arriva au palais du Bois, près de la Haye. Il trouva réunis pour le recevoir les divers secrétaires d'état, une députation de LL. HH. PP., le ministre de France auprès de l'ancien gouvernement, et tous les généraux français. Après avoir répondu à leurs complimens, il se retira.

La constitution réservait à l'ancien conseiller pensionnaire, Schimmelpennink, la présidence perpétuelle de l'assemblée de LL. HH. PP. ; mais il n'accepta point cette place, et se retira à sa terre d'Over-Issel. Il s'était démis de son poste le 5 juin même, et c'est d'un conseiller pensionnaire provisoire que Verhuell reçut le gouvernement durant le peu de jours qu'il en fut chargé.

Jusqu'au jour fixé pour son entrée à la Haye, le roi s'occupait à prendre toutes les connaissances locales possibles ; à recevoir les députations de toutes les provinces, les employés de tous les services publics, les députations des différens cultes, et un grand nombre de particuliers.

Tous les secrétaires d'état ou ministres furent confirmés, à l'exception de celui de l'intérieur et du secrétaire général d'état.

Les grands officiers de la couronne furent choisis parmi les Français qui l'avaient suivi. Le général Noguès, son premier aide de camp, fut nommé gouverneur de la Haye et grand veneur. Le colonel Auguste de Caulincourt, frère du grand écuyer de France, fut nommé grand écuyer. Le colonel de Broc, son aide de camp, grand maréchal du palais, etc., etc.

C'est à dater du 25 juin 1806, jour de l'entrée solennelle du roi à la Haye, et de la prestation du serment des membres de LL. HH. PP., qu'il est convenable de commencer le récit des événemens et des affaires du gouvernement; mais auparavant il est nécessaire de faire connaître en leur entier les lois constitutionnelles, le traité de Paris, et tout ce qui se rapporte au changement de gouvernement. (Voyez note et supplément n^o. 2.)

On pouvait remarquer dans ces actes : d'abord, que, dans la première section des lois constitutionnelles, on conserve toutes les lois républicaines, et qu'ainsi on entait la monarchie sur la république, en donnant par-là, à la première, des obstacles nom-

breux pour son établissement et sa consolidation dans l'esprit de la nation.

On pouvait remarquer encore le droit laissé aux ministres de voter au conseil d'état.

Dans la section seconde, on donnait la prééminence au roi sur la loi, et ainsi on contrariait l'esprit de la première partie.

Dans la troisième, le roi remarqua avec peine quelles entraves on lui donnait, en bornant le nombre des ministres à quatre, tandis que, sous le conseiller pensionnaire, ils étaient en plus grand nombre. *Les quatre députés*, disait-il en riant, *se sont partagé le royaume*. Le cinquième seul, étant très-vieux et ambassadeur à Paris, ne devait pas y être compris.

Dans la section cinquième, on peut remarquer une autre contradiction ; le roi n'y a plus la prééminence sur la loi, mais le corps législatif même l'a sur lui.

On inséra dans la constitution des germes de discordes et de troubles. Le corps législatif y est appelé alternativement de ce nom et de celui de LL. HH. PP., qui appartenait auparavant au corps en qui résidait

la souveraineté. Puis on avait voulu conserver le conseiller pensionnaire en place, ce qui eût été très-fâcheux et très-inconvenant pour l'autorité du roi : heureusement le conseiller pensionnaire n'accepta pas. Sans ce refus, et si on avait laissé prendre au corps législatif l'influence de l'ancienne assemblée de LL. HH. PP., il y eût eu en Hollande à peu près deux gouvernemens.

Mais, si l'on pouvait faire ces observations sur les lois constitutionnelles, on trouvait au contraire dans le traité des motifs d'espérance et d'encouragement, par la garantie solennelle de l'intégrité et de l'indépendance de la Hollande, et par les engagements relatifs au commerce et au bon voisinage, le tout clairement, positivement et précisément détaillé aux articles 1 et 10 du traité et dans le considérant qui le précède. En réfléchissant mûrement à sa position, il ne put concevoir comment et par quelles raisons la France ne contribuerait pas à consolider et à favoriser son gouvernement. Il oublia tous les doutes qui lui étaient survenus à cet égard ; il s'accusa de trop de méfiance, et rentra dans une confiance entière.

Le roi s'occupa d'abord de l'organisation des différentes autorités. Il nomma de suite les neuf anciens conseillers d'état : MM. *Six, Van de Hasteel, Vichers, Goldberg, Devoss van Steenwyck, Queysen, Van Royen, et Jacobson.*

Le secrétaire d'état pour les affaires étrangères fit connaître le changement de gouvernement aux ministres accrédités en Hollande, et leur envoya les copies des lois constitutionnelles et du traité.

Il convient de citer quelques-uns des discours prononcés à l'arrivée du roi; ils feront connaître l'opinion publique; on choisira les suivans.

*Discours de M. Devoss van Steenwyck,
Président de LL. HH. PP.*

« Sire,

» L'assemblée de LL. HH. PP. vient en
» corps présenter ses hommages à V. M.,
» pour la féliciter de son avènement au
» trône. En s'acquittant d'un devoir aussi
» solennel, elle vous prie, sire, de rece-
» voir l'expression des sentimens d'une na-

» tion intéressante sous tous les rapports.

» Les circonstances impérieuses qui ont
» renversé le système politique de l'Europe,
» ont aussi atteint notre patrie. Après beau-
» coup de revers, la nation cherche un
» terme à ses longues agitations; et elle ose
» espérer que le sceptre, confié à la pré-
» voyance et à la sagesse de V. M., ra-
» mènera son bonheur ainsi que sa tran-
» quillité.

» La paix, sire, est le premier besoin
» pour toute l'Europe; elle l'est essentielle-
» ment pour la Hollande. Puisse le génie
» créateur de Napoléon-le-Grand la faire
» jouir bientôt de ce bienfait inappré-
» ciable!

» Sire, une nation célèbre par sa morale
» se plaît à voir en vous le modèle des
» vertus qui l'ont distinguée de tout temps.
» Elle se livre au doux espoir que la sollici-
» tude paternelle de V. M. pour ses vérita-
» bles intérêts relèvera, sous les auspices
» sacrés de la Providence, son industrie et
» son commerce, et fera renaître son an-
» cienne gloire et sa splendeur. C'est ainsi
» que la génération présente et la postérité

» salueront V. M. du nom de restaurateur
» de la prospérité publique. »

L'administration départementale de Hollande, dont le sieur Loncq était l'orateur, s'exprima ainsi :

« Sire,

» S'il est un instant propre à exciter dans
» le cœur d'un homme qui aime sa patrie
» les sentimens les plus vifs, c'est celui
» dans lequel son gouvernement change de
» forme.

» Votre avènement, sire, au trône de la
» Hollande sera à jamais mémorable dans
» nos annales; et, après tant d'agitations et
» de maux que ce peuple a essayés, son es-
» poir dans les circonstances actuelles se
» forme sur la Providence qui dirige l'uni-
» vers avec bonté et sagesse, ainsi que sur
» les talens et les grandes qualités qui vous
» distinguent. Placé à la tête de l'assemblée
» de ce département, je suis, sire, l'organe
» de tous les membres qui la composent, et
» qui ont l'honneur de se présenter devant
» V. M., pour vous rendre l'hommage dû à
» votre rang auguste.

» Persuadé que le bonheur d'un peuple ré-
» side essentiellement dans la forme de son
» gouvernement, et cette forme dans la sé-
» paration et l'indépendance mutuelle des
» pouvoirs, nous avons observé avec joie
» que cette séparation et cette indépendance
» ont été confirmées dans l'acte constitu-
» tionnel de ce royaume. C'est cet acte,
» sire, qui nous offre l'heureux présage que
» tous les pouvoirs seront revêtus de la force
» nécessaire pour faire exécuter les lois,
» pour réprimer les désordres, et étouffer
» les ambitions individuelles souvent si nui-
» sibles à l'état.

» Persuadée, comme V. M. l'est indubita-
» blement de cette grande vérité, que le
» bonheur du peuple est inséparable de ce-
» lui du prince, elle marquera son gouver-
» nement par une justice inébranlable; la
» félicité de la Hollande sera l'objet constant
» de ses soins et de ses désirs; elle protégera
» son commerce et sa navigation, pre-
» mières sources de son bien-être. Elle fera
» respecter dans son empire la religion et
» les mœurs; et, si celui qui occupe le trône
» du monde daigne bénir les efforts de

» V. M., le développement de toutes les
» vertus et de toutes les prospérités natio-
» nales en sera bientôt et à jamais l'heureux
» résultat. »

Voici le discours de la haute cour nationale de justice :

« Sire ,

» La cour nationale de justice a l'honneur
» de témoigner à V. M. les sentimens de
» son profond respect pour votre personne
» sacrée , et pour la haute dignité dont elle
» est revêtue.

» Nous nous flattons que la divine Provi-
» dence , en nous faisant présent de V. M. , a
» voulu adoucir les désastres qui ont affligé
» notre patrie ; qu'elle veut mettre un terme
» à nos malheurs.

» Oui, sire, vous allez remplir notre es-
» poir. Votre sagesse dirigera nos affaires ;
» votre bonté s'attirera notre amour. Votre
» gouvernement nous rendra un état stable.
» Votre royale famille le maintiendra jus-
» qu'à la dernière postérité.

» La justice a toujours été chère à notre

» nation; exercée en votre nom, elle exige
 » votre haute protection.

» Vivez, sire, vivez pour le salut de notre
 » patrie. Que votre gouvernement soit tou-
 » jours heureux; qu'il produise les plus
 » beaux fruits pour le lustre de votre nom,
 » et pour la prospérité de votre peuple.
 » Déjà couronné par les lauriers de la guerre,
 » puisse-t-on vous offrir bientôt les olives
 » de la paix!

» Puisse en même temps le gouvernement,
 » les vertus héroïques, la sagesse, la justice,
 » la clémence, être héréditaires dans votre
 » maison royale, aussi long-temps qu'il y
 » aura des peuples sur la terre!

*Discours de M. de la Saussaye, ministre de
 l'église wallonne, au nom des pasteurs
 réformés.*

« Sire, les pasteurs et conducteurs des
 » églises réformées de la Haye ont l'honneur
 » de présenter à V. M. l'hommage de leur
 » soumission, de leur profond respect, et
 » de leurs vœux.

« Ministres de la religion, nous ne pou-
 » vons que parler son langage: V. M. est

digne de l'entendre. Sire, nous regardons votre élévation au trône de Hollande comme une disposition de cette adorable Providence qui règle tout, qui dispose de tout avec un souverain empire, et dont les voies toujours profondes, souvent mystérieuses, sont dirigées par une sagesse inévitable, et qui atteint infailliblement son but. Toute puissance, sire, est ordonnée de Dieu, et les bons rois sont le plus précieux don que dans son amour il puisse faire aux hommes : images vivantes de la Divinité, ses représentans sur la terre, comme c'est en son nom, c'est aussi dans ses vues et selon ses intentions qu'ils exercent leur autorité ; à son exemple, ils font de la justice et de la clémence la base de leur trône : le vœu de leur cœur, l'objet de leur ambition et de leurs travaux, c'est la félicité de leurs sujets ; ils les aiment comme un père aime ses enfans. Nous nous attendons, sire, à trouver en V. M. un monarque pénétré de ces nobles sentimens, et notre attente ne sera pas trompée : oui, sire, vous la remplirez, cette heureuse attente, dans toute son

» étendue ; nous en avons pour garant le
» caractère sensible , généreux , que tout le
» monde reconnaît dans V. M.

» Le peuple , sire , sur lequel vous régne-
» rez , ne se distinguera pas seulement par le
» rang qu'il a toujours tenu parmi les na-
» tions ; il peut encore s'honorer de quelques
» vertus. Son respect pour sa religion , son
» humanité , sa rare bienfaisance , sa bonne
» foi , sa franchise , la simplicité et l'hon-
» nêteté de ses mœurs , sont les plus beaux
» titres à sa gloire , et ils doivent lui conci-
» lier l'estime , la confiance et l'affection de
» son souverain. Vous exercerez , sire , sur ce
» peuple l'empire le plus doux et le plus
» puissant , celui que donnent les bienfaits ,
» et vous le trouverez toujours reconnaissant
» et fidèle. Vous le protégerez ; vos soins ,
» vos sollicitudes , lui prouveront chaque jour
» combien il vous est cher , et il répondra
» à votre amour par le sien. Il faut , sire ,
» avoir une âme comme la vôtre pour sentir
» le prix d'une telle récompense. Admirable
» concert ! touchante harmonie ! ne cessez
» point de subsister entre le roi et son peu-
» ple ; pour le bonheur mutuel !

» Tel est, sire, le vœu que nous formons ;
» et, pour ne pas le former en vain, nous
» adressons au roi des rois les plus ferventes
» prières, afin qu'il lui plaise de verser sur
» V. M. toute l'abondance de ses grâces.
» Veuille-t-il vous bénir, dans votre per-
» sonne, dans celle de la reine, dans vos
» augustes enfans ! Qu'il ajoute encore à ces
» bénédictions toutes celles qui peuvent
» rendre votre règne paisible et florissant.
» Puisse ainsi le gouvernement de V. M.,
» approuvé de Dieu, chéri et respecté des
» hommes, faire époque dans l'histoire,
» élever la nation au plus haut degré de
» prospérité, combler de gloire V. M., et
» transmettre son nom avec éloge à la pos-
» terité la plus reculée ! »

L'université de Leyde rappela dans son discours qu'elle avait été protégée et avantagée par Henri-le-Grand. Ces harangues donnent une idée exacte du caractère et de l'esprit national. Elles démontrent que les Hollandais ont la connaissance entière des principes qui doivent les régir ; elles font voir leur inquiétude à cet égard sur l'esprit du nouveau gouvernement et leur crainte ;

mais le ton sentencieux et républicain ne déplut point au roi : *Il y aura plaisir*, dit-il à ceux qui l'entouraient, *à travailler pour la liberté et le bien-être des Hollandais ; il me semble qu'ils sauront bien apprécier ce qu'on fera pour eux.* « Cependant, répondit » un des grands officiers présens, je trouve » qu'on semble vouloir donner des leçons à » V. M. » *Non, tout ce que j'ai entendu est juste ; comme ce sont mes opinions, je leur sais gré de me deviner : si je pensais autrement, je serais encore fort aise de cette franchise ; je hais et méprise la flatterie ; tout homme doit avoir la force de supporter la vérité, surtout un roi. Si je croyais que ces sentimens fussent erronés, je les combattrais ; comme cela n'est point, je ne puis que les approuver. Le républicanisme des opinions et des sentimens se montre à la vérité de toutes parts dans ces discours ; mais j'y vois aussi comment la royauté peut se nationaliser en Hollande.*

Il répondit à LL. HH. PP. :

« Messieurs, en attendant que je puisse » vous parler plus longuement et plus ostensiblement des sentimens qui m'animent

» en arrivant au trône, soyez persuadés que,
» du moment où j'ai mis le pied sur le sol
» du royaume, je suis devenu Hollandais.
» Les hommes sont les jouets des événe-
» mens : j'ai changé malgré moi de patrie ;
» mais, quelque chose qui arrive, je suis as-
» suré de rester toujours Hollandais, car j'en
» serai seul le maître. Soyez donc assurés
» que vous ne formerez pas un vœu pour
» votre patrie que je ne partage, ou que je
» n'aie prévenu. Si la paix générale arrive
» enfin, nous pourrons nous revoir en de
» meilleures circonstances ; si le ciel veut
» que les désastres et les maux continuent,
» nous nous résignerons à sa volonté im-
» muable, mais nous ferons usage de tous
» les moyens qu'il nous donne pour remé-
» dier à nos maux et à nos pertes. »

Il fit la réponse suivante au discours remarquable du département de Hollande :

« Je vous remercie de la franchise avec
» laquelle vous me parlez dans cette impor-
» tante occasion. Vos principes sont les
» miens ; s'ils ne l'étaient déjà, l'estime que
» j'ai pour la Hollande me ferait prendre en
» considération ceux que vous mettez sous

» mes yeux, et je ne pourrais manquer de
» les adopter, puisqu'ils sont l'expression de
» la vérité.

» La forme, selon moi, ne fait rien au
» gouvernement; on peut être aussi libre et
» les individus aussi heureux sous le gouver-
» nement d'un seul, comme sous celui de la
» multitude ou de plusieurs. L'essentiel,
» les seules bases véritables de tout bon gou-
» vernement, du bien-être et du salut de
» tous, sont l'équité et l'empire des lois, la
» probité et les vertus de la nation, le dé-
» vouement et l'amour du prince pour son
» peuple : votre pays me donne la garantie
» des premières ; j'espère vous donner celle
» des sentimens que vous avez droit d'at-
» tendre d'un roi hollandais. »

Il dit à la haute cour :

» J'ai fait toujours profession d'une grande
» estime et d'une grande considération pour
» les personnes de votre état. Un magistrat
» véritablement digne de ce nom, celui
» que la société charge d'interpréter les
» lois, de rendre la justice, de faire par-
» ler la voix de la raison et du ciel, est
» l'homme le plus utile, le plus estimable

» de l'état : il doit être le plus cher au gou-
» vernement.

» Je protégerai la justice comme je pro-
» tégerai le commerce, en lui ouvrant la
» carrière, en empêchant que nul obstacle
» ne la gêne. Du reste, j'ai une trop grande
» idée de la responsabilité et de la gravité
» des fonctions attribuées à un juge, pour
» vouloir jamais les exercer. Je repose en-
» tièrement ma confiance et ma responsa-
» bilité envers la Providence à cet égard,
» sur la conscience de chacun de vous. J'u-
» serai de la faculté d'accorder grâce avec la
» condition que la constitution y a mise,
» celle d'entendre auparavant votre opi-
» nion, non-seulement parce que je ne puis
» pas faire autrement, mais encore parce
» que, ne voulant pas faire usage de ce pou-
» voir suprême et grave au hasard, ni entrer
» dans l'examen du délit, ce qui n'appartient
» qu'aux juges, j'ai besoin de pouvoir me
» reposer en toute sûreté sur des con-
» sciences bien informées, pures et fermes,
» pour être à cet égard dans une tranquillité
» parfaite pour moi et pour la sûreté de
» mes sujets.

» Je réponds, messieurs, aux vœux et aux
 » sentimens que vous m'exprimez, par une
 » confiance entière ; elle n'est point sans
 » motif; je sais que vous êtes dignes de
 » mon estime par vos lumières et votre
 » probité. »

Il répondit au beau discours du clergé réformé, dont le pasteur la Saussayé avait été l'organe, dans ces termes :

« Parmi les sentimens de confiance et
 » d'attachement que les habitans de cette
 » province me témoignent à l'envi, je dis-
 » tingue ceux des églises réformées.

» J'ai pris l'engagement d'être également
 » affectionné pour tous mes sujets, avec la
 » satisfaction que font éprouver la justice et
 » la raison.

» Il n'y aura sous mon règne aucune dif-
 » férence entre les Hollandais estimables ;
 » c'est vous dire que vous pouvez compter
 » sur ma sollicitude et sur mon attache-
 » ment. »

Quant aux curateurs et professeurs de l'université de Leyde, il leur dit :

« Les bons Hollandais doivent compter
 » sur ma protection et ma sollicitude, prin-

« cipalement lorsqu'ils contribuent à la gloire
« de leur pays , et lui sont aussi utiles que
« vous l'êtes. Je m'étais informé de vous
« avant de vous voir. J'ai appris avec plaisir
« que la célèbre université de Leyde était
« toujours digne de la réputation qu'elle
« s'est acquise. J'irai vous voir , je saisirai
« avec plaisir toutes les occasions de donner
« de nouvelles marques de mon estime à des
« hommes aussi distingués que vous ; je suis
« très-satisfait de vous savoir dans le voisi-
« nage de ma résidence. »

Ces citations suffisent pour donner une idée de l'esprit qui animait la nation à l'arrivée du roi en Hollande , et de celui qui l'animait lui-même. Il témoigna ses sentimens plus clairement dans le discours qu'il fit à LL. HH. PP. le 25 juin , jour de son entrée solennelle à la Haye. Ce discours est , pour ainsi dire , la base de la conduite du roi ; il sert en quelque sorte de seconde introduction à cet ouvrage.

Le ministre des affaires étrangères , Vander Goes , fit les fonctions de grand-maitre des cérémonies.

Après que chaque membre se fut approché

du trône, et eut prêté le serment de fidélité au roi et aux lois constitutionnelles du royaume, le roi prononça le discours suivant :

« Messieurs,

» Lorsque les députés de la nation vinrent
» m'offrir ce trône où je monte aujourd'hui,
» je l'acceptai dans la conviction que c'était
» le vœu de la nation toute entière, que la
» confiance et le besoin de tous m'y appe-
» laient.

» Comptant sur les lumières, le zèle et le
» patriotisme des principaux fonctionnaires
» publics, et particulièrement sur les vôtres,
» messieurs les députés, j'ai mesuré sans
» crainte toute la profondeur des maux de la
» nation.

» Animé du vif désir de m'occuper du
» bonheur de ce bon peuple, et concevant
» l'espoir de le lui procurer un jour, j'é-
» touffai les sentimens qui firent jusqu'ici le
» but et le bonheur de ma vie. J'ai pu con-
» sentir à changer de patrie, à cesser d'être
» entièrement et uniquement Français,
» après avoir passé toute ma vie à remplir

» de mon mieux les devoirs que ce nom im-
» pose à tous ceux qui ont l'honneur de le
» porter. J'ai pu consentir pour la première
» fois à me séparer de celui qui dès mon
» enfance avait captivé mon amour et mon
» admiration ; à perdre le repos et l'indé-
» pendance que ne peuvent avoir ceux que
» le ciel appelle à gouverner ; à quitter en-
» fin celui dont l'éloignement m'inspira
» de l'effroi, même dans les temps les plus
» calmes, et dont la présence détruit les
» les dangers.

» J'ai pu y consentir, et j'y consentirais
» encore, messieurs, si cela n'était déjà
» fait, par l'empressement, la joie, la con-
» fiance des peuples dont j'ai traversé le ter-
» ritoire ; ils m'ont prouvé que vous étiez
» les véritables interprètes de la nation,
» alors surtout que j'ai la certitude de pou-
» voir compter sur votre zèle, votre dé-
» vouement aux intérêts de votre patrie, et
» sur votre confiance et votre fidélité envers
» moi.

» Messieurs, dès ce jour seulement com-
» mence la véritable indépendance des Pro-
» vinces-Unies. Un seul regard sur les siècles

» passés suffira pour nous convaincre qu'elles
» n'eurent jamais de gouvernement stable ,
» de sort assuré , et de véritable indépen-
» dance.

» Sous ce peuple fameux qu'elles combat-
» tirent et servirent tour à tour , comme
» sous les Francs et l'empire d'Occident ,
» elles ne furent ni indépendantes ni tran-
» quilles.

» Elles ne le furent pas davantage dans la
» suite et sous la dépendance de l'Espagne.

» Leurs guerres et leurs luttes multipliées,
» jusqu'à l'époque de l'union , ajoutèrent à
» la gloire de la nation , confirmèrent ces
» qualités de loyauté , d'intrépidité et d'hon-
» neur dont elle eut toujours le renom ;
» mais ses efforts ne lui procurèrent ni tran-
» quillité , ni indépendance , même sous
» l'autorité des princes d'Orange , qui , pres-
» que tous grands capitaines et politiques ,
» furent si utiles à leur pays , mais l'agi-
» tèrent sans cesse , en affectant ou cher-
» chant à obtenir un pouvoir que mal-
» heureusement peut-être la nation leur
» refusait.

» La Hollande n'a pu l'être dans ces der-

» niers temps , où l'exaltation des idées et
» l'ébranlement général de l'Europe ont
» si long-temps suspendu le bonheur des
» peuples.

» Après tant de vicissitudes, d'agitations
» et de maux, dans un temps où les grands
» états même s'agrandissent encore, amé-
» liorent et concentrent leur gouvernement
» et leurs forces, ce pays ne pouvait trouver
» sa sûreté, un gouvernement, une indé-
» pendance réelle, que dans l'état monar-
» chique modéré, gouvernement reconnu
» dès long-temps et par chaque nation tour
» à tour, après une expérience pénible,
» pour être le meilleur, si ce n'est d'une
» manière absolue, du moins autant que
» cela est donné à l'homme.

» Sans doute que, si nous pouvions attein-
» dre la perfection que la raison et l'illusion
» de la jeunesse nous font imaginer, la so-
» ciété pourrait se passer du gouvernement
» d'un seul; la loi serait toujours rendue
» avec sagesse, et suivie sans obstacle et
» sans retard; la vertu serait triomphante
» et récompensée, les vices bannis, et les
» méchants impuissans. Mais ces illusions

» sont de courte durée, et l'expérience
» nous ramène bientôt aux idées positives.

« Cependant la monarchie ne suffirait pas
» à un pays qui, quoique puissant et im-
» portant, ne l'est point assez pour sa posi-
» tion, qui exigerait des forces du premier
» ordre et sur terre et sur mer. Il lui fallait
» donc de telles liaisons avec une des plus
» grandes puissances de l'Europe, que son
» amitié lui fût éternellement assurée, sans
» que son indépendance en pût jamais être
» altérée.

« C'est, messieurs, ce que la nation vient
» de faire; c'est le but des lois constitution-
» nelles; et, en me voyant chargé d'un em-
» ploi si glorieux, en me trouvant au milieu
» d'un peuple qui est et sera toujours le
» mien par mon affection et mes soins, je
» vois avec orgueil qu'il m'offre deux grands
» moyens de gouvernement, l'honneur et
» les vertus nationales.

« Oui, messieurs, ce sont là les véritables
» appuis de ce trône. Je ne veux point avoir
» d'autres guides; il n'est pour moi ni reli-
» gions ni partis différens. Le mérite et les
» services seuls feront la différence. Mon

» but sera de remédier aux maux que la pa-
» trie a soufferts ; plus ils seront longs et dif-
» ficiles à guérir, plus ma gloire sera d'y
» réussir. Mais j'ai besoin pour cela de la
» confiance entière de la nation, du dévoue-
» ment et des lumières des personnes dis-
» tinguées qu'elle contient, et principale-
» ment des vôtres, messieurs les députés,
» qui me sont déjà connus.

» Je fais en ce moment un appel aux bons
» et véritables Hollandais, devant les dépu-
» tés des provinces et des principales villes
» du royaume ; qu'ils m'entourent de leurs
» lumières et de leur zèle..... Je les vois
» avec plaisir autour de moi. Qu'ils aillent
» porter à leurs concitoyens l'assurance de
» ma sollicitude et de mon affection ; qu'ils
» portent surtout l'assurance de ces senti-
» mens dans Amsterdam, dans cette ville
» l'honneur du commerce et de la patrie,
» que je me plais à proclamer ma bonne et
» fidèle capitale. Qu'ils portent aussi les
» mêmes assurances à leurs concitoyens les
» députés de cette ville voisine, dont j'es-
» père voir bientôt renaître la prospérité.

» C'est par ces sentimens, messieurs,

» c'est par l'union de tous les ordres de
 » l'état, c'est par celle de mes sujets entre
 » eux, c'est par le dévouement de chacun
 » à ses devoirs, seule base du bonheur réel
 » assigné aux hommes, et principalement
 » par l'union qui sauva les provinces de tous
 » les dangers et de tous les maux, et qui fut
 » toujours leur égide, que j'attends le repos,
 » la sûreté, la gloire de la nation, et le bon-
 » heur de ma vie. »

Ce discours fut fort approuvé : le corps
 législatif demanda à présenter une réponse ;
 une commission fut à cet effet introduite le
 30 juin, et le président Devoss van Steen-
 wick prononça le discours suivant.

« Sire,

» L'assemblée de LL. HH. PP. s'empresse
 » de présenter ses remerciemens sincères à
 » V. M. de ce qu'elle a bien voulu se trans-
 » porter dans son enceinte, et daigner y
 » exposer, en présence des députés de tous
 » les départemens et de ceux des princi-
 » pales villes, ses vues profondes et ses
 » idées libérales.

» Jamais l'assemblée n'oubliera ce dis-

» cours plein d'énergie et de patriotisme ,
» par lequel S. M. a terminé la séance solen-
» nelle du 25 juin. Agréez, sire, l'expres-
» sion des sentimens de respect, de con-
» fiance et de dévouement que cette auguste
» cérémonie nous a inspirés; nous ne ces-
» serons de nous pénétrer vivement de
» l'étendue des promesses que nous venons
» de faire; elles seront inviolables, et nous
» nous ferons un devoir sacré de réaliser
» l'attente flatteuse que V. M. a conçue de
» notre zèle et de notre amour pour la pa-
» trie, de notre fidélité.

» Le caractère d'un peuple aussi réfléchi
» dans ses démarches que constant dans ses
» affections, d'un peuple célèbre en tout
» temps par sa loyauté et son attachement
» aux lois : voilà notre garant que les des-
» tinées de cet état seront fixées à jamais
» sous l'égide d'un trône tutélaire. Oui,
» sire, l'honneur et les vertus, ces vérita-
» bles appuis du trône, ont survécu dans
» nos compatriotes à tant d'années de ré-
» volutions et de sacrifices, les habitans de
» ce pays ne sont pas dégénérés de nos an-
» cêtres, et l'appel que V. M. a fait aux

» bons et véritables Hollandais n'aura pas
» été fait en vain.

» Le temps des révolutions politiques est
» passé sans retour ; il serait déraisonnable
» de ne pas profiter des leçons que l'histoire
» et l'expérience nous ont laissées sur la
» nature du gouvernement qui convient le
» mieux à notre situation présente et à
» l'étendue de notre territoire. S. M. vient
» de nous en tracer le caractère appuyé sur
» les faits, et d'en développer les mo-
» tifs avec une force victorieuse de rai-
» sonnement.

» Un gouvernement stable, juste et pa-
» ternel, tel que nous l'attendons avec con-
» fiance de V. M., sera le moyen le plus
» efficace pour animer l'esprit public, que
» tant d'agitations et de vicissitudes avaient
» presque entièrement éteint.

» Parmi les avantages nombreux qui doi-
» vent résulter des liens indissolubles qui
» nous unissent au grand monarque qui
» préside aux destinées de l'Europe, nous
» plaçons avec orgueil l'indépendance na-
» tionale dont le peuple hollandais a été
» jaloux de tout temps. Nous partageons les

» regrets que V. M. éprouve en se séparant
» de celui que l'univers entier admire, et
» que la France révère comme un ange tu-
» télaire. Sire, soyez désormais le nôtre
» sous tous les rapports, et comptez sur
» tout ce que nous pouvons contribuer pour
» alléger le fardeau des augustes mais pé-
» nibles devoirs dont V. M. s'est chargée
» en montant sur le trône de la Hollande.
» Lorsque le moment sera venu où l'Europe
» entière, par les suites d'une paix générale
» et durable, sera revivifiée, le concert
» universel de tous les peuples bénira l'être
» bienfaisant qui aura rétabli la liberté des
» mers, fait fleurir le commerce, protégé
» l'agriculture, fait renaitre l'ancienne in-
» dustrie des habitans, et porté partout l'a-
» bondance et l'allégresse : c'est ainsi que
» la génération présente, et celles qui sui-
» vront, jouiront du bonheur que les bien-
» faits de V. M. lui auront procuré. Votre
» gloire sera consacrée et liée irrévocable-
» ment à la nation, dont les accens seront
» ceux d'une éternelle reconnaissance. Que
» la providence veille sur les jours de
» V. M., et sur la prospérité d'une dynastie

» à laquelle sont attachées les destinées de
» la patrie. »

Cette réponse fit le plus grand plaisir au roi; il y vit la preuve que son caractère sympathisait avec le caractère national. Ne connaissant pas la nation, ne s'étant jamais préparé à occuper le trône le plus difficile de l'Europe, à cause des mœurs et de l'esprit des Hollandais, il avait réfléchi, la veille de son entrée à la Haye, sur ce qu'il avait à dire à l'assemblée générale de la nation, et chercha dans son cœur les règles de sa conduite,

Son premier soin fut de composer le ministère. Il s'informa de l'honnêteté et du mérite des individus, et il fonda sa confiance sur ces qualités. Il ne connaissait personne; il se sentait animé du désir de faire le bien du pays: il crut dès lors, avec raison, qu'il trouverait des amis et des serviteurs fidèles parmi ceux sur la parole, le patriotisme et la franchise desquels on pouvait compter, sur les honnêtes gens. Ses premières questions sur un individu étaient celles-ci: est-il honnête homme? est-il considéré? Il avait confirmé Vander Goes aux

affaires étrangères. Le ministre des finances dirigea provisoirement le ministère de l'intérieur.

Le secrétaire du conseil d'état Appellius, homme actif, intelligent, grand travailleur, versé dans les affaires du pays, parlant et écrivant bien le français, plut d'abord au roi, malgré son extérieur négligé : il fut réélu de suite.

Il supprima d'abord une contribution illégale que les consuls français avaient établie à leur profit sur tous les bâtimens entrans et sortans : sans doute il fit mal.

Il lui était fort difficile de démêler la vérité. Chaque fonctionnaire public avait une opinion particulière : il n'y en avait pas deux qui s'accordassent sur une affaire, ni même sur un individu.

Avant de nommer Vander Goes aux affaires étrangères, il l'appela dans son cabinet : « On m'a prévenu contre vous, lui dit-il ; » mais vos ennemis même conviennent de » votre honnêteté. Voulez-vous servir votre » pays sous moi ? » Vander Goes se répandit en protestations et en assurances de fidélité et de dévouement. « Je ne puis vous

» croire, lui dit le roi : comment aimeriez-
» vous une personne que vous ne connais-
» sez pas ? J'espère vous convaincre de mon
» amour et de mon dévouement pour la
» Hollande ; et, quand cela sera, j'aurai droit
» à votre attachement, puisque vous êtes
» honnête homme et ami de votre pays.
» En attendant, si vous avez assez bonne
» opinion de moi pour me croire d'avance
» et sur parole, dites-moi que je puis comp-
» ter sur vous. Sinon, ayez la franchise
» de vous retirer. »

Vander Goes accepta, et servit fidèlement.

Le roi comprit d'abord que l'opinion publique devait être le principal agent du gouvernement de la Hollande, non pour la suivre toujours avec aveuglement, mais pour éclairer son jugement et guider son attention : cette vérité lui fut de la plus grande utilité. Trois hommes lui furent indiqués de cette manière : Mollerus, Roell et Twent. Il les appela, causa avec eux longuement, et conçut pour tous trois beaucoup d'estime. Il donna sa confiance entière à Roell, qu'il nomma ministre secrétaire d'état ; Molle-

rus accepta le ministère de l'intérieur ; et Twent, très-versé dans l'administration des digues, lui fut d'une grande utilité dans cette partie. Dans la situation où se trouvait un roi étranger dans un pays aussi républicain que la Hollande, il fallait ou s'efforcer de changer les idées et les habitudes de deux millions d'hommes, pour les conformer à celles d'un seul, ou bien que celui-ci adoptât parfaitement celles de la nation : c'est ce dernier parti que le roi embrassa comme le plus juste, et surtout le plus facile.

La rédaction de la constitution lui déplaisait ; elle était unie à un traité, puis elle renvoyait à des constitutions précédentes. On en fit une nouvelle rédaction, dans laquelle ces défauts disparurent, et que LL. HH. PP. approuvèrent. Le nombre des ministres, limité dans la première à quatre, fut indéterminé dans celle-ci. Il est vrai que, pour remédier au premier inconvénient, on avait donné le nom de direction générale à chacun des ministères qui n'étaient point désignés dans la première constitution ; après la rédaction de la seconde, les direc-

tions générales prirent le nom de ministères.

Cependant il ne considérait la constitution faite alors que comme un ouvrage provisoire. La nation elle-même devait, selon lui, s'en donner une à son gré à l'époque où elle pourrait le faire, c'est-à-dire à la paix générale. Son projet était d'en procurer la facilité à la Hollande, et de lui laisser la liberté de manifester son vœu de la manière la plus entière et la plus efficace. Une monarchie modelée sur celle des Anglais paraissait convenir aux Hollandais, qui cependant devaient en décider eux-mêmes. Il faut que les hommes réunis en société obéissent aux lois, qu'ils vivent honnêtement; mais c'est la moindre chose qu'on doive leur laisser le choix de ces lois. La meilleure constitution n'est pas celle que les publicistes trouvent telle, mais celle que les gouvernés trouvent leur convenir mieux.

Si, d'une part, la nation eût trouvé un grand avantage dans cette mesure, le roi y eût trouvé de son côté la naturalisation et la consolidation de sa famille en Hollande. Il voulait laisser à celle-ci la liberté de choisir un autre roi, si elle l'aimait mieux :

on le croira facilement, si l'on réfléchit qu'il avait placé dans cette action la gloire et le but de sa vie, gloire infailible, quand même il n'eût pas été confirmé sur le trône. Dès le commencement de son règne, il s'occupa donc en silence de rédiger un plan de constitution, le plus simple possible, qui fût du goût de la nation, et entièrement conforme à ses habitudes, quoique monarchique.

Van Hof, catholique du Brabant, le même qui l'avait reçu aux frontières de la part de LL. HH. PP., fut nommé au ministère de la justice et police; c'était celui qui témoignait le plus d'attachement et de dévouement.

Vander Hem, ex - secrétaire général de l'amirauté de Rotterdam, fut nommé aux colonies; et Bonhomme, vieux général, à la guerre.

Comment doit s'occuper un roi?..... Le chef suprême de l'administration doit imprimer à toutes ses branches son esprit, sa volonté: c'est l'unité de mouvement qui est le principal avantage de la monarchie.

Toutes les instructions dans cet état pourraient s'analyser en deux mots.

Pour le roi , d'avoir une volonté à lui dans toutes les affaires , de les faire concourir toutes à son but , l'indépendance et la sûreté de l'état , l'indépendance , la sûreté et le bien-être des individus , et de faire exécuter inmanquablement ses ordres et ses décisions.

Pour les ministres ou agens , de suivre les volontés et l'esprit du roi , de viser au même but , sans y manquer une seule fois.

Comme la connaissance des individus lui manquait , il était obligé de choisir parmi des inconnus ; de sorte qu'il songea au meilleur moyen de les bien connaître.

Si je les sermonne , si je les accable d'instructions et de questions , si je suis occupé sans cesse à leur demander compte de leur conduite , ils feindront avec moi , ils se masqueront , et , en ayant l'air à mes yeux de m'obéir , peut-être feront-ils réellement tout le contraire ; mais , en les laissant marcher quelque temps de leur propre allure , sans avoir l'air de les observer , je verrai quel chemin ils suivront , je verrai le but où ils visent ; et alors , en choisissant ceux qui naturellement et de leur propre mouvement

cherchent et suivent leur devoir, j'aurai des ministres sûrs et des agens fidèles.

Ce plan avait un autre avantage : celui de lui donner le temps de connaître les affaires du royaume, et de pouvoir les étudier dans toute leur étendue ; de se former des idées vraies et invariables ; car il sentit que ce serait une grande faute, une sottise, de chercher à étudier d'abord les affaires du pays, et d'attendre pour les conduire qu'il eût cette connaissance ; la meilleure instruction pour les hommes publics étant celle des choses mêmes qui se succèdent chaque jour dans leur ordre naturel.

Il assembla ses ministres, et prit connaissance des affaires du pays ; en voici le résumé. *Trésor public* : deux cent mille florins dans les caisses des receveurs généraux ; trente-cinq millions de dépenses arriérées, et trois mois de rentes échues à payer (neuf millions de florins) ; total à solder, quarante-quatre millions de florins. Un budget de soixante-dix-huit millions de dépenses annuelles, avec trente-cinq millions de revenus assurés que le nouveau système devait porter à cinquante ; mais

ce nouveau système n'était encore exécuté qu'en partie, et l'opinion publique se prononçait fortement contre lui. Sur ces soixante-dix-huit millions étaient compris les intérêts de la dette publique, s'élevant à trente-quatre millions et demi, et la somme nécessaire à l'entretien des troupes françaises et des flottes inutiles de Boulogne, Flessingue, et du Texel.

Dans cet état de détresse, on venait pourtant de prodiguer deux millions et demi de florins (plus de cinq millions de francs); voici comment :

On devait envoyer huit cents hommes à Batavia; on fit un contrat avec la compagnie Wils d'Amsterdam à un prix exorbitant; il en coûtait deux millions et demi pour ce faible armement, et l'on avait inséré au contrat une condition bizarre, celle qui obligeait le conseiller pensionnaire à payer la somme totale, si l'expédition était empêchée par des obstacles étrangers à la maison Wils.

Effectivement les troupes, au lieu de s'embarquer au Helder, ou à Helvoetsluys, ou à Flessingue, s'embarquèrent à Amsterdam;

elles furent arrêtées au Helder, et les autorités militaires françaises déclarèrent que l'expédition ne pouvait avoir lieu; là-dessus on désarma, on renouça à l'envoi des troupes. La maison Wils intenta un procès au gouvernement, et finit par le gagner. Elle reçut deux millions et demi de florins ou plus de cinq millions de francs, pour avoir transporté huit cents hommes d'Amsterdam au Helder, chose incroyable s'il en fut jamais! A l'avènement du roi, la moitié de cette somme était déjà acquittée.

Digues. Il n'y avait point de système général; chaque ville, village ou seigneurie élevait des digues, séchait des marais pour son compte. Pour la forme seulement, on demandait l'approbation du conseil suprême, composé de cinq membres. Les ingénieurs étaient occupés à ces ouvrages partiels, souvent aussi abandonnés à des chefs ouvriers du lieu, qui n'avaient pour guide qu'une routine aveugle et une sorte de tradition.

L'administration générale des digues s'occupait presque uniquement des frais à trouver et à régler pour cette partie, de la décision des contestations à cet égard, de la nécessité

et de la distribution des secours que le gouvernement pouvait accorder, et des arrangements nécessaires pour le grand nombre d'emprunts partiels dont les propriétaires avaient besoin pour subvenir aux frais. Les ingénieurs en chef même, gens habiles et zélés, étaient employés souvent à ces affaires d'administration.

Il y avait cependant alors deux ouvrages considérables déjà commencés : les écluses de Catwick, et le dessèchement des marais de Niewkope, entre Utrecht et Amsterdam.

En jetant les yeux sur les cartes partielles du pays, en suivant le cours des fleuves et les principales digues, on cherche en vain à connaître le système général que l'on avait suivi, quel était le but commun où se réunissaient les travaux et les efforts individuels. On ne peut le découvrir, parce qu'il n'en exista jamais; chacun éleva des digues pour protéger son terrain au détriment de son voisin, ou sans s'embarrasser de l'effet de ces obstacles nouveaux sur les rives, quelquefois même contre le véritable intérêt de la sûreté et de l'amélioration du

sol. Si quelque ingénieur, quelque homme éclairé, voulait élever la voix pour demander un système général et unique pour le sol entier de sa province, une foule de réclamations et de contrariétés l'étouffaient bientôt : *Nos pères ont vécu ainsi, nos pères ont été conservés par la manière actuelle, nous le serons comme eux.*

Mais c'était justement parce que le sol s'était conservé si long-temps, parce qu'on avait vécu au jour le jour, pour ainsi dire, que l'on n'avait remédié qu'aux dégâts journaliers, qu'il y avait chaque jour plus à craindre de grands désastres. Il est inconcevable qu'un peuple qui a tant de jugement puisse s'aveugler à ce point, quand il a sans cesse sous les yeux les grandes révolutions physiques de son sol, le Zuyderzée, le lac d'Haarlem, le Bieshbosch, le Zuyderplaaz près Rotterdam, etc. Mais il en est des peuples comme des individus : il ne suffit pas d'avoir des lumières, du jugement ; il faut encore que le caractère et le tempérament s'accordent avec eux.

Le défaut de plan général n'était pas le seul inconvénient majeur de l'administra-

tion générale du watterstadt. Il y a deux sortes de terrain à tourbes, que l'on distingue par les noms de tourbières hautes et tourbières basses. Les premières sont utiles, parce qu'après l'exploitation, on peut cultiver le terrain sans qu'il se couvre d'eau ou qu'il exige d'autres frais; mais les tourbières basses laissent toujours après l'exploitation un lac assez profond, quelquefois impossible à dessécher: c'est de là que viennent ces mers intérieures entre Amstelveen et Alphen, près d'Amsterdam; entre Meppel et Volhénhoven, en Over-Issel, etc., etc.

Dès son arrivée, et malgré la pénurie du trésor, le roi trouva moyen et s'empessa de continuer les ouvrages de Catwyk, commencés sous l'administration du conseiller pensionnaire. Il les visita, approuva leur utilité pour décharger le pays du quartier de Leyde, autrement dit le *Rhinland*, des eaux superflues; il loua la hardiesse et la solidité des constructions, mais il regretta que l'on n'eût point rendu navigable le canal de décharge qui passe sous l'écluse, ce qui eût été fort utile à la ville de Leyde. Comme

les écluses ont à résister aux courans , aux ensablemens et aux vagues de la haute mer , on sera obligé de travailler constamment à maintenir le lit de la mer au dehors de l'écluse , à une certaine profondeur , pour faciliter l'évacuation des eaux intérieures ; par conséquent , il en aurait peu coûté pour faire hors de l'écluse un petit port ; il ne fallait que laisser un passage aux bateaux sous les ponts du canal.

Il eut à se décider sur une question très-épineuse pour celui qui ne connaissait encore ni les affaires du pays ni les localités. Entre la ville d'Amsterdam et celle d'Haarlem , le slapperdick , ou la digue du Slapper , garantit le terroir des inondations des hautes marées. Depuis quelques années on avait observé que la mer s'élevait davantage à ces époques ; les habitans du pays situé derrière le Slapper voulaient en conséquence que la digue fût exhaussée. D'un autre côté , les habitans d'Amsterdam soutenaient avec raison que , si le Slapper était élevé , les eaux seraient refoulées avec plus de force sur la ville , laquelle serait en danger d'être submergée. Ils avaient de tout temps obligé

les propriétaires du territoire garanti par le Slapper, et nommé le Rhinland, à laisser leur digue au-dessous du niveau de celles de la ville, afin de protéger celle-ci. Les habitans du Rhinland répondaient que, depuis l'accroissement des hautes marées, il ne s'agissait plus pour eux d'un léger dégât, mais d'une ruine entière; tandis que la ville d'Amsterdam n'exposait que des glacis et des quais. Les deux partis soutenaient leurs prétentions avec chaleur. Les gens de l'art, quoique le roi eût les cartes et les plans sous les yeux, n'osaient en dire leur avis ni répondre sincèrement; il était fort embarrassé.... Finalement il ordonna que le slapperdick serait exhausé, mais que les digues d'Amsterdam le seraient aussi dans la même proportion. Cette décision était juste, puisque la ville restait, sous ce rapport, dans la même situation à l'égard du Rhinland, et que celui-ci obtenait l'exhaussement désiré : cependant elle ne satisfit aucun des deux partis, parce que tous deux, animés et injustes, voulaient leur plus grande sûreté au détriment de leurs voisins. Ceux d'Amsterdam protestèrent d'avance contre

les suites ; et quelques mois après , lorsque l'époque des grandes marées arriva , que l'on vit les flots de la mer près de surpasser les digues de la ville , malgré leur exhaussement , la populace murmura contre le roi ; mais il n'arriva aucun accident fâcheux , et l'expérience démontra que ce que l'on avait fait avait été le parti le plus sage.

Justice et police.

Les lois civiles et criminelles , quoique fondées sur le droit romain , étaient fort compliquées par d'anciens usages ; il existait même une différence étonnante entre les provinces à cet égard. Par exemple , un village soumis à une juridiction punissait la polygamie par la peine de mort , et le village limitrophe , sujet à une autre juridiction , punissait le même délit par une amende. Les frais étaient énormes , et les considérations personnelles introduites dans les lois influaient trop sur la distribution des peines. Les juges hollandais sont aussi justes qu'éclairés ; ils sont incorruptibles : on ne sait ce que c'est que de solliciter un juge ; mais les lois et les coutumes admettaient

des différences injustes dans les punitions , qu'ils modifiaient selon le rang , la fortune et l'état du coupable.

Quant à la police , il n'existait que celle dite criminelle , que les procureurs généraux près des tribunaux exerçaient pour le tribunal ou pour les oligarques de leur province. Les administrations municipales en avaient une dont le gouvernement général du pays ne retirait aucune utilité. Aussi les ministres étrangers , qui avaient chacun la leur , étaient-ils mieux servis que lui ; cela nuisait beaucoup au gouvernement : l'administration marchait en aveugle , se fiait à ses ennemis ou à des hommes qui servaient l'étranger ; elle ne trouvait jamais dans son chemin qu'entraves sur entraves. Les administrations des villes et des départemens conservaient encore , avec les formes républicaines , les usages qui en dépendent.

Chaque département avait un conseil de cinq membres et plus , qui délibéraient sur tout ce qui leur arrivait de la part du gouvernement , et qui envoyaient aux villes et au pays plat les ordonnances s'ils les approuvaient ; sinon , ils réclamaient contre leur

exécution une , deux fois, et plus encore.

Il y avait un conseil semblable uniquement pour les finances.

Les villes se considéraient encore comme souveraines, nommaient à toutes les places dans leur intérieur, exécutaient les ordres du gouvernement quand il leur plaisait, et toujours lentement et avec des modifications patentes ou cachées. Quant au plat pays, ou il était régi par une administration qui ressemblait à celle des villes, et alors on agissait comme dans celles-ci; ou bien il était sous l'administration du seigneur, qui, dans la majeure partie, nommait les baillis, secrétaires, etc., etc.; et alors c'était bien pis: chaque seigneur, comme dans tous les pays où il existe des droits seigneuriaux, n'était occupé qu'à se soustraire aux charges et à les rejeter sur les habitans, et cependant à maintenir son arrondissement hors de l'influence et même hors de la surveillance de l'administration générale, afin d'en être entièrement maître. Si le gouvernement voulait seulement y jeter les yeux, on criait à l'injustice, au despotisme, à l'arbitraire, à la nouveauté; et ce dernier

cri surtout soulevait toutes les têtes et les prévenait en faveur du plaignant : car en Hollande toute apparence de nouveauté est presque criminelle.

L'armée de terre était beaucoup moins considérée que la marine. Elle était forte d'environ vingt-quatre mille hommes à l'effectif; mais réellement on n'en pouvait réunir que huit à dix mille, non compris ce qui se trouvait à Batavia, consistant dans le cadre d'un bataillon du Wurtemberg et des insulaires.

Il y avait un beau corps d'artillerie, des officiers de génie instruits; le reste de l'armée consistait dans les régimens capitulaires de Saxe-Gotha et de Waldeck. Les officiers étaient presque tous étrangers, et en général les troupes accablées sous le dédain, un habillement lourd et grossier, et les maladies dont elles portaient les traces sur la figure, par le peu de soin que l'on prenait de leur santé.

La marine avait une meilleure existence et un aspect plus satisfaisant. Il y avait à Boulogne une flottille de deux cents bâtimens; et l'on comptait, soit au Helder, soit

à Amsterdam et Rotterdam, 14 vaisseaux armés, en armement, ou en construction, avec six frégates, quelques bâtimens légers, et une seconde flottille pour la garde des côtes et des ports.

Les officiers de ce corps, sans avoir beaucoup fait la guerre, avaient une fierté qu'encourageait et soutenait l'esprit national, porté pour une troupe dont la liberté n'a rien à redouter, et dont le commerce a besoin. Quant à leurs chefs, c'étaient *Verhuell, De Vinter, Hartzinck, Kikkert, Bloys Van Treslong* et *Lemmers*.

De Vinter avait quitté son pays à l'aurore de la révolution, comme lieutenant de marine; il y était rentré avec l'armée française, dans laquelle il obtint le grade de général de brigade, et ensuite il repassa dans la marine hollandaise avec le grade de vice-amiral. Il était connu par la bataille du mois d'octobre 1797, dans laquelle il fut fait prisonnier, mais après s'être battu vaillamment.

Hartzinck commandait aux Indes, où, par sa négligence et sa mollesse, il avait perdu son ancienne réputation.

Bloys van Treslong avait capitulé à Surinam, quand la colonie fut livrée aux Anglais, et avait perdu sa frégate. Cependant on fit sur lui un rapport si favorable, que le roi le nomma son aide de camp, sans attendre qu'il fût hors du jugement de la haute cour militaire.

Lemmers, qui n'avait que le titre de vice-amiral, était excellent sous tous les rapports. Ferme, instruit, patriote, plein de zèle et d'honneur, il fut connu trop tard du roi, qui dut toujours non-seulement chercher par lui-même les hommes distingués, mais encore écarter les obstacles qui les séparaient de lui.

Au ministère des affaires étrangères, on conservait cependant encore quelque ombre d'indépendance. Les transports de bois de construction qui passaient par *Dordrecht*, pour la marine impériale d'Anvers, ne payaient aucun droit, et chaque fois l'ambassadeur demandait une exemption : ce n'était que pour la forme ; mais au moins les notes, le ton, la conduite de la légation française ; étaient encore tels qu'ils devaient être.

L'exercice du culte était libre ; cependant les ministres de la communion réformée seuls étaient salariés ; les catholiques , même dans les villages où ils étaient en plus grand nombre, n'avaient pour églises que des chambres étroites et insuffisantes ; tandis que les réformés possédaient les grandes églises , où souvent ils étaient trop au large.

A Bois-le-Duc , où les trois quarts de la population sont catholiques , la cathédrale était aux réformés ; et les autres n'avaient pas un temple véritable , mais des chapelles. A Amsterdam , quoique leur nombre fût de 60 mille , ils n'avaient que des chapelles.

Tous les biens attachés aux paroisses étaient possédés uniquement par les réformés. Il y avait même des villages où toute la population payait une certaine redevance pour l'entretien de l'église et du ministre réformé , tandis que la majorité des habitans était catholique. Les ministres réformés étaient à la tête des écoles. Tous les enfans qui à un certain âge n'avaient point fait de profession de foi , devenaient réformés. Les autres communautés chrétiennes , luthériennes , mennonites , etc. , n'étaient guère mieux traitées

que les catholiques : mais les premiers sont en Hollande fort modérés, modestes et pieux ; les seconds sont riches, industrieux et indépendans.

Quand le roi passait près d'un village dont l'aspect était agréable, riche, industrieux, il disait : « Il y a ici des mennonites ; » et rarement il se trompait.

Il résultait de là que les catholiques étaient moins instruits, moins patriotes, et presque étrangers au pays, pour lequel ils ne sentaient aucune affection : ils y étaient avilis, repoussés, malheureux.

Les pauvres Juifs, moitié riches, moitié fort pauvres, gémissaient sous l'oppression, et s'abrutissaient de plus en plus. Il y avait peu de temps qu'on leur avait permis de s'établir à Utrecht et dans d'autres villes ; auparavant ils étaient consignés aux faubourgs. Les catholiques n'étaient admis à aucun emploi honorable, et les juifs à aucun, quel qu'il fût. Ceux-ci formaient une nation à part ; leur misère, le spectacle affreux de leur saleté et de leurs maladies, ne touchaient personne : *ce sont des Juifs*, ces mots répondaient à tout ce qu'on pouvait

observer sur eux. Les vexations intérieures, les injustices, les délits mêmes, s'ils n'intéressaient que leurs religionnaires, le gouvernement ne s'en mêlait pas. Si l'on y réfléchit bien, cet état de choses était une suite naturelle de la constitution du pays : parce que, en effet, il n'y avait pas de gouvernement central ; que les états généraux, autrefois le souverain, n'étaient réellement que la réunion des représentans partiels du pays, représentans faiblement unis de gouvernemens très-fermes ; corps faible qui, sans yeux et sans action directe, se bornait à exprimer une volonté censée nationale, souvent incertaine et partielle. Ainsi, dans les villes, le gouvernement était fort, à la vérité, concentré, mais ce n'était guère que celui des réformés calvinistes ; les Juifs, et même les autres communautés chrétiennes, étaient considérés comme des sociétés étrangères qu'il fallait supporter à côté de soi, seulement parce qu'elles payaient les charges et étaient utiles à la prospérité du commerce et de l'industrie nationale.

La bourgeoisie armée était interdite aux Juifs ; depuis peu on leur avait permis l'eu-

trée dans l'armée de terre, par suite du peu de considération qu'on avait pour celle-ci.

Les foires et marchés, notamment à Utrecht et Rotterdam, avaient lieu le jour de leur sabbat, ce qui leur nuisait beaucoup; mais, comme cela eût dérangé l'ordre établi chez les chrétiens, ils n'avaient jamais pu obtenir que le jour du marché fût changé. Leurs enfans n'étaient point admis aux écoles.

Les réformés étaient fort bien; cependant on pouvait remarquer que leurs églises, trop simples, inspirent au peuple trop peu de respect. Ils ne sont pas obligés de s'y rendre; et si une certaine classe supplée à cela par les saintes lectures, tous ceux qui ne savent pas lire ne le font certainement pas.

A un village de l'île de Tholen, après avoir visité une église réformée, le roi fut frappé de remarquer dans la cour un immense amas d'ossements, formé sans autre cérémonie dans un lieu ouvert et public, où les enfans jouaient: c'étaient des ossements humains qu'on avait amassés sous un toit ouvert. L'ordre fut donné sur-le-champ de les ensevelir de nouveau, et d'é-

lever un autel expiatoire. Quand on questionna le bourgmestre sur cette négligence, et le mauvais état de son église assez riche : *Nous avons d'assez bons revenus*, répondit-il, *mais nous avons employé l'argent du cimetière à l'agriculture ; cela vaut mieux. N'est-ce pas trop de philosophie au village ?*

L'agriculture était parfaite en Hollande, surtout en Zélande ; mais que de bruyères et de terres incultes encore en Gueldre, en Utrecht, et en Over-Issel ! Il y avait une société destinée à avancer ses progrès dans chaque province, et tous les ans une assemblée centrale distribuait des prix pour la destruction des hannetons et autres insectes nuisibles. Il y avait aussi une caisse pour les primes d'encouragement ; il n'en manquait plus qu'une pour indemniser les victimes des grêles et tempêtes, désastres fréquens et presque annuels.

Le commerce fleurira toujours en Hollande tant que ce pays sera indépendant ; parce que le peuple est aussi forcé de s'y livrer, qu'un pays éloigné de la mer l'est de devenir agriculteur. Il était encore vivant en 1806, plus que le roi ne se l'était imaginé, et il

se promet bien de tout entreprendre pour l'encourager ; il ne voulait point le diriger , point lui indiquer les routes à suivre : *Vous savez mieux que moi ce qu'il faut faire*, dit-il aux députés du commerce, *mais je sais aussi qu'il faut vous délivrer de toutes entraves ; je ne veux que vous ouvrir les portes ; le reste vous regarde seuls.*

C'est ici le lieu d'examiner s'il y avait alors des communications régulières et suivies avec l'Angleterre ; et il faut convenir que, s'il n'y en avait point d'avouées, il est vrai que les généraux et consuls français donnaient des licences, sous prétexte d'avoir des gazettes ou des renseignemens militaires ; le pays s'en trouvait bien, et nul ne s'en plaignait. Mais, dès que les rétributions des consuls furent supprimées, et que, par esprit d'équité, toute licence et tout privilège dans l'exécution des lois prohibitives eurent été défendus, les plaintes, les notes, les réclamations commencèrent.

On entretenait encore des relations avec Batavia par l'Amérique. Celles avec la Guiane étaient interrompues ; mais les Anglais n'empêchaient pas les propriétaires hol-

landais de percevoir leurs revenus, quoique cela ne se fit pas sans peine. La Hollande, après Batavia et ses petits établissemens à Amboyne, et autres points des Moluques, ne conservait de ses colonies que l'île de Curaçao, celle de Saint-Eustache, les rochers de Saba et Saint-Martin en Amérique, et ses postes militaires sur les côtes de la Guinée; elle venait de perdre récemment le cap de Bonne-Espérance.

La petite pêche, ou celle de la baleine, existait à peine; mais il sortait encore annuellement un bon nombre de bâtimens pour la grande pêche, ou celle des harengs, des ports d'Enkhuyzen, Horne, Harlingue, etc.

Les manufactures et les fabriques étaient en décadence: l'on sentait la nécessité de prendre à cet égard des mesures générales et bien entendues; mais il était difficile d'y remédier, parce que leur détérioration ne provenait point du manque de zèle ou de moyens, mais de ce que les arts ayant fait plus de progrès dans les autres pays, où les matières premières sont à un prix moindre, ils leur donnaient deux grands avantages sur la Hollande, d'abord celui du moindre prix

dans les achats ; et en second lieu , celui d'une main d'œuvre moins coûteuse , résultat de la simplification des procédés , et de leur perfectionnement.

Les sciences et les arts , sans être moins cultivés , ou cultivés avec moins de succès qu'ailleurs , n'en donnaient cependant aucune preuve. Isolés et renfermés dans leurs travaux , les savans , en véritables fédéralistes , bornaient leur théâtre à leur cabinet. Si quelqu'un publiait un ouvrage vraiment remarquable , il restait ignoré parmi les livres hollandais ; rarement il venait au jour en Europe , et l'on ne se donnait pas la peine de le traduire en une autre langue , ce qui pouyait seul le faire connaître et donner la mesure de sa valeur ; aussi nulle part on ne s'occupait moins de l'application des sciences aux arts et à l'industrie.

Cependant , dans chaque province , à l'exception de celle de Drenthe , trop peu considérable ; et de celle du Brabant plus arriérée , on eût aisément formé un institut général des sciences et des arts.

L'instruction publique était excellente , surtout les écoles latines ; et les écoles pri-

maires avaient peut-être des superfluités. Mais les universités étaient en trop grand nombre ; il y en avait cinq , et d'ailleurs leurs réglemens et leur formation exigeaient des améliorations. On y distinguait des hommes du premier mérite, tels que Wyttenbach , Sandifort , Sigenbeck , à Leyde ; Rossyn , Calkoen , Tramery , Vangeuns , à Utrecht ; Camper à Trancker en Frise ; Thomas à Tussinck ; Guyot , l'abbé de l'Épée de la Hollande , à Groningue ; Van Maanen à Hardrevoyck en Gueldre , etc. , etc. Mais le royaume était trop peu considérable pour suffire à cinq établissemens de ce genre ; il n'en aurait fallu qu'un seul pour porter les sciences et les arts au degré de perfection convenable.

La marine, le génie et l'artillerie de l'armée de terre avaient de bonnes écoles élémentaires ; mais ce que l'on croira difficilement , c'est que le watterstadt n'en avait pas. Les ingénieurs hydrauliques se formaient d'eux-mêmes, ou dans quelque fondation particulière. Conrad , le plus habile d'entre eux, en 1806, avait été élevé de cette manière. Il avait été l'ami et le disciple

du célèbre Brunings , auteur des écluses de Catwick. Brunings avait des idées réellement grandes , et un profond savoir : il venait de mourir en 1806.

Les beaux-arts étaient fort déchus ; on distinguait cependant plusieurs artistes dignes de ce nom : Schaffer, à Amsterdam , auteur d'un tableau d'histoire nationale sur l'amiral Jacobs Simons Zoon de Ricks , surnommé le Régulus de la Hollande ; Brouwer, d'Harlingen , auteur de plusieurs marines fort estimées ; et Cobelt d'Utrecht , paysagiste célèbre.

Teerlingue , jeune paysagiste de Dordrecht , se distinguait par de grandes dispositions ; il fut envoyé à Rome , où il ne tarda pas à prendre rang parmi les premiers artistes de cette capitale des arts comme de la chrétienté. Cependant les écoles de dessin étaient mal ordonnées. C'est dans un pays essentiellement et forcément industriel , que les arts et métiers ont besoin de profiter du perfectionnement des sciences et des beaux-arts. Par eux les machines sont simplifiées , le bon goût et la vérité se propagent : par leur emploi et leur application

continuels , l'industrie s'étend , se perfectionne , et acquiert une utilité toujours croissante. Mais la Hollande était divisée en un grand nombre de petits états qui se considéraient comme indépendans ; de sorte que chaque ville , même chaque petite ville , songeait à se former un système complet à cet égard : d'où il résultait que , loin d'encourager et d'avancer l'industrie , ces concentrations partielles et multipliées empêchaient au contraire la réunion générale des efforts , et par conséquent nuisaient au but que l'on se proposait.

Les manufactures de drap de Leyde et de Tilburg , les fabriques de toile d'Over-Issel , les blanchisseries de Haarlem , les fabriques de papier , celles de tabac , étaient encore en activité , mais souffraient chaque jour davantage par les tarifs et les lois de douanes établis en France , lois et tarifs que l'on changeait souvent sans raison et sans qu'on y fût préparé à l'étranger. C'est à quoi le roi espérait remédier par la conclusion du traité de commerce solennellement promis , lors de la rédaction des lois constitutionnelles à Paris , le 24 mai 1806. Mais il réclama vai-

nement l'accomplissement d'un engagement formel.

On a vu la situation des Hollandais sous le rapport des lois civiles et criminelles ; elles étaient inégales , on pourrait même dire injustes ; mais leur exécution consciencieuse par la probité et la fermeté des juges , remédiait à ces défauts majeurs. On pouvait accuser ceux-ci de sévérité au premier abord ; après un mûr examen , on reconnaissait leur impartialité et leur équité. La prison est une punition flétrissante et dure en Hollande comme dans tout pays libre , parce que les hommes y conservent encore de la fierté et du caractère. Nul ne pouvait être et n'était emprisonné qu'ostensiblement , sous l'autorité des juges et pour des délits réels. Il n'y avait point de crimes politiques ou de convention , par lesquels un homme est envoyé à la mort pour s'être expatrié , ou pour des opinions politiques. Cependant , depuis le nouveau système de finances , son établissement avait exigé des punitions sévères , que peut-être on avait mal choisies. On flétrissait à l'égal des voleurs ou des assassins des malheureux , qui , accablés d'impôts et

de besoin, se soustrayaient à une partie des charges, ou obéissaient avec lenteur aux lois qui les avaient établies. Ces abus furent détruits par le nouveau code peu de temps après. En infligeant la honte et l'infamie, les juges doivent être d'accord et secondés par l'opinion publique. Si la nation ne voit pas la honte et l'infamie où les lois les dispensent, les lois sont tyranniques, immorales et dangereuses. Aussi, en Hollande; plus qu'ailleurs peut-être, la police devait et pouvait être réunie à la justice. On ne voyait jamais de punitions graves infligées par la première, et sans l'aveu et la surveillance des tribunaux permanens et légitimes.

Une visite domiciliaire en Hollande était un malheur public.

Les passe-ports dans l'intérieur gênent dans un pays de commerce; ils étaient inutiles.

Les obligations des Hollandais sous le rapport de la guerre étaient nulles, et il ne fallut pas long-temps au roi pour se convaincre que la conscription eût causé la ruine du pays. Jadis il arrivait chaque année en Hollande, de Westphalie et des autres contrées allemandes, vingt à trente mille ouvriers

pour aider les Hollandais dans leurs travaux.

Malgré la population de la Hollande, on conçoit aisément qu'un peuple à qui une industrie *incessante* et supérieure est de toute nécessité ; qui doit travailler sans cesse pour conserver son territoire, et le défendre contre les ravages des grandes rivières et ceux de la mer ; qui a besoin de plus de peine qu'un autre pour cultiver et rendre fertile un sol si coûteux ; un peuple dont le commerce et la navigation font la principale ressource, dont la mer par conséquent est le premier et le véritable sol ; peuple qui a besoin pour lui-même du secours d'un grand nombre de bras étrangers, eût été bientôt ruiné de fond en comble, si on l'eût privé des siens mêmes.

D'ailleurs, les seuls soutiens de ce peuple furent de tout temps un travail excessif, la sobriété, la liberté. *Un travail excessif*, parce que cela seul pouvait lui donner les moyens de vivre dans la contrée la plus stérile et la plus ingrate de l'Europe, et le mettre ainsi au niveau des autres. *La sobriété*, parce qu'elle seule pouvait lui donner

les moyens de faire face aux malheurs et désastres continuels auxquels le pays est sujet.

La liberté, parce qu'elle seule, un bien-être réel seul, pouvait donner aux habitans le désir de préférer un climat aussi mal partagé du ciel, et les dédommager de tant de désavantages.

Les Hollandais n'eurent donc jamais de conscription, et le roi se promit de ne jamais l'établir. Mais ils n'avaient point de garde bourgeoise, et cela lui parut fâcheux et contradictoire avec l'aversion pour la conscription. Il existait bien une sorte de bourgeoisie armée; mais elle était fort mal organisée, et n'en méritait pas le nom. Elle était, en général, composée des oisifs de bonne volonté, mal armés, mal équipés et peu nombreux : on eût dit qu'on faisait semblant d'en avoir une.

On peut juger, d'après ce court exposé, qu'avec des soins et un peu de génie, on pouvait aisément faire de la Hollande, même sous le rapport de l'aisance, de la liberté et du bonheur, la contrée la plus remarquable de l'Europe.

Sous le rapport de la santé et de la salu-

brité, chaque province avait une commission de médecine soumise à un commissaire général établi près du ministre de l'intérieur ; mais, quoique ce commissaire fût un des premiers médecins du pays, il se faisait obéir malaisément : les commissions de chaque province traitaient avec le gouvernement, d'après les anciennes habitudes, comme de collège à collège. On eût dit que, pour eux, le point central du ministère était uniquement destiné à réunir l'expression de la volonté des provinces : ils perdaient trop de temps à délibérer.

Le roi projetait des améliorations quant à la santé et à la salubrité du pays. Atteint par une maladie lente, extraordinaire, depuis l'âge de 22 ans, il eut l'occasion de réfléchir sur cet objet important, et de se convaincre de quelques vérités certaines à cet égard. La médecine existe, les plantes en grand nombre ont des vertus réelles, il existe des remèdes pour une foule de maladies chroniques ; tandis que celles de ce genre que l'on ne peut guérir, ou sont supportables, comme la goutte, le rhumatisme, etc. ; ou sont en très-petit nombre,

et se réduisent à des vices organiques ; mais l'observation est difficile. Quand un médecin est assez instruit pour pouvoir être utile, il meurt. Les maladies et les effets des remèdes diffèrent sur chaque individu. Combien il faut de soins et de peine pour ne pas se tromper aux symptômes et pour les bien distinguer ! Le raisonnement est souvent en défaut et démenti par l'expérience , parce qu'il y a dans notre admirable organisation des secrets et des subtilités qui échappent et échapperont toujours au raisonnement et à ses recherches. Malgré cela , les médecins agissent comme si leur science était certaine. Rousseau avait raison de dire , *que la médecine vienne sans les médecins*, mot plein de sens , qui explique parfaitement la difficulté de cet art. Le meilleur moyen de l'exercer , à l'exception de quelques maladies aiguës qui ont des règles certaines , et que l'on gouverne pour ainsi dire , ce n'est point de partir des principes de l'art comme dans les sciences exactes , mais d'étudier l'effet des remèdes et leur différence dans le même cas sur les diverses constitutions.

Il aurait voulu établir un collège chargé

de recueillir de toutes les parties du monde connu tous les remèdes possibles, et de les faire connaître et publier dans le royaume. Il pensait que l'on aurait dû faire pour les maladies, en temps ordinaire, ce que l'on pratique dans les temps de contagion, et établir des maisons de convalescence, où il fût impossible de s'écarter du régime et de la diète nécessaires au rétablissement du malade, et cela même pour les premières classes. Il voulait aussi établir une critique sévère des médecins, juger leur conduite et la publier dans un journal exprès, toutes les fois qu'un homme mourrait; et au contraire récompenser tous ceux qui auraient guéri des maladies remarquables; diminuer le nombre des médecins, défendre toutes les drogues qui ne seraient pas de la première qualité; les faire donner gratis par l'état aux pauvres et aux villages: il avait commencé à établir à Amsterdam une pharmacie royale, etc.

On ne peut s'empêcher de remarquer quelques contradictions ou inconséquences sociales: par exemple, y a-t-il rien de plus essentiel dans la société que d'avoir de bons

médecins ? Cependant ceux qui exercent l'art de guérir sont si nombreux ! Combien ne serait-il pas avantageux d'en diminuer considérablement le nombre ! Il faudrait établir entre eux plusieurs classes, et indiquer au public quels sont réellement les meilleurs, ce qui empêcherait les malades de placer souvent si mal leur confiance. Deux autres projets l'intéressaient vivement, et eussent attiré un jour toute son attention. 1°. Débarrasser le pays petit à petit, autant que possible, des estropiés, bossus, rachitiques, et de tous les enfans mal conformés, en facilitant leur établissement aux colonies. Empêcher les mariages entre de semblables gens, et empêcher l'établissement de tels malheureux étrangers dans le royaume, et même leur séjour prolongé.

2°. S'entendre avec les autres pays pour extirper de l'Europe les maladies vénériennes, peste, fièvre jaune, petite vérole, etc. ; établir pour cela des lazarets, et prendre des mesures analogues à celles que l'on prend contre la peste. La société n'est-elle pas établie pour l'adoucissement du sort des malheureux mortels de cette race, visi-

blement dégénérée, et mise ici-bas comme dans un lieu d'épreuves et d'épuration ?

Dans les sept mois de l'an 1806 qui s'écoulèrent depuis son avènement, il passa le mois d'août et presque celui de septembre aux eaux, ceux d'octobre et de novembre à l'armée, et le mois de décembre à la Haye.

Avant tout, il fallut pourvoir au plus pressé, aux besoins imminens du trésor. Il y avait, comme on l'a dit plus haut, six millions par mois à payer pour les dépenses courantes, sur lesquels près de trois pour les intérêts de la dette; mais ceux-ci étant retardés depuis trois mois, cela faisait

	millions.
	9
Dépenses courantes de juillet, environ	6
Dépenses courantes arriérées indépendantes des dettes, soit pour la guerre, la marine, etc., y compris l'affaire de la compagnie Wils.	35
<hr/>	
A payer en juillet.	Total 50 millions ;

et dans les caisses quelques centaines de mille florins.

Il passa plusieurs jours à écouter et à discuter les ressources et moyens de salut en-

core possibles. Il déclara d'abord à ses ministres que , quand même on ne lui eût pas fait promettre de respecter la dette publique , en lui faisant accepter la constitution , jamais il n'eût souffert qu'on y portât la moindre atteinte ; qu'il jugeait de son premier devoir de maintenir intacts l'honneur et le crédit de la nation ; que sans cela tout serait infailliblement perdu sans ressource.

« *Mais*, dit-il encore au ministre des finances , qui s'obstinait à vouloir lui peindre la situation des finances comme désespérée , *vous me promettez d'élever les revenus à 55 millions , et vous dites que nous sommes perdus ; dites plutôt que nous sommes sauvés*. Voici ma résolution définitive :

« L'intérêt de la dette publique est de trente-quatre millions et demi , qu'il faut compter à trente-cinq millions ; il nous restera vingt millions pour les dépenses publiques , si vous me tenez la parole donnée *d'augmenter les revenus de cinq millions*. Il faut donc , messieurs , réduire les dépenses de ces six derniers mois de 1806 à dix millions. Je sais que cela est

» très-difficile mais non impossible. J'espère
 » obtenir de la France le renvoi des troupes
 » françaises, et la diminution des arme-
 » mens maritimes. Ainsi je m'en rapporte à
 » vous pour renfermer les dépenses de 1806
 » comme il suit :

» Liste civile.	750,000
» Gouvernement.	75,000
» Marine.	1,000,000
» Finances.	1,000,000
» Affaires étrangères.	175,000
» Intérieur, justice et police.	2,000,000
» Guerre.	5,000,000
» Commerce et colonies (ce ministère » doit se pourvoir sur ses propres » revenus).	

» Total 10,000,000 »

Chacun se récria sur l'impossibilité de faire ces réductions. Mais déjà le roi avait envoyé un courrier à Paris, par lequel il mandait à son frère qu'il abdiquait sur-le-champ s'il ne voulait ni lui rendre ce qu'il devait à la Hollande, ni prendre les troupes françaises à sa solde, et permettre qu'on diminuât les armemens. Puis, sans attendre la réponse, il ordonna les désarmemens qui étaient en son pouvoir, comme celui de la

flottille et des bâtimens de transport de Flessingue et du Helder.

Après avoir entrevu et indiqué le seul moyen de salut qui existât pour l'avenir, il arrêta, pour acquitter les dépenses arriérées de l'ancien gouvernement, les mesures suivantes :

1°. Que l'on créerait 500,000 florins de rentes nouvelles, à deux et demi pour cent, ce qui, ménagé prudemment, pouvait fournir de seize à dix-huit millions en numéraire, avec lesquels le ministre des finances se chargerait de liquider les trente-cinq millions de dettes courantes ;

2°. Que les trois mois de rentes arriérées resteraient arriérés jusqu'à ce qu'on eût trouvé moyen d'amortir considérablement la dette publique.

En examinant avec soin si tous les revenus arriérés étaient perçus, on découvrit qu'une grande partie de la première moitié de 1806 était encore à rentrer pour environ le total de six millions, qu'on ne compta qu'à quatre, dont on augmenta le budget des derniers six mois de 1806, ce qui le porta aux sommes suivantes :

Liste civile.	750,000
Gouvernement.	600,000
Marine.	1,880,000
Finances.	1,500,000
Affaires étrangères.	175,000
Intérieur, justice et police.	3,000,000
Guerre.	6,000,000
Colonies.	175,000

Total 14,080,000

Mais en même temps il déclara qu'à partir du 1^{er}. janvier 1807, le budget précédemment arrêté de vingt millions annuels serait le budget fixe et permanent, jusqu'à ce que l'on fût arrivé, par un grand amortissement de la dette publique, à un résultat considérable, ce qu'on estimait devoir exiger vingt années.

En comparant maintenant le budget ainsi réglé à celui du gouvernement précédent, on trouve une différence prodigieuse; en effet, le premier s'élève avec les intérêts, y compris les 500,000 florins de rente créés pour solder les dépenses arriérées, à cinquante-cinq millions, ce qui est l'équivalent des revenus, tandis que l'autre s'élevait à soixante-dix-huit millions. La différence était donc de vingt-trois millions.

Il reçut peu de temps après une réponse favorable de Paris ; on envoya l'ordre de départ aux troupes françaises , à l'exception de deux régimens et de deux états-majors généraux, y compris celui de Flessingue.

Il donna en secret l'ordre de faire venir petit à petit la flottille de Boulogne , sous prétexte de réparation , et il renvoya un grand nombre de matelots. Et, tandis que chacun cherchait avec curiosité comment il se tirerait d'un état de finances presque désespéré, on dut apprendre avec étonnement, non-seulement qu'on avait fait face aux besoins du moment, mais encore qu'on avait pourvu à l'avenir. En effet, en maintenant inviolablement ce système d'épargnes, l'état était sauvé. On lui objectait méchamment et fausement que le rang et les relations de la Hollande nécessitaient un budget de plus de vingt millions ; il répondit que cette somme devait suffire, puisque d'autres états bien plus peuplés n'avaient pas un revenu plus considérable.

Marine, 1806.

Quant à la marine, il sentit d'abord que, dans la situation des finances, il fallait opter entre elle et l'armée de terre; et il donna la préférence à celle-ci, puisqu'elle lui donnait la possibilité d'écarter les troupes étrangères du pays, et de commencer son indépendance. Il se borna donc, quant à la première, à conserver un bon noyau, à chercher une bonne organisation, en attendant que l'amélioration des finances et la paix maritime donnassent au trésor les moyens de supporter conjointement une marine et une armée de terre plus considérables. Le premier corps reçut le titre de corps royal.

Il établit des équipages permanens sous le noms de grenadiers royaux de la marine; chacun desquels contenait le nombre d'officiers, sous-officiers, canonniers et gabiers nécessaires pour monter un vaisseau; par-là on pouvait en temps de guerre équiper un vaisseau de suite, en ajoutant au cadre des matelots ordinaires, ce qui n'était ni long ni difficile.

Il y avait en outre des compagnies.

Comme les équipages étaient commandés par un colonel au moins, et un contre-amiral au plus, les compagnies l'étaient par un lieutenant colonel au moins, et un colonel de la marine au plus. Les premiers étaient destinés à servir et à équiper les vaisseaux de ligne, les seconds devaient monter les frégates.

Quant à l'armée de terre, les régimens capitulaires de Waldeck et de Saxe-Gotha furent supprimés. On voulait rendre l'armée nationale sans conscription; on ouvrit la carrière aux jeunes gens les plus distingués en leur donnant des places de lieutenans, et en établissant une école militaire, d'abord à Honslardyck, château voisin de la Haye, et ensuite à la Haye même. Les meilleurs officiers furent recherchés et avancés rapidement. Une école expérimentale fut aussi établie auprès de la garde royale, sous le titre de corps de *sous-officiers élèves*. Ces institutions réussirent, et dans peu de mois l'instruction militaire de la garde devint générale dans l'armée hollandaise.

Jusqu'en 1806, il y avait en Hollande une garde de huit cents hommes, trois régimens de troupes à cheval, et sept d'infanterie; un

régiment d'artillerie, deux compagnies d'artillerie légère, et un corps d'ingénieurs.

La force des régimens de cavalerie fut augmentée; l'un fut transformé en hussards et l'autre en cuirassiers. La garde fut composée de deux régimens d'infanterie, un de cavalerie, et une compagnie d'artillerie légère. Puisqu'il ne voulait pas de conscription, il encouragea le recrutement volontaire par tous les moyens possibles.

Il destina tous les orphelins au service militaire, du moins ceux qui étaient élevés et entretenus aux frais du public. Comme son but était de rendre inutile la conscription, il était persuadé que tous concourraient en Hollande à remplir ses vues; mais il ne savait pas qu'il y a bien loin entre un consentement passif et une obéissance réelle. Ceux qui sentaient le véritable état des choses ne s'en laissaient pas moins entraîner par leur intérêt personnel, leurs préjugés et leurs habitudes. Rien n'est plus important pour les Hollandais que le moindre changement; si un jour ne ressemble pas entièrement à la veille, ils s'étonnent, et cela seul les fait sortir de leur caractère patient et flegmati-

que. Le roi disait : « Si l'on voulait payer les » intérêts de la dette en ducats, les Hollan- » dais crieraient d'abord à l'injustice, parce » que ce serait une nouveauté : » tellement ils ont le caractère constant et équitable, mais frondeur !

La formation d'une armée nationale était aussi nécessaire que difficile.

Un petit pays est bien malheureux, s'il ne peut se défendre et agir comme état indépendant; mais un état de deux millions d'habitans, comme la Hollande, n'est pas un petit pays, et a droit à l'indépendance, à cause de sa population, comme par sa situation, son importance, son industrie sa civilisation et sa richesse. Or, pour qu'un état de médiocre étendue se maintienne toujours indépendant, il ne faut pas qu'il ait besoin, pour se défendre, de ses puissans voisins; d'un autre côté, il ne peut entretenir une armée formidable, qui ruinerait le pays quand même il pourrait en supporter les frais : une armée étrangère finit par s'emparer du pays tôt ou tard.

Il ne reste donc qu'un seul parti, et c'est celui d'armer toute la population, et de

l'exercer aux armes; ce qui est facile et formidable où la force publique est réellement nationale et ne peut être employée qu'à défendre l'indépendance du pays, ainsi que les propriétés et le bien-être de chacun : c'est pourquoi un état médiocre a plus besoin qu'un autre de liberté et de prospérité.

Un bon système de bourgeoisie armée, ou de garde nationale, n'est point une chose aisée à établir dans toutes sortes de pays. Il faut d'abord qu'on arme réellement, et qu'on exerce réellement la population aux armes, si l'on veut qu'elle soit réellement utile dans les momens de crise. Pour cela, il faut que le gouvernement n'en ait rien à craindre, et qu'il n'arme pas la bourgeoisie seulement pour la forme, ou qu'il ne se repente pas de cette institution dès qu'elle commence à se réaliser. Presque toutes les affaires de ce monde réussiraient si l'on voulait sérieusement et toujours ce que l'on veut; mais nous sommes tellement comédiens de notre nature, que la plupart du temps nous ne savons pas ce que nous faisons, ni même ce que nous voulons.

Pour qu'une bourgeoisie armée soit réellement utile, il faut principalement qu'elle soit intéressée à la défense du pays. L'on a eu tort de dire de nos jours *qu'il fallait tout faire pour le peuple, et rien par lui*; je pense qu'il serait plus juste de dire, *qu'il faut tout faire par le gouvernement, mais rien pour lui*, car le gouvernement doit être obéi, mais il n'est et ne doit être que l'agent de la société.

Pour armer réellement toute la bourgeoisie, pour qu'elle veuille bien se défendre, pour que le gouvernement n'en ait jamais rien à redouter, que faut-il? une seule chose, et c'est une monarchie libre et constitutionnelle, sous un chef qui soit au dehors pour les étrangers, comme pour chaque individu de la nation au dedans, le représentant de la majesté nationale; mais qui soit seulement le premier ministre de la nation et des lois.

Heureuses donc, trois fois heureuses les nations d'une médiocre étendue, puisqu'elles ont un besoin absolu de bien-être et d'une liberté sage!

Après cet exposé, on sentira aisément

pourquoi une bourgeoisie armée est difficile à organiser quand elle n'est pas la conséquence d'un tel système ; on a beau planter de belles plantes, et semer des graines choisies, si le terrain ne leur convient pas, ou qu'il soit mal préparé, rien ne peut réussir.

Persuadé qu'un gouvernement monarchique peut être aussi libre, et peut-être plus libre que tout autre gouvernement, s'il est réglé par les lois, le roi voulait procurer tous ces avantages au pays, par une bonne constitution ; après cela, la bourgeoisie n'aurait plus été difficile à former. Elle devait être divisée en trois corps. 1°. Les volontaires : c'eût été la réunion de tous les jeunes gens qui consentiraient à servir un certain nombre d'années pour la défense du royaume ; ils devaient jouir de grands privilèges, et le projet du roi était de joindre à ce corps tous les orphelins capables de porter les armes. Nul n'aurait pu obtenir des charges ou emplois salariés par l'état, s'il n'avait servi dans ce corps quelque temps. 2°. Le second corps, celui de la *garde nationale* proprement dite (Schut-

tery) : ce devait être le corps de bataille destiné à défendre les villes d'abord, et, en cas de besoin extrême, à aller renforcer l'armée *permanente ou volontaire*. 3°. L'*arrière-ban* était le troisième corps : il devait être formé de tous les hommes âgés de plus de cinquante ans, et de tous les hommes jeunes encore, et exclus des deux premiers corps en temps ordinaires, mais qui devaient être forcés de se réunir à l'*arrière-ban* quand celui-ci était convoqué, c'est-à-dire, dans les cas d'un péril extrême. Ni les prêtres, ni les employés de l'état, ni les nobles, ne devaient être exempts de l'*arrière-ban*. La destination de ce corps était d'abord la garde des villes, et, en cas de péril, la défense des frontières.

Le roi devait être le chef naturel de toute la bourgeoisie ; ni lui, ni aucun prince de sa famille, ne devaient être exemptés de la bourgeoisie ; au contraire ils devaient être obligés d'en faire toujours partie, etc., etc.

Voilà quelles étaient les principales bases de son système sur ce sujet essentiel, qui dépendait de la constitution, comme on vient

de le voir, et ne pouvait pas bien réussir sans elle.

En s'occupant des premières affaires du pays, il sentit la nécessité de l'économie et la suppression des dépenses inutiles. Il écrivit d'abord au gouvernement français pour lui peindre l'état affreux des finances : il ne pouvait comprendre que l'empereur ne fit rien pour la Hollande. Mais il ne reçut pas d'autre réponse que celle de faire *imposer fortement les rentes*. *Ce n'est pas vous*, lui écrivait-il, *qui pouvez sauver la Hollande ; mais que les Hollandais eux-mêmes s'arrangent*, etc.

On lui refusa également le traité de commerce si formellement promis. L'empereur voulut aussi que l'on ajournât le couronnement et la fondation d'un ordre dont lui-même avait donné la première idée à son frère, quand celui-ci lui demanda plusieurs grands cordons de la Légion-d'Honneur.

Le gouvernement français n'aurait certainement pas retiré ses troupes de la Hollande, sans les dispositions hostiles de la Prusse et les mouvemens de ses troupes, qui obligèrent la France à grossir les dif-

férens corps de l'armée française en Allemagne.

Le général Dupont n'était pas encore accrédité auprès du nouveau gouvernement ; ayant une lettre à présenter au roi , il la lui remit sans aucune formalité à un diner ; elle fut reçue sans défiance : on ne vit dans cette négligence impardonnable qu'une suite de l'intimité de famille.

Après avoir mis ordre aux affaires les plus pressantes du gouvernement, il songea à sa santé ; il fit alors toutes les tentatives possibles pour la rétablir.

On lui prescrivit les bains de Visbaden près de Mayence ; il s'y rendit. Mais, avant de partir, il régla les instructions des divers ministres. Celui de la justice et police était responsable de l'exacte et impartiale administration de la justice, de l'observation des lois. Il devait veiller à ce qu'aucune condamnation à mort ne fût exécutée qu'autant que lui ni aucun des neuf membres de la haute cour, que la constitution obligeait le roi de consulter avant d'accorder grâce, ne trouvât aucun motif de pardon, de commutation ou de diminution de peine. Dans le

cas où une seule de ces dix personnes penserait qu'il y eût quelque considération en faveur du coupable, on devait demander la grâce, parce qu'il était résolu de l'accorder toujours. Il ne pouvait comprendre comment on accordait grâce sur les larmes, les plaintes et les sollicitations de la famille intéressée. « En l'accordant ainsi, disait-il, je » croirais être responsable de la mort de » tous ceux qui n'ont pas eu la possibilité de » recourir, ou qui ne l'ont pas fait. Puisque » je ne puis renoncer à la plus belle prérogative de la couronne, je veux au moins » l'exercer en conscience. Ne voulant et ne » pouvant être juge moi-même, je me reposerai, à l'égard des droits de grâce, sur la » haute cour et sur le ministre de la justice. » c'est sur leurs consciences que pèseront » les injustices qui pourront être commises » à cet égard. »

Cette conduite n'était point dictée par une manie d'humanité, comme lui écrivait son frère, mais parce qu'il se croyait responsable de la vie de chaque Hollandais. Un colonel doit compte au gouvernement des hommes qui lui sont confiés; un roi doit

compte à Dieu, à la postérité et à la nation, de tous les individus qui lui sont soumis. Cette suspension n'entravait l'administration de la justice qu'en apparence, parce qu'il y avait peu ou point de condamnations à mort dans un si court période de temps. Ce n'était de la part du roi qu'un surcroît de précautions sur un article aussi important en des temps de guerre et d'animosités extraordinaires. On verra par la suite qu'il réussit à établir l'uniformité dans tout le pays, en créant un code criminel à la discussion duquel il prit une part active. Il est vrai que la peine de mort était conservée; mais il projetait de la supprimer à la paix maritime, quand on pourrait penser à établir solidement la constitution du pays.

Sans doute on doutera d'abord de cette intention secrète, parce que rien ne la prouve; mais si l'on réfléchit que pendant cinq années de règne, dans les circonstances les plus pénibles, il n'a voulu approuver aucune sentence portant la peine capitale; qu'il a accordé la grâce de la vie à tous ceux dont on lui a présenté les demandes; qu'aucune condamnation à mort ne fut exécutée

sans que le coupable se fût pourvu en grâce, et sans que sa demande fût examinée par la haute cour et le ministre, on conviendra bientôt qu'il ne pouvait avoir d'autres mobiles secrets que l'horreur pour la peine de mort, qu'il croyait au-dessus du pouvoir de la société, et son désir de parvenir un jour à la gloire de l'effacer du code de la Hollande; et certes, si un pays pouvait réussir à s'en passer, ce ne pouvait être qu'un peuple comme celui-là. Le nom d'aucun condamné à mort n'est jamais parvenu à son oreille durant son règne. Le droit de grâce est sans doute un beau privilège; mais il n'est pas aisé de bien l'exercer en conscience, afin de le concilier avec l'équité.

Il recommanda aux ministres et agens à l'étranger de rechercher tous les moyens possibles de plaire aux souverains près desquels ils étaient accrédités; de se ranger toujours parmi les partisans de leur gouvernement, et de faire tous leurs efforts pour acquérir à la Hollande et au roi l'estime et l'amitié des autres nations.

Le ministre Gogel promit de porter les

revenus à cinquante-cinq millions, en achevant l'introduction de son système, et en augmentant tous les impôts de cinq millions. Il devait solder les trente-cinq millions de dépenses arriérées, au moyen de cinq cent mille florins de dette créée; il devait veiller à la rentrée des impôts arriérés, et préparer l'introduction du budget permanent de trente millions, pour le 1^{er} de janvier 1807.

Après avoir pourvu aux principaux objets d'administration, il se rendit aux bains de Visbaden près de Mayence. Il espérait recouvrer l'usage entier de sa main droite, et arrêter le malaise général qu'il éprouvait depuis plusieurs années.

Il profita de son séjour à Mayence pour acquérir quelque connaissance de la langue hollandaise. Il recevait journellement des rapports sur l'exécution des ordres qu'il avait donnés avant son départ.

Il avait recommandé surtout à ses ministres d'avoir les plus grands égards et de témoigner le plus grand respect aux gouvernemens étrangers et à leurs agens, et de veiller à ce que les journalistes hollandais

n'imitassent pas plusieurs gazetiers français, lesquels ne manquaient point de régenter les rois et les gouvernemens du haut de leurs presses. Aussi il vit, avec autant de peine que de surprise, que le journal d'Amsterdam s'était permis d'injurier l'Autriche et la Prusse ; il fit supprimer ce journal et donner satisfaction aux ministres de ces deux puissances, ou du moins à leurs agens.

Il nomma ambassadeur à Paris le général Dumonceau, qui avait fait la campagne de 1805 sous l'empereur, comme la personne qui devait être la plus agréable ; mais on le refusa vertement, et l'on voulut conserver le vieux Brantzen.

Sur de nouvelles instances, l'empereur écrivit à son frère : *Vous perdez vos colonies ; je ne ferai rien pour la Hollande si vous diminuez vos forces de terre et de mer. Il faut avoir cinquante mille hommes et vingt vaisseaux de ligne, et imposer fortement vos rentes. Ce n'est pas vous qui pouvez sauver la Hollande : de quoi vous mêlez-vous ?* etc. Je ne veux pas du général Dumonceau, etc.

L'empereur conseillait à son frère de ne point écrire aux cours étrangères ; mais ce conseil ne fut point suivi.

Flessingue est indivis, écrivait-il encore ; ainsi vous devez en retirer l'administration hollandaise. Je ne veux pas d'autre commandant que le miën. Je veux y faire de grands travaux, et cela tournera à l'avantage du pays et de l'administration intérieure, dont je ne veux pas me mêler.

Par un hasard singulier, le ministre de la marine Verhuell fit, sans y être autorisé, et dans le même temps que l'empereur s'exprimait ainsi, des propositions réitérées pour transporter à Helvoetsluys les établissemens de la marine de Flessingue.

Le général Van Gueryck, que le roi avait nommé commandant à Flessingue, ne fut point reconnu des Français. Il fallut enfin consentir à ôter de cette ville les établissemens de la marine hollandaise.

Le roi, dans ses relations avec l'empereur, ne séparait pas le frère du chef du gouvernement ; tandis qu'on ne lui tenait compte, dans la correspondance familière, que de ce qui était à la charge de la Hol-

lande ; on considérait ce que l'on y promettait d'avantageux au pays comme nul, parce que cela s'était passé confidentiellement. De cette manière , le roi de Hollande ne pouvait qu'être toujours dupe. Il aurait dû borner ses relations particulières à ses sentimens et à ses affaires de famille , et ne jamais parler à son frère de la moindre affaire que par ses ministres ; regarder tout ce qui lui parvenait autrement comme non venu. Il est vrai que les Hollandais , se confiant dans quelque influence fraternelle , eussent blâmé cette réserve excessive , et lui eussent attribué les non-succès ou les malheurs de la Hollande ; mais il n'y avait point d'autre parti à prendre , d'autant plus que , depuis le moment de son avènement , il n'avait cessé et ne cessait de ne pouvoir comprendre les contradictions inexplicables de la conduite que l'on tenait à son égard.

C'est à peu près à cette époque que l'empereur d'Allemagne abdiqua , et prit le titre d'empereur d'Autriche.

L'empereur Napoléon avait parlé à son frère , à l'époque de son élévation , des inconvéniens pour la Hollande de n'avoir

point de conscription ; il avait voulu l'y introduire depuis long-temps. Cependant il lui écrivait : *Je vous dirai mon avis sur le meilleur moyen de vous recruter, quand j'aurai le mémoire que je vous ai demandé à ce sujet. Je crois que vous n'avez pas de conscription en Hollande ; nous verrons d'arranger les choses de manière à ce que vous ayez des soldats et non pas de la canaille, etc.*

Il revenait à la charge , à chaque lettre , pour la banqueroute.

Souvent le roi ne pouvait se défendre d'un pénible pressentiment sur les intentions et les bons sentimens de son frère à son égard ; cependant il cherchait en vain à en découvrir l'objet. La pensée qu'il voulait peut-être réunir la Hollande par lui , en le sacrifiant , lui revenait toujours à l'esprit ; mais il ne pouvait se confirmer dans cette idée ; comment croire qu'il voulût faire de son nom , de son frère , de son ouvrage , un instrument de perfidie et de mort pour tout un peuple ? . . . Il chercha d'autres raisons , et se persuada qu'une telle conduite avait des causes secrètes. D'abord la ressemblance des Hollandais avec les Anglais pouvait ren-

dre l'empereur ennemi des premiers. 2°. Il veut, se disait-il, la conscription, pour que les Hollandais ses voisins ne jouissent pas d'un avantage que les Français n'ont pas ; enfin il veut la banqueroute, parce qu'il croit qu'alors la Hollande pourra fournir à la France beaucoup de troupes, de vaisseaux et d'argent.

Le 15 août, la fête de l'empereur fut célébrée à la Haye, dans l'absence du roi, par les officiers de la cour et tous les Français qui se trouvaient en Hollande ; mais elle ne le fut par aucune des solennités officielles en usage pour le souverain du pays.

La Prusse fit des mouvemens sur les frontières ; elle n'avait point encore reconnu le nouveau gouvernement, non plus que l'Autriche.

Il écrivit donc à Paris, et s'étonna de n'en recevoir aucune communication ; il réunit toutes ses troupes au camp de Zest, près d'Utrecht, sous les ordres du général Dameron ; et, aussitôt qu'il fut convaincu de la probabilité de la guerre, il quitta les bains et retourna à la Haye.

A peine arrivé, il porta tous ses soins à

former et à grossir son corps d'armée ; mais d'abord il rencontra à Bois-le-Duc le ministre Gogel, qui vint à sa rencontre lui annoncer que la situation des finances était désespérée. Cependant on était accoutumé aux trois mois arriérés des intérêts, qu'on avait résolu de laisser ainsi ; la création de 500,000 florins de dette avait presque entièrement comblé les dépenses arriérées, les augmentations d'impôts étaient en activité, et le système nouveau des finances en exécution, si ce n'est en totalité, au moins en grande partie. Mais Gogel, voyant approcher la guerre, se décourageait. Le roi n'ajouta foi aux discours de Gogel qu'en ce qui avait rapport à la banqueroute ; il se fortifia lui-même, et fortifia son ministre dans l'opinion que l'imposition de rentes équivaldrait à la dissolution de la société.

Cependant il fallait presser les armemens, d'abord parce que la France avait tout l'air de ne point se soucier de garnir la Hollande durant la lutte sérieuse qui s'approchait, ni même de lui laisser son armée ; et en second lieu, parce que, sous le prétexte de couvrir la Hollande dégarnie, on pouvait très-bien

occuper le pays à la première occasion. Il ne se dissimula point que la nécessité, et non le désir de soulager la Hollande, avait porté la France à diminuer le nombre de ses troupes.

Il choisit le colonel français Tarayre pour lui donner le commandement de sa garde : cet officier s'était distingué au siège de Saint-Jean-d'Acres par un trait de bravoure ; il était instruit et adroit. Il donna le commandement de sa garde à cheval au capitaine Travers du 5^e. régiment de dragons, autrefois le sien ; c'était un officier de cavalerie qu'il avait toujours distingué et protégé.

On était à la fin du mois de septembre ; la guerre n'était point encore déclarée entre la France et la Prusse ; mais les armées étaient en mouvement, elles se mettaient en ligne l'une et l'autre sur la rive droite du Rhin.

Vers les frontières de la Hollande, les Prussiens faisaient aussi des démonstrations : ils se rassemblaient en Ost-Frise, et menaçaient la province limitrophe de Groningue.

Les lettres de l'empereur devinrent alors plus consolantes pour la Hollande. Mais on

exigeait les plus grands efforts et les plus grands armemens possibles , promettant d'amples dédommagemens.

Le roi redoubla d'activité en conséquence de ces promesses , et aussi dans la crainte que , durant la lutte qui allait s'engager , le pays ne restât à découvert.

Le trésor public ne put se procurer des fonds à Amsterdam ou à Rotterdam ; on ne voulait ni ne pouvait renoncer au système d'économie que l'on venait d'adopter , seul moyen de salut qui restât encore ; on ne voulait point non plus de contribution volontaire , ni d'emprunt forcé , mesure illégale et désastreuse , surtout en Hollande , où le crédit public est la base du système de finances , ou du moins doit l'être. Il ne lui restait donc que les anticipations , et c'est à quoi il eut recours pour fournir aux préparatifs de la guerre , espérant qu'elle serait heureuse ; que dès lors l'armée pourrait se suffire à elle-même , et qu'ainsi l'on resterait même au-dessous du budget décrété pour l'année. On exigea de plus le paiement de l'impôt foncier d'avance , par forme d'à-compte , sur les anciennes bases , les

nouvelles n'étant pas encore déterminées.

Il forma deux corps de ses troupes : l'un, de quinze mille hommes, devait marcher avec lui et se rendit à Wesel, sa première position ; le second, formé de sa garde non encore organisée entièrement, et de quelques autres détachemens, devait rester au camp de Zest sous les ordres du général français Michaud. Quoique ayant peu de troupes, et qu'il fût d'une mauvaise santé, il se réjouissait extrêmement de marcher avec un corps d'armée nationale ; son zèle se communiquait à l'armée et aux jeunes gens du pays, dont un bon nombre le suivit comme officiers d'ordonnance ou gardes d'honneur.

Tout se préparait de cette manière pour la campagne, lorsqu'un officier d'ordonnance de l'empereur, M. de Turenne, arriva à la Haye, et porta au roi de longues dépêches. C'était sur la fin de septembre. Il lui faisait part de ses plans de campagne, l'assurait et lui prouvait qu'il avait inutilement tout tenté pour conserver la paix avec la Prusse. Ces dépêches suffiraient, s'il était nécessaire, pour démontrer le génie profond

de l'empereur, et remplir ses ennemis mêmes d'admiration.

Vous ferez une diversion utile à Wesel, lui écrivait-il, où je vous prie de réunir votre armée grossie de troupes françaises. Cette armée portera le nom d'armée du Nord. Vous ferez en sorte qu'on la croie beaucoup plus forte qu'elle ne l'est. Si les Prussiens se jettent vers la Hollande et prennent le change, ils sont perdus. S'ils ne le font pas, ils le sont encore. Tandis qu'ils croient que j'établis ma ligne d'opérations parallèlement à eux et au Rhin, j'ai déjà calculé que peu d'heures après la déclaration, ils ne peuvent m'empêcher de déborder leur gauche et de porter sur elle plus de forces qu'ils ne pourront en opposer, et qu'il n'est nécessaire pour sa destruction. La ligne rompue, tous les efforts qu'ils feront pour secourir leur gauche tourneront contre eux; séparés, coupés dans leur marche, ils tomberont successivement dans mes lignes. Les résultats sont incalculables. Peut-être serai-je à Berlin avant six semaines. Mon armée est plus forte que celle des Prussiens; et, quand même ils me battraient d'abord, aussitôt

après ils me trouveront sur leur centre avec cent mille hommes de troupes fraîches, poursuivant mon plan, etc., etc.

Il est impossible de donner une idée précise du *grandioso*, de la vérité, de la science de ses calculs. Les cartes sous les yeux, le roi suivit d'avance les projets de l'empereur, et dit à ses aides de camp Gaulincourt et de Broc, en sortant de son cabinet : « Les Prus-

siens sont perdus. » Malheureusement deux articles essentiels le blessèrent dans ces communications, et lui ôtèrent tout à coup l'ardeur qu'il avait montrée jusqu'alors. L'empereur voulut que ses troupes ne fussent point réunies en corps d'armée, ni même en divisions, ni en brigades ; chacune de celles-ci devait être composée d'un régiment français, d'un autre hollandais commandé par un général français. L'artillerie, entièrement hollandaise, devait être commandée par un général français.

En second lieu, son frère lui faisait part « qu'il voulait chasser l'électeur de Cassel » de son pays ; que le maréchal Mortier, » commandant le 8^e. corps de la grande

» armée, stationné près de Mayence, était
» chargé de cette expédition; mais, comme il
» avait peu de troupes, il était indispensa-
» ble que l'armée hollandaise se tint à portée
» de secourir le maréchal Mortier, et con-
» tribuât à chasser l'électeur, qui, général
» prussien, ne voulait rester neutre que
» pour mieux nuire à l'armée française sur
» les derrières de laquelle il se trouvait. »

Ce projet l'affligea et acheva de lui ôter l'enthousiasme militaire qu'il avait éprouvé d'abord. Il n'y avait pas long-temps qu'il avait reçu et accueilli le baron de Beaublet, ministre de l'électeur, et qu'il l'avait assuré de ses dispositions amicales. Il aurait bien voulu se dégager de sa promesse, mais il était trop tard; l'empereur sollicita son départ, et il dut promettre de se trouver à Wesel, le premier octobre, avec ses troupes.

Cependant, il se consola de l'obligation dans laquelle il se voyait engagé, par l'espérance de ranimer l'esprit national dans l'armée; et, quant à l'affaire de Cassel, il se flattait, au moyen de quelque retard, de pouvoir éviter d'y prendre part; comme il commandait ses troupes en personne, il

crut que les événemens lui faciliteraient les moyens de prendre une autre direction que celle de la Hesse.

Il eut beaucoup de peine aussi à se résoudre à amalgamer, pour ainsi dire, ses propres troupes avec les troupes françaises. Comment leur rendre de cette manière l'esprit national, ranimer leur orgueil, les rendre enfin ce qu'elles étaient jadis ?

Il laissa au camp de Zest le général hollandais Dumonceau, auquel il confia en outre le commandement des troupes qui restèrent dans le pays. Il partit ensuite pour rejoindre l'armée avec le général Michaud, général brave, loyal, éclairé, honnête, et fort aimé et estimé en Hollande, où il avait long-temps commandé les troupes françaises.

Le corps d'armée hollandais prit position à Wesel. Le roi ranima l'esprit des officiers et des soldats en améliorant leur sort, et en faisant de grandes promotions. Cette armée devait protéger les frontières, et celles de la France, dans le cas où celle-ci resterait à découvert pendant les grandes manœuvres qui allaient avoir lieu.

Il fit construire un pont de bateaux à We-

sel, afin de s'assurer une prompt communication entre les deux rives du Rhin.

Le général Loison commandait à Wesel ; il l'attacha à son corps d'armée, et l'emmena en Allemagne.

Il fit approvisionner la place de Wesel avec une grande activité, et défendit, pour faciliter cette opération, l'exportation des grains par cette partie des frontières de l'empire.

Il réunit à son corps d'armée le vingt-deuxième régiment de ligne français, commandé par le colonel Clément, et demanda en France, d'après l'autorisation qu'il en avait eue de l'empereur, les troupes qui se trouvaient disponibles à Paris, et la gendarmerie des départemens voisins.

D'après le plan de campagne que l'empereur Napoléon lui avait communiqué par M. de Turenne, son officier d'ordonnance, il était probable qu'il aurait à soutenir le premier choc de l'armée prussienne ; et les discours, comme les mouvemens des Prussiens en Ost-Frise, donnaient quelque poids à cette opinion.

Tout ce qui dépendait de la Hollande,

ou du roi, réussit dans l'organisation de l'armée.

Lorsqu'é, vers le 15 d'octobre, il quitta Wesel pour se porter en Westphalie, il avait près de vingt mille hommes, trois mille chevaux et quarante pièces de canon. Wesel était approvisionné, le pont achevé, les communications établies de ce point central sur les deux rives, d'un côté avec la Hollande, de l'autre avec Mayence. Il avait même fait filer jusque sur cette place des chaloupes canonnières : une petite flottille était aussi stationnée devant Wesel.

La célèbre bataille de Jéna se donna le 14 octobre.

L'armée hollandaise, autrement appelée l'armée du Nord, se répandit en Westphalie; elle occupa Munster et les deux abbayes qui avaient été un sujet de discussion entre le roi de Prusse et le grand-duc de Berg;

Les deux abbayes furent remises de suite aux agens du grand-duc de Berg.

Osnabruck et Paderborn furent occupés également.

L'Ost-Frise fut envahie par la division hollandaise du général Daendels.

Ces pays furent occupés au nom de l'armée franco-hollandaise.

Les Prussiens évacuèrent cette partie de l'Allemagne, à l'exception des places fortes d'Hameln et de Nienbourg, que l'armée du Nord se disposait à attaquer. Lorsque l'avant-garde, commandée par le général Michaud, arriva à Paderborn, un aide de camp du maréchal Mortier vint pour demander du secours. Le corps de ce maréchal, fort seulement de deux régimens d'infanterie légère, allait en venir aux mains avec l'électeur. Les Hessois étaient en force très-supérieure; on ne pouvait se dispenser d'envoyer tous les secours possibles au huitième corps, et par conséquent le roi dut marcher lui-même sur Cassel, à moins de rester seul, et d'envoyer ses troupes au maréchal, qui ne les eût certainement pas rendues. Il n'y avait donc pas à balancer, d'autant plus que, s'il fût arrivé un malheur au huitième corps, on ne l'eût jamais pardonné au roi ni à la Hollande. Il marcha donc en diligence sur la Hesse, et ajourna les opérations sur Hameln et Nienbourg.

En approchant de Cassel, le 17. novembre,

il rencontra le baron de Gilsa , écuyer de l'électeur , qui venait le complimenter de la part de son maître. Le roi savait que l'empereur considérait l'électeur comme un général ennemi , qu'il ne voulait point l'avoir sur ses derrières comme neutre , et qu'il serait fort aise de trouver un prétexte pour occuper son pays ; qu'il désirait en conséquence que l'électeur se sauvât. D'après cela , quand le baron vint au-devant du roi , celui-ci le chargea de dire à l'électeur ; *que c'était malgré lui qu'il avait envahi son territoire ; mais qu'ayant dû prendre part à cette guerre , et se trouvant lui-même à la tête d'un corps français , il était obligé de se conformer aux dispositions de la grande armée ; mais qu'en qualité de voisin et de souverain , il croyait pouvoir , sans trahir ses devoirs de général allié , lui conseiller de rester dans sa capitale ; que sans cela on s'emparerait de son pays , tandis que , s'il persistait , les choses pouvaient encore s'arranger , puisqu'il avait déclaré vouloir rester neutre.* Mais , pendant qu'il faisait cette déclaration de bonne foi , le chargé d'affaires de France en faisait de toutes contraires à Cassel , où le maréchal

Mortier était déjà entré, de sorte que, le 1^{er}. novembre, lorsque l'armée hollandaise s'approcha de Cassel, elle trouva des postes français qui lui apprirent que le huitième corps était entré dans la ville depuis la veille, et que l'électeur s'était enfui. Alors il donna l'ordre à ses troupes de s'arrêter sans entrer à Cassel. Il eut une conférence avec le maréchal Mortier, dans laquelle il vit avec étonnement que ce général avait l'ordre de prendre toutes les troupes hollandaises sous ses ordres. Il annonça au maréchal que, comme celui-ci n'avait pas besoin de ses troupes, il allait retourner en Westphalie, mal assurée par les courses de la garnison nombreuse du camp de Hameln, et de la place de Nienbourg. Il partit en effet le lendemain, après avoir passé de sa personne la nuit à Cassel dans la maison du ministre de France; il fut rendre visite à l'électrice, et refusa de loger au palais.

Il envoya un aide de camp à son frère, qui était déjà à Berlin, pour se plaindre, et annoncer qu'il voulait s'en retourner, parce que, les affaires de la guerre allant si bien, on n'avait nul besoin de lui.

L'empereur lui écrivit une lettre aimable, dans laquelle il l'assurait de son amitié et de son intérêt pour la Hollande. Quand il reçut cette réponse, il était déjà de retour et proche de Hameln; les Prussiens y avaient un corps de dix à douze mille hommes. Une division était sortie pour faire des excursions dans le pays de Munster et d'Osnabruck qu'elle parcourait alors.

En partant de Cassel, le roi invita le général Dupont Chaumont, ministre de France auprès de l'ancien gouvernement de Hollande, qui l'avait suivi en Vestphalie, à monter dans sa voiture. C'est alors qu'il commença à bien comprendre sa véritable position et la politique du gouvernement français envers la Hollande.

Le général Dupont Chaumont était bon diplomate, mais très-éclairé, très-honnête et très-moderé. Le roi comprit, par ses réponses quelquefois confidentielles et échappées dans des conversations qui duraient la journée entière, que, s'il n'y avait pas encore de ministre de France auprès du nouveau roi de Hollande, *c'était parce que les affaires de ce pays n'étaient pas terminées* ;

que, par cette raison, on ne considérait à la *grande armée* le roi de Hollande que comme prince français ; que l'ordre de l'union, le couronnement, etc., ne convenaient point à l'empereur ; que les troupes hollandaises ne pouvaient rester ensemble en corps d'armée ; qu'on ne les laisserait pas seules dans les pays occupés par l'armée combinée sous les ordres du roi. Enfin l'établissement de la royauté en Hollande n'était pas une chose définitive.

Il est difficile de se faire une idée du sentiment pénible que produisit cette conviction. Il n'en fut que plus décidé à prendre ouvertement à cœur les intérêts de la Hollande, sans qu'aucune considération l'arrêtât. *Ne pouvant ni ne voulant, se disait-il, tenir tête à la France à force ouverte, il faut au moins que le public connaisse la vérité, qu'il soit convaincu que, si j'ai pu être trompé, rien ne pourra me détacher d'un pays devenu le mien, auquel me lient les devoirs et les sermens les plus sacrés.*

Ainsi la vérité fut enfin dévoilée ; alors il comprit la contradiction des ordres et des lettres qu'il avait reçus relativement à Cas-

sel ; mille réflexions , mille circonstances , depuis son avènement , revinrent dans sa mémoire confirmer toutes ses craintes , et il s'étonna de n'avoir pas deviné depuis longtemps ce qui était devenu incontestable. Il apprit enfin qu'il devait agir et se considérer uniquement comme roi de Hollande , et son impatience fut extrême de retourner à la Haye , de changer de système , et d'empêcher l'effet de mille petites dispositions que jusque-là il avait prises , dans un esprit trop confiant , pour rapprocher les deux pays , mais qui pouvaient , d'après ce qu'il venait d'apprendre , devenir funestes à la Hollande et à lui-même. Il y avait sur son chemin , en retournant , les deux places fortes occupées par les Prussiens , Hameln et Nienbourg ; il forma le projet de les bloquer sans les prendre , afin de pouvoir tenir ses troupes occupées non loin de la Hollande , et de n'être pas obligé de les envoyer en Prusse. Quant à lui , il résolut de rentrer , après avoir obligé le corps de troupes qui était sorti de Hameln et courait le pays , de rentrer dans la place. Ce corps rentra aussitôt qu'il eut avis de l'approche de l'armée hol-

landaise. Celle-ci se présenta devant Hameln; il s'engagea un combat dans lequel la garde hollandaise à cheval et les hussards hollandais prirent seuls part. Les Prussiens furent repoussés dans leurs retranchemens et perdirent cent hommes, tués, blessés ou prisonniers; les Hollandais eurent une vingtaine d'hommes mis hors de combat; Le colonel Loyer, adjudant du palais, fut du nombre des morts; et, parmi les blessés, Laatz, lieutenant colonel aux gardes à cheval.

Le général Daendels occupa Reinteln, place située sur le Weser, entre Hameln et Nienbourg, nécessaire pour appuyer le blocus de ces deux forteresses, et pour en interrompre les communications.

Le lendemain on investit la place, et l'on s'établit sur la montagne de la citadelle. La nuit suivante, il arriva plusieurs courriers de l'empereur, avec l'injonction de se rendre dans le Hanovre pour en prendre possession; le maréchal Mortier devait se rendre à Hambourg avec la moitié des troupes du roi; on ne devait point s'occuper d'Hameln et de Nienbourg.

Mais l'armée prussienne était dispersée, Blücher venait d'être forcé à Lubeck ; le roi voyait maintenant assez clairement qu'on voulait faire de lui un simple officier de la grande armée. Il eût été inexcusable, s'il se fût laissé entraîner encore à une commission semblable à celle de Cassel, après l'expérience qu'il avait eue. Il mit donc toutes les troupes françaises sous les ordres du maréchal Mortier ; il fit venir de Hollande le général Dumonceau, auquel il confia le commandement de toutes ses troupes, et qu'il chargea du blocus des places fortes du Weser. Il refusa même de traiter pour la capitulation, comme on le lui offrit peu de temps avant son départ. Il écrivit à son frère qu'il était obligé de retourner de suite en Hollande, et qu'il ne pouvait plus se rendre en Hanovre et à Hambourg, comme l'empereur le voulait. Il rentra donc ainsi avec la triste conviction qu'il était sur le trône contre l'intention secrète du pouvoir qui devait être son appui.

Peu de jours après, les places de Hameln

et de Nienbourg se rendirent sur la simple sommation du général Savary, aide de camp de l'empereur.

C'est dans ce temps-là que les journaux firent connaître les détails des négociations avec lord Lauderdale. Parmi les pièces publiées sur ces négociations, on remarqua en Hollande l'article suivant. (*Voyez la réponse à la première note de lord Lauderdale, du 7 août 1806.*) « Ainsi donc, sans la res-
» titution de ses colonies, la Hollande
» deviendrait forcément une province de
» l'empire français; car, en acceptant la
» couronne de Hollande, le prince Louis a
» déclaré formellement son intention d'y
» renoncer, si les colonies hollandaises n'é-
» taient restituées à la paix générale, etc. »

L'on s'imaginera aisément l'étonnement de celui-ci à cette lecture. Non-seulement il ne manifesta pas, à son avènement, cette intention *formelle*, comme on le dit dans cette note, mais il n'en eut connaissance que lorsque ces pièces furent publiées par les journaux. Bien loin de là, il déclara à son avènement aux cinq députés hollandais, « qu'il s'expatriait malgré lui; qu'il

» n'avait point une grande ambition , mais
 » qu'il n'était point insensible à l'honneur
 » de commander à deux millions de ses
 » semblables ; qu'il ferait tous ses efforts
 » pour justifier leur confiance , pour remplir
 » la glorieuse destinée d'être utile à une na-
 » tion aussi estimable. Qu'ils pouvaient
 » compter qu'en arrivant sur les frontières ,
 » il serait déjà Hollandais ; qu'avant tout, quel
 » que fût l'état de souffrances de la nation,
 » il mettrait son bonheur et sa gloire à les
 » adoucir, etc. »

Cette déclaration, comme on voit, est
 bien différente de celle qu'on lui prêta : il
 avait dit aussi à l'empereur, le jour de sa
 proclamation : « C'est en devenant Hollan-
 » dais, c'est en me vouant avant tout aux
 » intérêts et au bien-être de ma nouvelle
 » patrie, que je chercherai à me rendre
 » digne de votre nom, et à prouver que j'ai
 » toujours été bon Français. »

Mais combien une assertion aussi fautive
 dut lui donner à penser, et ajouter à ses
 tristes pressentimens sur le but de son élé-
 vation, et aux idées qui lui étaient venues
 à cet égard, après ses entretiens avec le gé-

néral Dupont ! On pouvait dire que cette assertion n'était mise en avant que pour engager les Anglais à la paix, que ce n'était qu'une ruse diplomatique ; mais il ne put s'empêcher d'y voir une idée nuisible à la stabilité de son gouvernement dans l'esprit de son peuple , un levain jeté en avant pour l'avenir , et une nouvelle preuve de la justesse de ses craintes sur les secrètes intentions du gouvernement français. Car alors il se rappela la manière dont il avait été proclamé le 5 juin ; le silence de son frère , le propos échappé au ministre Talleyrand : *que, sans le prince Louis, il n'aurait pu rien conclure avec les Hollandais, etc.* ; tout concourut à soulever le voile entièrement ; mais six mois s'étaient passés, il était trop tard !.....

Les Hollandais virent le retour du roi avec plaisir ; car ce qu'ils redoutent le plus , c'est un gouvernement militaire et des chefs qui se plaisent à la guerre. Ils furent charmés du spectacle nouveau du retour dans le pays des fonds que la trésorerie nationale avait envoyés à Wesel pour l'entretien de l'armée. Celle-ci, ayant occupé des pays ennemis , devait s'entretenir à leurs dépens, et le

roi ne laissa pas échapper cette occasion de soulagement. Tandis que celui-ci ne voyait à regret dans cette épargne qu'un bien faible adoucissement pour l'état, la nation y vit avec joie une première preuve des bonnes intentions et du dévouement du roi au pays.

C'est alors que fut imaginé le système du blocus, qui, avec l'augmentation des armemens à laquelle on obligeait la Hollande, semblait tripler le danger imminent de ce pays sous le rapport des finances. Cependant il se tira encore de cette crise, mais avec des peines, des angoisses, pour ainsi dire, continuelles et incroyables.

Cette fatale mesure jeta le roi dans la consternation; il ne sentit que trop bien, que d'une part elle ruinerait la Hollande de fond en comble, et de l'autre quel levier elle pouvait donner contre elle. D'ailleurs, cette mesure lui paraissait aussi révolutionnaire et singulière que le mot nouveau de *dénationaliser*. Comment peut-on cesser d'appartenir à son pays, d'être ce qu'on est, d'être soi-même? Il osa écrire à l'empereur qu'il croyait cette mesure gigantesque, im-

possible, et propre à ruiner entièrement la France, le continent, et d'abord les pays commerçans, tels que la Hollande, avant de ruiner l'Angleterre !

Cependant il satisfit promptement à la demande de la France, mais sans déclarer que les Iles Britanniques étaient mises en état de blocus par lui, chef d'un petit état, et surtout sans professer les principes faux de cet acte, celui de la dénationalisation, etc. Il se persuadait que cette mesure violente ne pouvait durer long-temps ; il chercha par des dispositions régulières à remplir le même but que la France, mais sans professer une doctrine qui ne lui paraissait pas juste, sans prendre un ton qu'il croyait trop impérieux et trop militaire. Il ordonna que le décret de l'empereur serait publié et exécuté tel quel dans la province d'Ost-Frise, qu'on pouvait regarder encore comme conquise ; mais, pour le reste du royaume, il ordonna que le décret ne serait exécutoire qu'autant que les mesures déjà en vigueur ne seraient pas suffisantes ; et, en vérité, elles l'étaient assez, par la raison qu'on n'avait pas manqué, de la part de la France, depuis la guerre

maritime, de profiter de toutes les occasions pour écraser le commerce de la Hollande, sous prétexte de nuire à l'Angleterre.

Les gouvernemens précédens n'avaient jamais cessé depuis plusieurs années d'augmenter la rigueur et la gêne du commerce et de la navigation : il leur importait essentiellement d'obéir à la France, leur seul soutien au milieu des factions. Le décret du 1^{er} décembre excita le mécontentement de l'empereur, peut-être seulement parce qu'il conservait un air d'indépendance ; quelque chose devait cependant distinguer les actes d'un pays différent. Mais les agens français en Hollande trouvaient enfin avec joie l'occasion de se venger de la suppression des rétributions illégales.

Il est nécessaire d'examiner ici les divers actes de cette mesure importante du blocus qui a eu des suites si funestes pour le commerce de tous les peuples, et qui a ruiné tant d'honnêtes commerçans ; qui a imprimé à la guerre un caractère d'aigreur et de vengeance qu'elle n'avait pas encore eu ; qui enfin a donné à l'immoralité et à l'avarice

un essor dont les peuples ressentiront encore long-temps les effets.

A la réception du décret du 21 novembre, le roi témoigna à ses ministres la plus vive douleur. D'abord il ne voulait pas y souscrire : « On peut, disait-il, dans l'aveu-
» glement de la passion, se jeter dans un
» précipice afin d'y entraîner aussi son en-
» nemi ; mais comment un homme préposé
» à la garde et au bien-être de tant de fa-
» milles, peut-il se laisser persuader par une
» force étrangère de précipiter les siens dans
» l'abîme ? » On eut beaucoup de peine à vaincre sa résistance ; il céda enfin, mais avec les modifications qu'on va lire, et celles dont on a déjà parlé.

Mais, avant de faire connaître l'édit hollandais, il semble nécessaire et convenable de faire connaître aussi le décret de Berlin, en date du 21 novembre 1806. En voici la teneur : « Attendu que nous avons délibéré,
» 1°. Que l'Angleterre ne reconnaît point le
» droit des gens que toutes les nations civi-
» lisées observent ; 2°. que non-seulement
» elle traite en ennemi tout ce qui tient
» aux états avec qui elle est en guerre, et

» ainsi , non-seulement les équipages des
» vaisseaux de guerre , mais encore ceux des
» vaisseaux marchands , déclarant même
» prisonniers de guerre les commis et né-
» gocians qui , obligés de voyager par mer
» pour leurs affaires , tombent dans ses
» mains ; 3°. que le droit de conquête est
» appliqué par elle aux vaisseaux marchands
» et aux propriétés particulières, tandis qu'il
» ne doit¹ concerner uniquement que les
» propriétés de l'état ennemi ; 4°. qu'elle
» applique le droit de blocus tant aux places
» fortifiées et villes de commerce qu'aux
» golfes et embouchures des rivières, tandis
» que , suivant le droit des gens et les usages
» des peuples civilisés , il ne peut s'appli-
» quer qu'aux places fortifiées ; qu'elle dé-
» clare une place bloquée , lors même qu'elle
» n'a aucun vaisseau de guerre qui la bloque
» réellement , tandis qu'une place ne peut
» être considérée telle que lorsqu'elle est
» tellement investie qu'on ne peut l'appro-
» cher ni en sortir sans danger ; qu'il est du
» même ordre de choses de ne pouvoir con-
» stituer en état de blocus ce qui , avec la
» réunion de toutes les forces navales , ne

» saurait être bloqué; des côtes entières et
» un état même dans toute son étendue;
» 5°. qu'il est inoui d'abuser du droit de
» blocus, dans le dessein seulement d'em-
» pêcher la communication entre les na-
» tions, et d'établir l'industrie anglaise sur
» les débris de celle des peuples du conti-
» nent; 6°. que le but de l'Angleterre est
» que tout ce qui fait commerce dans le con-
» tinent avec elle, favorise ses vues et de-
» vienne son complice; 7°. que cette con-
» duite de l'Angleterre, digne des siècles
» les plus barbares, n'est utile qu'à elle, et
» porte préjudice à toutes les autres puis-
» sances; 8°. qu'il est du droit naturel
» d'opposer à l'ennemi les mêmes armes
» dont il se sert; et, lorsqu'il écarte tous
» sentimens libéraux, résultat du progrès
» des lumières, de les mettre aussi de côté
» contre lui :

» Nous avons ainsi résolu d'opposer à
» l'Angleterre les mêmes maximes qu'elle
» a consacrées dans son code maritime.

» Les dispositions du présent décret se-
» ront considérées comme une des lois
» fondamentales de l'empire, jusqu'à ce que

» l'Angleterre soit convenué que le droit
» de la guerre est le même sur mer comme
» sur terre; qu'il ne s'étend pas sur les
» propriétés particulières; qu'il peut encore
» moins s'attacher aux personnes des parti-
» culiers qui ne sont point pris les armes à
» la main, et encore, que le droit de blo-
» cus ne peut s'étendre que sur les places
» investies par des forces suffisantes pour
» l'opérer entièrement.

» Nous avons décrété ce qui suit :

» Art. I^{er}. Les Iles Britanniques sont déclara-
» rées en état de blocus.

» II. Tout commerce et toute correspon-
» dance avec lesdites Iles sont interdits.

» III. Les lettres et paquets, adressés en
» Angleterre, ou à un Anglais, ou écrites
» en anglais, seront arrêtées aux bureaux
» des postes.

» VI. Tout sujet anglais, de quelque état
» et condition qu'il puisse être, qui se trou-
» vera dans nos états, ou dans ceux de nos
» alliés, sera fait prisonnier de guerre.

» V. Tout magasin, ou propriété appar-
» tenant à un sujet anglais, est déclaré de
» bonne prise.

» VI. Le commerce des marchandises de
» l'Angleterre est prohibé ; et ce qui pro-
» vient de ses fabriques ou de ses colonies
» sera déclaré de bonne prise.

» VII. La moitié du produit des sommes
» provenant de la confiscation de ces mar-
» chandises, sera appliquée aux commer-
» çans dont les navires ont été pris par les
» vaisseaux ou corsaires anglais, et pour
» leur servir de dédommagement.

» VIII. Tout vaisseau venant directement
» de l'Angleterre ou de ses colonies, ou qui
» s'y rendra après la publication connue de
» notre décret, ne pourra entrer dans
» aucun port.

» IX. Tout navire qui, par une fausse dé-
» claration, contreviendra au présent décret,
» sera arrêté, et sa cargaison confisquée
» comme propriété anglaise.

» X. Notre conseil des prises à Paris est
» chargé de décider de toutes contestations
» qui pourront s'élever au sujet des prises,
» qui, en vertu du présent décret, pourront
» être faites tant dans notre empire que
» dans les pays occupés par nos troupes.
» Notre haute cour de justice à Milan sera

» chargée de prononcer sur toutes les con-
 » testations qui s'élèveront à ce sujet dans
 » notre royaume d'Italie.

» XI. Le présent décret sera communiqué
 » par notre ministre des relations exté-
 » rieures, aux rois d'Espagne, de Hollande,
 » de Naples et d'Étrurie, ainsi qu'à nos
 » autres alliés, dont les sujets, ainsi que
 » les nôtres, sont les victimes des injustices
 » que les Anglais exercent sur mer.

C'est-à-dire, en d'autres termes, que les rois de ces quatre pays seront tenus d'obéir aux dispositions de ce décret; et cela parut aussi injuste qu'impolitique. On aurait pu obtenir de bonne foi, de bon gré, l'assentiment de ces quatre gouvernemens, en ménageant leur amour-propre, en les flatant, en observant les formes et quelques procédés, bien mieux qu'en les traitant à l'égal de subordonnés et en cherchant à les humilier. Ou cette conduite était un commencement d'empire universel, et la chose était mal commencée et intempestive; ou ce projet d'empire universel n'existait pas, et c'était une fausse politique.

La première phrase porte : *Attendu que*

nous avons délibéré ; expression aussi injuste qu'impropre , on ne peut pas délibérer que des faits existent.

On remarque sur les différens considérans : 1°. Qu'un oubli du droit des gens d'une partie est un motif de déclaration de guerre , mais non de l'imiter ; car suivre un mauvais exemple , c'est en quelque sorte le justifier. 2°. Était-ce une raison pour faire encore pis ? 3°. La même observation s'applique à l'article troisième. 4°. Quant au quatrième , il semble porter la condamnation du but de ce décret , car une nation dont les vaisseaux peuvent se porter loin de ses frontières jusque dans les eaux des pays ennemis , est sans contredit plus en droit de dire qu'elle bloque des ports et des côtes , qu'une nation sans marine ne peut raisonnablement dire qu'elle bloque une île entourée de flottes nombreuses. Dans ce cas , c'est la puissance continentale qui se met elle-même en état de blocus. Le cinquième considérant n'est pas même un sujet de plainte : tous les états sont autorisés à chercher uniquement leur intérêt , les moyens seuls font la différence. 6°. Si elle peut y réus-

sir, elle n'a pas tort, le mal ne consiste comme ci-dessus que dans les moyens. 7°. Une puissance n'a pas le droit de parler et de se plaindre pour les autres; car, quant à la Hollande, les mesures anglaises lui faisaient moins de tort que celles prises en France. Quant au huitième considérant, il semble, comme on l'a dit pour le premier, que ce principe est faux; le mal ne saurait autoriser le mal, ni l'injustice l'injuste.

Venons maintenant à l'examen des articles du décret.

Le premier tombe de lui-même, car on ne peut mettre une île en état de blocus qu'en ayant assez de vaisseaux pour empêcher les habitans de cette île de sortir. Empêcher les siens de sortir, c'est se bloquer soi-même. Et d'ailleurs, le blocus parfait, lequel est mathématiquement possible, est inexécutable dans la pratique, comme le fait l'a démontré; quand même une puissance humaine pourrait maîtriser tous les pays, comment être sûr de la foule innombrable des subordonnés et sous-ordres nécessaires, et par quel moyen exercer une surveillance parfaite et incessante?

Le défaut de ce système est celui de toutes les choses absolues, qui ne sont point de ce monde. Il suffisait qu'il manquât dans un très-petit nombre d'endroits, pour devenir non-seulement inutile au but qu'on se proposait, mais encore éminemment nuisible au commerce qu'on voulait protéger par lui.

L'article second interdit tout commerce ; à la bonne heure, puisque c'était dans le but prétendu ; mais pourquoi interdire toute correspondance, ce qui était aussi cruel que nuisible, et annonçait l'aveuglement et la passion qui ont dicté cette mesure exagérée ?

L'article troisième semble inconcevable, et tout-à-fait inutile au but du blocus. Pourquoi interdire l'usage de la langue anglaise, comme si elle eût été une marchandise ?

On doit s'abstenir de toute observation sur les articles révoltans quatrième et cinquième. Quoi ! parce que les Anglais arrêtent des commis voyageurs, qu'ils font subir de mauvais traitemens aux bâtimens des particuliers, l'on osait, dans le siècle où nous vivons, s'emparer de tout Anglais, et des propriétés de tous les Anglais qu'on pouvait saisir !!!

Certainement ce n'était pas là se dédommager du mal causé par le gouvernement anglais ; c'était l'augmenter , et par-là le justifier. L'article sixième est barbare ; par lui l'ou s'empare d'un trait de plume des propriétés de tous les Français qui jusque-là s'étaient livrés au commerce des marchandises anglaises. L'article huitième est encore pis , car on refuse l'entrée dans un port à tout bâtiment venant d'Angleterre ; il aurait donc fallu laisser périr les vaisseaux jetés sur les côtes par la tempête.

En voilà assez pour justifier la répugnance extrême que ce décret causa au roi. Cependant, obligé de se prêter à ces mesures sous peine d'une rupture entière avec la France, il voulut le faire de la manière la moins illégale possible , et la plus indépendante , non pas autant par amour-propre , par le sentiment des convenances, et de ce qui était dû à un pays indépendant , tel que la Hollande, mais principalement par les deux considérations suivantes ; 1°. parce qu'il ne voulait pas professer des principes qu'il n'adoptait point, et qui lui paraissaient injustes et anti-sociaux ; 2°. parce qu'il voulut se laisser

la liberté de faire cesser ces mesures extrêmes, aussitôt qu'il serait convaincu qu'elles auraient manqué leur effet en France, et qu'on y aurait tacitement renoncé dès qu'on en aurait reconnu l'impossibilité. Il était persuadé, ce que l'expérience n'a démontré que trop tôt, que même lorsque la France aurait renoncé au but chimérique du blocus, sous ce prétexte, c'est-à-dire, sous celui d'agir contre l'ennemi commun, on se servirait du système dit continental pour favoriser le commerce de la France au détriment des pays alliés plus faibles, lesquels n'auraient pas la liberté de s'écarter des réglemens français, s'ils les adoptaient tels quels, tandis que sous main le gouvernement français aurait la facilité de se relâcher autant qu'il voudrait de la rigueur du blocus envers ses négocians. Ainsi le roi de Hollande ne voulait pas absolument, et ne pouvait pas adopter littéralement les mesures adoptées en France; mais il rendit le 1^{er} décembre le décret suivant :

« Art. 1^{er}. Le décret de sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, du 21 novembre, sera exécuté dans toutes ses par-

» ties dans les pays occupés par nos troupes ;
» savoir, dans la *Frise orientale*, le pays
» d'*Oldenbourg* et de *Delmenhorst*, de *Je-*
» *ver*, de *Kniphausen* et de *Varel*.

» II. Le décret sera exécuté dans toute l'é-
» tendue du royaume, pour autant que les
» mesures déjà ordonnées ne seront pas suf-
» fisantes pour effectuer le blocus général
» du pays ennemi.

» III. Les marchandises et autres proprié-
» tés qui seront saisies en vertu de l'appli-
» cation du décret impérial, dans les pays
» nommés dans l'article I^{er}., seront vendues
» au profit du trésor public.

» IV. Le ministre des finances donnera à
» ses agens les instructions nécessaires pour
» l'exécution du présent décret. Ces instruc-
» tions seront présentées à notre approba-
» tion sous le plus bref délai.

Au premier aspect, ce décret semble
éluder le blocus, puisqu'il ne rend celui de
l'empereur exécutoire que dans les pays con-
quis de l'Ost-Frise et de Varel, tandis que
dans le royaume il n'ajoutait rien aux me-
sures déjà existantes sur cet objet; mais toutes
les mesures humainement possibles furent

prises non-seulement pour suivre exactement les stipulations du décret français ; mais encore pour les surpasser , afin d'ôter même tout prétexte de mésintelligence , et ne point donner occasion à la France de faire éclater les projets secrets qu'on lui croyait sur la Hollande. Cependant le roi ne voulut prendre ces mesures que par des instructions que le ministre des finances donna à ses agens , afin de pouvoir les changer et les modifier sans que cela retentit dans les autres pays , et surtout en France. Il est vrai que , sur la grandé étendue des côtes de la Hollande , il échappait souvent des bâtimens à la surveillance de la douane et de la police , que quelque contrebande avait lieu ; mais comment empêcher hermétiquement toute communication par mer , quand la Hollande était privée de toutes ses troupes ; quand toutes les côtes étaient , pour ainsi dire , assiégées par la foule des bâtimens ennemis , lesquels achetaient au poids de l'or la plus petite négligence ou complaisance de la part des gardes et agens ? Comment l'empêcher , surtout quand les agens français étaient intéressés aux contrebandes , et que , pour ca-

cher leur jeu, ils accusaient hautement en France des infractions qu'ils encourageaient secrètement ?

On ne peut faire connaître les instructions données sur cet objet aux agens de la douane et de la police, parce que cet écrit est rédigé en grande partie de souvenir sans le secours de tous les actes et papiers nécessaires; mais il suffira de dire que ces instructions et le règlement intérieur relatif au blocus, non-seulement furent communiqués aux agens français, mais furent rédigés de concert avec eux: on les renouvelait, modifiait, renforçait, selon leur bon plaisir, à la première demande qu'ils en faisaient. On peut donc assurer en conscience que nul pays, sans en excepter la France, n'a suivi les mesures du blocus avec autant de rigueur, et qu'aucun n'en a autant souffert à beaucoup près; que quelque contrebande a eu lieu sans doute, mais elle y a été bien moins considérable qu'en France, et partout ailleurs, malgré la position géographique de la Hollande, l'étendue de ses côtes, la privation de la plus grande partie de ses troupes, et les habitudes du peuple.

Mais, quelque sincères que fussent les mesures adoptées, quelque justes que fussent les plaintes du pays, quelque incontestable que fût l'efficacité des mesures en vigueur, on ne cessa d'accuser le roi, parce qu'on ne tarda pas à s'apercevoir de l'utilité de ce fameux blocus pour avancer le succès des projets secrets que l'on avait sur le royaume. A la moindre contrebande, à la moindre barque, on criait au scandale, à la trahison.

Vainement le roi réclamait contre l'injustice de ces accusations ; en vain il cherchait à démontrer l'impossibilité de fermer hermétiquement des plages aussi étendues ; indigné de tant d'injustices et de tracasseries, il répondait, lorsqu'on lui faisait de nouvelles réclamations injustes : *Empêchez donc la peau de transpirer !*

Heureux de trouver au pays un côté doublement faible, par le mal qu'on lui faisait, et par celui que cet état de choses faisait au gouvernement dans l'esprit de la nation, on se garda bien d'abandonner une attaque aussi précieuse. Plus le gouvernement faisait d'efforts pour la faire cesser, moins il réus-

sisait. Il prit le parti de continuer à faire ce qu'il croyait devoir faire , sans s'embarasser des *aboiemens* qu'il était impossible d'empêcher.

Cependant , dès qu'on eut reconnu en France le système du gouvernement hollandais sur cet objet , on insista pour qu'il se servit des propres termes du décret de Berlin, précisément par les mêmes motifs qui l'en empêchaient ; mais on ne put l'obtenir. Comme les récriminations et les plaintes se renouvelèrent encore plus vivement , le 15 décembre, il prit le parti de fermer les ports du royaume à tous les vaisseaux sans exception ; il espéra par-là en imposer à la calomnie , et lui ôter tout prétexte.

Il refusa à cette époque de séquestrer les fonds que les Anglais avaient en Hollande. Il refusa de même de séquestrer les rentes que le prince d'Orange avait sur les fonds publics ; il les fit déposer à la caisse d'amortissement , avec l'ordre de ne pas les annuler , et d'y ajouter annuellement les rentes.

Il ne voulut point accepter un régiment de Hessois qu'on lui offrait de prendre à sa

solde , mais il enrôla un grand nombre de prisonniers de guerre ; il est de fait que , dans l'hiver de 1806 à 1807, l'armée hollandaise passa l'effectif de cinquante mille hommes ; armée prodigieuse, si l'on songe à tout ce qu'on a déjà dit sur la situation du pays.

L'empereur Napoléon témoigna un nouveau mécontentement dans ses lettres particulières, sans que le roi pût en deviner le motif ; il avait répondu aux actes relatifs au blocus , et on paraissait très-satisfait ; il n'était rien survenu de nouveau dans le pays ; cependant l'empereur menaçait la Hollande de visites domiciliaires. Sans doute les agens français, par leurs calomnies et leurs exagérations sur quelques contrebandes impossibles à empêcher entièrement dans un pays maritime, entretenaient le mécontentement de l'empereur sur le projet gigantesque de bloquer sans vaisseaux une île maîtresse de la mer !

Quoi qu'il en soit , la situation de la Hollande , éminemment dangereuse depuis plusieurs années , le devenait encore plus par la prolongation de la guerre , et par la mesure barbare du blocus. L'erreur croissante

du gouvernement français la rendait irré-médiable. La Hollande se trouvait la dupe des grands armemens qu'on l'avait forcée de faire, en lui promettant d'amples dédommagemens auxquels les querelles successives ne donnaient plus lieu d'espérer.

Hogendorp fut nommé au ministère de la guerre : c'était un homme d'esprit et d'une activité prodigieuse ; mais bouillant , peu économe ; ses principes étaient exagérés. Il avait été gouverneur d'un établissement à Java, où il avait montré du courage comme capitaine. Le rang de gouverneur civil donnant le grade de lieutenant général, ou de général de division, il reçut ce rang en entrant au ministère.

Pour suivre l'exemple des autres pays alliés de la France, la Hollande envoya alors au quartier général de l'empereur une députation chargée de le complimenter sur ses succès. Cette députation était composée des personnages suivans :

Du comte de Bylandt Halt, qui revint de Berlin, l'empereur se trouvant déjà plus loin ; Goldberg, conseiller d'état ; Van Styrum, membre de LL. Hll. PP. ; Bangeman.

Huyghens, ministre du dernier gouvernement à Copenhague.

Bylandt Halt était ferme, éclairé, parfaitement-honnête; c'était un homme de bien, ami de son pays, et l'un des plus riches. Ancien contre-amiral, il était connu par un combat glorieux, où il s'était emparé du vaisseau ennemi.

Les autres députés sont connus, à l'exception du dernier, jeune diplomate qui se présentait fort bien, et avait de l'esprit et de l'instruction.

Le roi écrivit à son frère, par la députation, « qu'il avait à considérer que la suppression de tout commerce et de toute navigation, qui n'était qu'une grande perte pour la France, était pour la Hollande égale à la privation de son sol pour un autre pays;

« Que non-seulement le territoire était petit mais artificiel en partie, qu'il nécessitait des digues coûteuses, des fondemens d'or, pour ainsi dire;

« Que non-seulement il était très-couteux à entretenir et très-peu étendu, mais encore couvert en grande partie de marais

» ou de lacs, et de bruyères ou de sables
» incultes ;

» Que par conséquent ce peuple avait be-
» soin de gagner sur la mer par son indus-
» trie, non pas de quoi s'enrichir, mais
» d'abord de quoi soutenir, affermir son
» sol ; ensuite, de quoi suppléer à la subsi-
» stance que son sol ne pouvait lui fournir
» suffisamment ;

» Qu'ainsi, après l'air, ce dont il avait le
» plus besoin, c'étaient la navigation et le
» secours des bras étrangers ;

» Que tout le monde, en France comme
» en Hollande, soutenait, à l'époque de son
» avènement, que le pays ne pourrait sub-
» sister trois mois ; qu'il était parvenu ce-
» pendant à passer l'année, à armer cin-
» quante mille hommes, à entretenir douze
» vaisseaux de ligne, et cela pour le seul
» intérêt de la France, pour satisfaire au
» désir de l'empereur ;

» Que celui-ci avait promis, par l'acte con-
» stitutionnel, un traité de commerce avan-
» tageux ; que non-seulement on le refusait
» maintenant, mais qu'encore on forcerait
» les habitans à des représailles, à une sorte

» de petite guerre sur les frontières , par les
» courses et les tentatives vexatoires des
» agens de la douane ;

» Enfin , il priait son frère de l'aider ,
» parce qu'il était son ouvrage ; de protéger
» un pays dont l'assistance lui manquerait
» d'autant moins que son frère y serait éta-
» bli et consolidé , etc. , etc. »

L'empereur des Français reçut les députés avec des menaces , des plaintes , et par des sorties violentes contre la Hollande et contre le roi , qui fut fort étonné de ce résultat , et de cette récompense pour tout ce que la Hollande et lui avaient fait depuis six mois.

Il comprit que lui , tendant toujours à réunir tous les partis , à consolider son gouvernement , à chercher le bien-être du peuple et le soulagement du pays , ne pouvait jamais , quelque chose qu'il fit , ne pas heurter la politique du jour , consistant à déconsidérer la Hollande , à la gêner , à l'appauvrir , à la désespérer ; enfin , à la réduire au point de tomber entre les bras de la France. Si l'on songe à la position particulière du roi , on concevra aisément quelle peine profonde cette conviction dut lui causer.

Cependant il ne cessa de s'occuper de l'arrangement et de l'établissement de toutes les institutions nécessaires à son gouvernement. Il chercha et adopta des mesures promptes et infaillibles, pour avoir promptement un code civil et un code criminel uniformes : il en chargea des jurisconsultes renommés qui s'en occupèrent en silence, et dont les projets devaient ensuite être discutés doublement au conseil d'état et au corps législatif.

Le plus pressé était de compléter le nouveau système de contributions.

Deux objets principaux restaient à régler à cet égard : l'impôt foncier, et les réglemens sur les corporations et maîtrises.

Les corporations et maîtrises étaient entièrement opposées au nouveau plan de finances, basé sur l'unité générale des contributions dans tout le pays, et l'abolition de toute sorte de privilèges.

L'impôt foncier était fort sensible aux propriétaires des provinces agricoles, principalement à la noblesse, qui trouvait autrefois mille moyens de se soustraire à une partie des charges, et les faisait tomber sur

leurs *onderdeelen* ou vassaux, qu'ils appelaient *sujets*.

Il était vrai que, par le nouveau et unique système d'impositions, les propriétaires des provinces agricoles se trouvaient plus grevés que ceux des provinces maritimes, parce qu'ils devaient payer environ le quart du revenu de la terre, non compris une autre contribution annuelle qu'on renouvelait toujours, dite *personnelle*, et s'élevant au dixième du revenu total du contribuable; tandis qu'ils étaient en outre obligés et soumis aux mêmes contributions indirectes que les autres habitans des côtes et villes maritimes.

Ce raisonnement principal des propriétaires était cependant spécieux; car, si les négocians et les autres habitans des villes maritimes n'étaient presque pas atteints par les taxes directes, les autres n'étaient pas soumis à plusieurs impôts indirects très-génans pour les commerçans. Le roi reconnut que, dans ce système lourd, très-pénible pour tous les habitans, principalement dans les circonstances de la guerre, tout serait assez bien compensé, du moins beaucoup plus que par d'autres systèmes, si l'exécution en

était impartialement et doucement suivie ; mais, quelque onéreux qu'il fût, il devenait, par ce qu'on a vu, la seule planche de salut du pays.

Désirant donc convaincre les intéressés des deux partis de cette vérité, il se servit pour la première fois, à cette occasion, du grand nombre de conseillers d'état extraordinaires qu'il avait établis, et lesquels devaient se réunir, en grande assemblée, aux conseillers d'état ordinaires, lorsqu'ils seraient demandés, pour faire connaître au gouvernement l'esprit et le vœu de la nation, comme pour éclairer celle-ci, et lui faire partager les vues et les secrètes pensées du gouvernement pour le bien-être de la nation. C'était une sorte de chambre haute, ou d'états généraux non souverains.

Mais d'abord il réduisit de moitié les droits de mouture sur le seigle et la farine, afin de soulager les classes moins fortunées des Hollandais, et rendre les nouvelles lois de finances moins pénibles pour eux. La grande assemblée se tint au palais de la Haye le 4 décembre. Le roi prononça le discours suivant :

« Messieurs, j'ai besoin d'avoir votre opi-
» nion sur deux questions importantes, le
» projet de loi relatif au mode de percep-
» tion de l'impôt territorial, et celui relatif
» aux corporations et maîtrises. Nous allons
» nous occuper du premier objet. J'aspire
» au jour où je pourrai diminuer le fardeau
» énorme des impôts, et où la situation du
» royaume me permettra de proportionner
» enfin les dépenses aux revenus, et de ré-
» gler ceux-ci sur des bases moins onéreu-
» ses aux particuliers. Mais, pour parvenir à
» ce but constant de ma pensée et de mes
» efforts, à une époque où les événemens de
» la guerre nous conduiront peut-être bien-
» tôt, il faut que le système d'impositions
» soit général et uniforme; que tout esprit
» de province, de ville, tout intérêt parti-
» culier, disparaissent et soient confondus
» dans l'intérêt commun.

» Prévoyant qu'il vous serait peut-être
» difficile de me conseiller un autre mode
» d'imposition foncière, qui s'adaptât au
» système général que j'ai trouvé établi,
» qui ne fût sujet à plus d'inconvéniens en-
» core, j'ai cherché à l'améliorer d'abord en

» diminuant de la moitié l'impôt actuel sur
» la mouture du seigle, diminution qui sera
» proposée dans peu de jours au corps légis-
» latif. Au moyen de ce changement, et de
» ceux que vous apercevrez dans la nouvelle
» rédaction, je crois le projet convenable ;
» au reste, j'ouvre la discussion sur les diffé-
» rens articles de ce projet.

» Il n'y a point d'imposition qui ne pèse
» sur tous, et souvent ne lèse davantage un
» petit nombre, par la difficulté qu'il y a à
» prévenir parfaitement les inégalités, sur-
» tout quand les besoins sont pressans. Vous
» me rendrez un grand service, vous en
» rendrez un grand à vos concitoyens, si
» vous pouvez indiquer des modifications à
» faire au projet, qui ne diminuent pas le
» produit de l'impôt, et qui en fassent dis-
» paraître le plus grand inconvénient, et
» peut-être le seul, celui de produire du
» changement dans la valeur réelle de quel-
» ques propriétés.

» En motivant vos avis, en me faisant
» vos propositions, ressouvenez-vous, mes-
» sieurs, qu'en renversant cette base du sys-
» tème général d'impositions, on ébranle

« tout l'édifice , et qu'en conséquence ce
« n'est pas sur l'impôt lui-même que je de-
« mande vos avis, mais sur les modifications
« dont les différens articles vous paraîtront
« susceptibles. »

Cette assemblée remplit ce but ; elle dis-
cuta avec vivacité le projet ; mais, ne pou-
vant toucher au fond, toutes les modifi-
cations furent adoptées, et procurèrent
des adoucissemens justes et utiles, qu'a-
veuglé par l'esprit de parti, l'auteur, le
ministre de finances, n'eût jamais crus pos-
sibles.

Des députations des principales villes fu-
rent appelées de plus pour les discussions
sur les maîtrises et corporations ; on déli-
béra sur le fond de cette question comme
sur les détails ; mais les partis étant en pré-
sence et fort animés, le roi se trouva fort
indécis, ne connaissant pas assez à fond la
situation du pays et les réglemens particu-
liers ; d'ailleurs, il avait pris pour but de res-
pecter les privilèges des villes, et même des
individus, le plus possible, c'est-à-dire, tou-
tes les fois qu'il ne les trouverait pas entiè-

rement contraires à l'existence et au bien-être général du pays.

Pour terminer cette grande question, il nomma une commission dans chaque parti; il leur donna l'instruction d'entendre plus en détail les députés des maîtrises, et de chercher s'il n'y aurait pas moyen de les laisser subsister encore, en attendant que le temps prouvât leur utilité ou leur incompatibilité absolue avec les nouvelles lois financières. Elles devaient proposer les changemens à faire généralement, et les précautions à prendre pour qu'elles n'entravassent pas la perception des impôts.

C'est en effet ce qui fut fait par les deux commissions, et ensuite approuvé par le roi, et converti en loi par le corps législatif.

Durant cette année, on entreprit la discussion et l'examen du projet de code criminel uniforme, basé sur le droit romain.

On discuta sur les principales bases; on finit par conserver la peine de mort, à l'unanimité des suffrages; les confiscations, la question, et la nullité de tout autre tribunal que celui reconnu par la constitution et les

lois fondamentales de l'état, furent consacrées : après cela, les rédacteurs, à la tête desquels était M. Reuwens, homme de mérite et fort attaché aux idées les plus libérales, demandèrent un an pour achever la rédaction.

Le corps législatif était assemblé. Dans la constitution, il est appelé alternativement de ce nom et par celui de hautes puissances. D'abord le roi ne fit aucune difficulté de lui donner ce titre; mais, depuis son retour de l'Allemagne, il ne tarda pas à s'apercevoir que dans la constitution rédigée sans aucune participation de sa part, on avait eu des raisons pour jeter de l'incertitude sur l'état du corps législatif; ne pouvant, dans le temps, concevoir pourquoi on avait conservé dans la rédaction cette double dénomination. En décembre 1806, il comprit le but qu'on avait eu, et il chercha à couper dans son principe un germe de discussions, de mésintelligences et de fausses prétentions dont les suites pouvaient être fâcheuses. Il en parla franchement aux membres du corps législatif, et leur fit sentir les graves inconvéniens de ce levain de

division, d'autant plus ridicule que, si cette dénomination pouvait rester, c'est l'assemblée législative qui aurait été effectivement le souverain, etc., etc. Ils sentirent la chose; ils en délibérèrent, et arrêtrèrent entre eux que leur assemblée s'en tiendrait désormais au titre de corps législatif.

En cela, comme en plusieurs autres choses, le roi sentit avec plaisir quel puissant levier lui donnaient sur la nation le bon sens, le sentiment de justice et de raison inné dans le cœur des Hollandais plus que dans celui de tout autre peuple. Ils aiment la vérité et l'équité; ils veulent être mis au fait franchement et parfaitement; cela fait, si le parti qu'on leur propose est le meilleur, c'est-à-dire le plus juste et le plus raisonnable, on n'a rien à craindre; ils discuteront, tarderont, délibéreront, mais finiront par consentir, quoique avec beaucoup de peine, si la chose contrarie les intérêts particuliers.

Il prit la résolution de rendre compte chaque année à la nation, par un message au corps législatif, de tout ce qui avait été fait dans l'année, et de tout ce qui restait à

faire. Prévoyant combien sa position allait empirer, combien il aurait à souffrir, et combien il lui serait difficile de soutenir le fardeau des affaires publiques au milieu de tant d'embarras et d'ennemis, il sentit la nécessité de marcher d'accord avec l'opinion publique, et plutôt de faire céder ses sentimens particuliers, et de suspendre ses projets pour le bien-être de la nation, si elle n'y était pas disposée, afin de gagner sa confiance et son attachement; sûr de regagner ensuite le temps perdu, s'il pouvait obtenir ces sentimens d'elle, et lui faire connaître un jour ses véritables intérêts, où et comment elle devait chercher son bonheur.

Voici le premier compte qu'il rendit à la nation à la fin de 1806, en s'adressant au corps législatif.

le 17. décembre.

« Messieurs, vous allez commencer votre
« session annuelle : avant de vous parler
« des objets qui seront présentés à vos déli-
« bérations, nous allons encore nous entre-
« tenir de la situation du royaume depuis le
« mois de juillet.

» La conviction que le repos est le premier
» besoin de notre peuple, nos devoirs envers
» lui, et les sentimens de justice et de bien-
» veillance qui doivent faire et feront tou-
» jours la base de notre conduite, nous ont
» fait vivement désirer de conserver cette
» paix dont nous avons un si grand be-
» soin.

» Déjà, dès notre avènement, nous n'a-
» vons cessé de témoigner ces sentimens en
» toute occasion, principalement en donnant
» satisfaction sur l'heure aux chargés d'affaires de deux grandes puissances (l'Autriche et la Prusse), dont quelques journalistes avaient parlé sans égard, et même sans respect. Peu de temps après, des armemens considérables eurent lieu non loin de nos frontières; nous y fîmes peu d'attention, en voyant l'attitude tranquille et pacifique de notre puissant allié; mais, aussitôt qu'en conformité des traités d'alliance, on nous demanda de mettre nos troupes sous les armes, nous y mîmes toute l'activité possible, et nous ne perdîmes pas un instant, pour préparer les moyens de défense, et répondre aux me-

» naces d'un voisin auquel la Hollande n'a-
» vait donné aucun sujet de plainte.

» C'est alors, messieurs, que vous vous
» assemblâtes extraordinairement. Vous vous
» souvenez qu'à cette époque même nous ne
» croyions pas la guerre assurée; nous es-
» périons encore qu'elle n'éclaterait pas. Ce-
» pendant nous étions à peine sur les fron-
» tières, que la guerre se déclara. Notre
» chargé d'affaires reçut, le 8 octobre, des
» passe-ports et l'ordre de partir. Nous ré-
» pondimes à cette déclaration en faisant
» donner à la Haye des passe-ports au chargé
» d'affaires de S. M. prussienne. Cette guerre,
» vous le savez, a été si prompte, que la
» déclaration, les hostilités, peut-être la fin,
» seront l'ouvrage de quelques mois. Nous
» vous disions le 29 septembre : La guerre,
» lorsqu'elle est légitime, inspire une con-
» fiance que nous avons bientôt sentie. Elle
» n'a point été trompée cette confiance, et
» les succès inouïs de notre auguste frère,
» leur rapidité, font que nous avons peu à
» nous plaindre du sang qui a coulé. Nous
» pouvons espérer des résultats de la guerre
» de justes avantages pour nos sujets, des

» dédommagemens pour tant de pertes, tant
» de maux accumulés. En vous faisant part
» de la déclaration de la guerre avec la
» Prusse, nous vous faisons part en même
» temps de la cessation des hostilités, en con-
» séquence de l'armistice signé à Charlotten-
» bourg le 16 novembre. Nous serons heu-
» reux le jour où nous pourrons vous an-
» noncer la paix générale, le repos du monde
» entier, et le retour à des sentimens équi-
» tables de ceux qui, par leur ambition et
» par leurs caprices, causent les maux de tout
» genre qui accablent l'Europe depuis si
» long-temps.

» Nos troupes sont réunies à la *grande*
» *armée*, et en suivront la glorieuse destinée;
» leur position et la rapidité de cette guerre
» ne leur ont pas permis de prendre une
» grande part aux opérations militaires ;
» mais, dans toutes les occasions où elles ont
» rencontré l'ennemi, elles ont prouvé
» qu'elles sont dignes de soutenir l'honneur
» et la gloire de leur pays : c'est à elles que
» se sont rendues les deux seules places fortes
» que la Prusse conservait encore en Allema-
» gne. L'armée combinée a occupé la West-

» phalie et tous les pays en deçà du Weser.
» La Frise orientale est aujourd'hui occupée
» par nos troupes et en notre nom. Nous lui
» avons continué la jouissance des privilèges
» dont elle jouissait précédemment, et nous
» espérons que ses liaisons de commerce,
» la conformité de mœurs et d'intérêts avec
» le reste du royaume, dédommageront
» cette province, et principalement la ville
» d'Emden, des pertes considérables qu'ont
» dû lui causer les derniers événemens.

« » Ces derniers événemens, messieurs,
» sont glorieux; ils doivent nous inspirer
» une juste confiance; ils nous conduiront
» à une paix honorable et solide. Espérons
» que les vœux des hommes sages et sans
» passions seront enfin remplis: alors les
» traités ne seront plus des trêves dont les
» ennemis du continent ne profitent que
» pour achever la ruine totale de leurs vic-
» times; alors nous arriverons à un ordre
» de choses tel, que l'équilibre politique de
» l'Europe sera assuré, que toutes les na-
» tions, mettant moins d'activité et de soins
» à entretenir des armées formidables, s'oc-
» cuperont davantage d'assurer le repos

» des peuples et le bonheur des individus.
» Cependant nous ne nous dissimulons pas
» qu'indépendamment des charges énormes
» qui rendent si triste la situation momen-
» tanée de nos sujets , la suppression de tout
» pavillon neutre , et surtout les mesures du
» blocus général , ont anéanti les dernières
» ressources du commerce. Mais il nous faut
» souffrir encore pour arriver à un temps
» plus heureux. Nous espérons que notre
» situation s'améliorera bientôt ; du moins
» nos efforts seront toujours dirigés vers ce
» but , tant que nous n'aurons pas perdu
» totalement l'espérance.

» Après notre situation politique , il nous
» reste à vous parler des diverses branches
» de l'administration publique , et des amé-
» liorations dont elles sont susceptibles.

» Nous commencerons par nos lois. Elles
» sont encore loin d'avoir l'uniformité dési-
» rable ; un projet de code criminel est ré-
» digé , et la discussion en commencera
» aussitôt que les affaires du budget , et dif-
» férentes lois importantes qui forment le
» complément du système général d'impo-
» sitions , seront terminées. Des hommes

» éclairés s'occupent dans le silence, sur plu-
» sieurs points du royaume, de la rédaction
» du projet de code civil; mais ce travail
» long et difficile ne pourra être fini de sitôt.
» Un code judiciaire sera entrepris aussitôt
» après.

» Des projets de loi sur l'administration
» générale des départemens et des villes se-
» ront présentés pendant cette session à vos
» délibérations. L'esprit particulier de pro-
» vince ou de ville entrave la marche des
» affaires. En examinant attentivement la
» situation réelle de cet état, l'on s'étonne
» avec raison qu'il ait pu résister si long-
» temps aux révolutions, à la guerre et aux
» malheurs qu'elles entraînent; des adminis-
» trations qui ne considèrent pas avant tout
» l'intérêt général de leur pays, mais celui
» de leur province, de leur ville, et souvent
» le leur propre, et qui se succèdent sans
» cesse, ne peuvent avoir la force, la per-
» sévérance, et l'impartialité non moins né-
» cessaire dans l'exécution des lois que dans
» leur confection. Aussi plusieurs parties
» essentielles se ressentent de cet état de
» choses; et, dans un pays où les sciences

» fleurissent, on voit avec surprise que leur
» application aux arts et métiers ait été si
» négligée ; peut-être est-ce aussi une
» des causes de la décadence d'un si grand
» nombre de fabriques, manufactures et
» ateliers.

« L'on ne peut se dissimuler le danger
» dans lequel les inondations et les débâcles
» placent le pays presque chaque année ; ces
» dangers peuvent être fortement diminués,
» et peut-être détruits. Cependant il n'y a
» rien d'entrepris pour une grande amélio-
» ration générale physique, d'autant plus
» urgente que le lit des rivières, qui s'ex-
» hausse constamment, et les grandes ex-
» ploitations de tourbières basses, aug-
» mentent nécessairement de jour en jour
» les dangers du pays. Il est urgent que de
» grandes entreprises dignes de la nation
» dont elles assureront l'existence, et de
» l'importance de la chose, soient com-
» mencées au plus tôt. Et quand même il
» s'agirait de porter le Leek sur l'Yssel, et
» d'agrandir en conséquence le lit de cette
» rivière, de creuser des canaux de réserve
» dans le Brabant et autres contrées, de

» dessécher le lac d'Haarlem ; et d'abord ceux
» qui avoisinent Rotterdam, qu'auraient ces
» opérations d'impossible pour un peuple ,
» pour une nation qui a mis des bornes à la
» mer , et habite son lit malgré elle ?

— » Les lois administratives ne sont pas les
» seules qui aient besoin d'être revues ; nous
» avons plusieurs fois sollicité l'exécution
» du dernier traité, et nous espérons qu'un
» jour enfin on pourra établir des relations
» de commerce avec la France, avantageuses
» aux deux nations.

— » Celles de nos colonies que nous avons
» conservées sont encore en bon état. Selon
» les derniers rapports de Java, les mesures
» prises par le gouvernement de Batavia
» avaient réussi ; la culture se perfectionne,
» et la meilleure intelligence règne entre
» nos colons, les princes et les peuples de
» Java. Les plantations de Banda prospèrent ;
» les récoltes de 1805 sont entrées dans les
» magasins de Batavia.

— » D'après le dernier rapport, les îles
» d'Amboyne et de Ternate, et les éta-
» blissemens sur les îles Célèbes et de
» Bornéo, étaient dans la meilleure situa-

» tion. Caracao est en état de défense ; les
» derniers rapports de cette île , des établis-
» semens environnans et des côtes de Gui-
» née , sont rassurans. Quant aux colonies
» occupées par l'ennemi , on n'a aucunes
» nouvelles de Ceylan , de la côte de Coro-
» mandel , de Cochin , ni de Surate. On
» mande de Malaca , que les Anglais projet-
» tent d'abandonner cet établissement après
» l'avoir ruiné. L'ennemi s'est emparé , le 8
» janvier de cette année , du Cap de Bonne-
» Espérance. Ce poste a été attaqué par des
» forces considérables ; les troupes chargées
» de sa défense ne se sont pas également
» bien conduites : le gouverneur a fait son
» devoir.

» Il résulte , messieurs , de cet état de
» choses , que nous devons faire les plus
» grands efforts pour maintenir nos arme-
» mens de terre et de mer sur le même pied où
» ils ont été jusqu'ici ; il faut les augmenter
» le plus possible. Ainsi que toutes les bran-
» ches d'administration , celles de la guerre
» et de la marine ont besoin d'institutions
» capables de leur donner la considéra-
» tion et le lustre qu'elles avaient autrefois ,

» et qu'elles peuvent aisément regagner.
» Ces deux départemens peuvent atteindre
» ce but , et s'améliorer par le moyen de la
» guerre même. Quant aux autres parties ,
» tous nos efforts tendront à leur restaura-
» tion ; mais il ne faut se flatter d'aucun
» changement notable avant la paix mari-
» time : c'est alors , messieurs , que tout de-
» vra prendre un nouvel essor , c'est alors
» seulement que nous pourrons espérer des
» dédommagemens , des réparations , du
» soulagement à tant de maux.

» La Hollande a été chaque année à la
» veille de perdre son existence politique et
» physique ; l'admirable persévérance de ses
» courageux habitans , en remédiant pres-
» que journellement aux dégâts des élémens ,
» comme aux désastres des événemens pu-
» blics , a prolongé l'existence de la patrie ;
» mais , nous ne devons pas nous le dissimu-
» ler , elle ne sortira de cet état de crise ,
» que lorsque nous aurons les moyens d'a-
» dopter un grand système d'amélioration ,
» et que nous pourrons l'entreprendre et le
» continuer avec calme et persévérance.
» Quoique loin de cette époque heureuse ,

» c'est cependant dans cette vue que plu-
» sieurs projets de lois seront présentés à
» vos discussions. Vous remarquerez entre
» autres, après le budget, les lois relatives
» aux finances, et un projet de loi portant
» création d'un grand ordre de l'Union, et
» d'un ordre du Mérite.

» Il est essentiel, messieurs, que tout es-
» prit de parti, tout esprit de province et
» de ville cesse, que l'esprit public renaisse,
» qu'on soit fier d'être Hollandais, qu'on se
» confie entièrement à nous pour le salut
» public. Que ce bon peuple soit convaincu
» *qu'aussi long-temps que nous serons au*
» *poste où la divine Providence nous a*
» *placé*, ni une santé pénible, ni aucune
» autre considération, ne nous empêcheront
» de veiller constamment à ses intérêts et à
» son salut, *aussi long-temps que nous le*
» *pourrons.* »

Le 7 décembre, il institua les grands of-
ficiers du royaume, maréchaux et colonels
généraux, etc., à l'imitation de ce qui
s'était fait en France. Le 11, il proposa au
corps législatif une loi portant création de
l'ordre de l'Union et de l'ordre du Mérite,

avec une dotation de 60,000 florins annuels.

A cette époque, le ministre d'Espagne, le chevalier d'Anduaga, homme probe, doux, conciliant et éclairé, lui présenta ses lettres de créance. Le Portugal le reconnut aussitôt après; le chevalier Bezerra, ministre du prince régent, fut présenté en cette qualité, en même temps que le comte de Lowendal, ministre de Danemarck. La Prusse et l'Autriche n'avaient pas encore répondu; mais celle-ci avait un chargé d'affaires, et annonçait l'envoi d'un ministre.

L'armée française triomphante se trouvait en Pologne, et tout semblait annoncer le rétablissement de cet ancien royaume. Les Français venaient d'établir à Varsovie une administration de gouvernement, dans laquelle se trouvait l'illustre général prince Joseph Poniatowsky.

L'électeur de Saxe, à la suite de la paix signée avec la France à Posen le 11 décembre, venait de prendre le titre de roi, et d'entrer dans la confédération du Rhin, formée depuis plusieurs mois. Cette confédération, non-seulement soustrayait les états de l'Allemagne au pouvoir de l'Autri-

che et de la Prusse, mais encore elle les plaçait sous l'influence immédiate de la France.

Le maréchal Masséna venait d'être appelé de Naples en Pologne.

Le prince Jérôme Napoléon commandait les troupes wurtembergeoises en Silésie; poussait vivement le siège des places fortes; il venait de s'emparer de Breslau.

Le corps d'armée hollandais commandé par le général Dumonceau occupait Hambourg et les villes Anséatiques; il faisait partie de la grande armée, et se trouvait soumis au maréchal français Brune.

Un officier prussien, le partisan Schill, s'empara du maréchal Victor, lorsque celui-ci se rendait à son corps d'armée.

Le prince primat venait d'être installé comme grand-duc de Francfort.

NOTES ET SUPPLÉMENS.

NOTE I.

L'HISTOIRE du sac de Rome dans le seizième siècle fut écrite par Jacques Bonaparte, gentilhomme toscan; on en trouve encore des exemplaires. Voici l'extrait de la préface qu'on lit dans celui que nous avons maintenant sous les yeux *.

« La famille des Bonaparte, de la ville de
» Saint-Miniato, est une des plus célèbres
» familles non-seulement de cette ville,
» mais encore de toute l'Étrurie. Lorsque
» Saint-Miniato formait une république, elle
» était du nombre des familles qui occu-

* « *Al Legitore.*

« La famiglia dei Buonaparte, della città di S. Miniato al Tedesco, è una delle più conspicue, non solo in detto luogo, ma eziandio della Toscana. Questa verità si ritrae dal vedere, che la famiglia sudetta, in quel tempo che S. Miniato si reggeva in forma di repubblica, fu una di quelle,

» paient toujours les charges suprêmes. On
 » la comptait entre les maisons les plus no-
 » bles et les plus puissantes. Elle avait, d'a-
 » près le témoignage des historiens de ce
 » temps-là, le premier rang dans les guerres
 » entre Saint-Miniato et Florence. Tous ceux
 » qui sont versés dans notre histoire, et qui
 » connaissent nos archives, savent qu'elle
 » jouissait des premiers honneurs, et qu'elle
 » fut une des principales familles de Florence,
 » de sorte que nous croyons inutile d'allé-
 » guer d'autres preuves. C'est dans les ar-
 » chives particulières de cette illustre famille
 » que j'ai trouvé le manuscrit autographe de
 » l'intéressante histoire que je vous présente
 » ici. Jacques, auteur de cette histoire, vi-

che vi godevano sempre i posti supremi, e fu tra le case grandi e magnati; e come tale ancora nell'occasioni delle guerre coi Fiorentini; ce la dimostrano gli storici dicendo di più, che anco nella città medesima di Firenze godè i primi onori, e fu considerata come una delle famiglie magnatizie Fiorentine: lo che ai pratici delle nostre storie, e de' nostri archivi costa per indubitato, senza necessità di dimostrazioni e di prove.

« Dall'archivio privato di questa illustre famiglia, mi è riuscito di avere l'autografo della storia interessantissima, che io qui vi presento venendo anco assicurato, che Ja-

» vait du temps du sac, c'est-à-dire, en 1527,
 » à la cour de Rome. Je me suis assuré par
 » d'autres ouvrages inédits de cet auteur,
 » ouvrages de beaucoup de goût et d'érudi-
 » tion, que c'était un gentilhomme très-
 » savant et bien informé des affaires du
 » monde. Il y eut toujours dans cette famille
 » des personnes très-marquantes en littéra-
 » ture; c'est ce qu'on voit dans l'histoire du
 » célèbre professeur Étienne Fabrucci, im-
 » primée dans la collection Calogerani; on
 » y parle avec de grandes louanges de Ni-
 » colas Bonaparte et d'autres littérateurs cé-
 » lèbres, qui fleurirent aux différentes épo-
 » ques de cette maison. Ce Nicolas Bonaparte
 » introduisit le premier la jurisprudence po-

copo, autore della medesima, viveva al tempo del sacco, cioè nel 1527, e dimorava nella corte di Roma; e da altre di lui opere inedite di sommo gusto, ed erudizione, io sono fatto certo che egli era un gentiluomo assai dotto, ed informato assai delle cose del mondo. Di fatto in questa famiglia furono sempre soggetti insigni per letteratura; e può aversene notizia nell' istorie dello studio Pisano del celebre professore Sig. Stefano Fabrucci, impressa nei tomi Calogerani, dove si ramentano con somma lode Nicolò Bonaparte (primo introduttore della giurisprudenza culta nello studio di Pisa, al riferire del Chieso nelle sue

» lie dans les écoles de Pise, d'après le témoi-
 » gnage de Chesio dans ses interprétations.

» On ne doit pas omettre l'inscription sé-
 » pulcrale suivante, gravée sur une magni-
 » fique table de marbre dans l'église de
 » Saint-François à Saint-Miniato : *Claris-*
 » *simo suæ ætatis et patriæ viro Joanni Ja-*
 » *cobo Muccio de Bonaparte, qui obiit anno*
 » *MCCCCXXXI die XXV septembris.*
 » *Nicolaus de Bonaparte, apostolicæ cameræ*
 » *clericus, fecit genitori benè merenti et poste-*
 » *ris. A Jean Jacques Mucci de Bonaparte,*
 » *l'homme le plus distingué de son temps et*
 » *de sa patrie, mort l'an 1441 le 25 sep-*
 » *tembre. Nicolas Bonaparte, cleric de la*
 » *chambre apostolique, érigea ce monument*
 » *à son père bienfaisant et à la postérité. »*

interprétazioni), e altri varii litteratidi grido, che fiorirono in diversi tempi di una tal casa.

• Non si vuol tralasciare la seguente iscrizione sepolcrale scolpita sopra un magnifico lastrone di marmo, che si osserva nella chiesa di S. Francesco di S. Miniato.

• *Clarissimo suæ ætatis et patriæ viro Joanni Jacobo Muccio de Bonaparte, qui obiit anno MCCCCXXXI, die XXV Septembris. Nicolaus de Bonaparte, apostolicæ cameræ clericus, fecit genitori benè merenti et posteris.*

On voit par-là que ce Nicolas Bonaparte occupait un rang très-distingué à Rome, de même que d'autres prélats de cette illustre maison; comme aussi l'auteur de cette his-

Da questo monumento si raccoglie ancora quanto in Roma si distinguessero ed il nominato Nicolò Bonaparte, ed altri illustri prelati, ed il nostro scrittore ancora, i quali godevano oltre a varie cariche, e dignità, l'onore d'essere affezionatissimi amici, ed intrinseci della famiglia degli Orsini, presso dei quali ci viene detto, che stasse Jacopo scrittore di questo minutissimo storico ragguaglio del sacco di Roma, che si giudiziosamente individua, e rileva ogni circostanza giorno per giorno, il che da nian altro scrittore è stato fatto con tanta diligenza, prudenza, circospezione, e veracità, e quel che è più, senza soverchia, esagerazione, maldicenza, e livore. Tutte queste circostanze la rendono molto pregiabile, e ce la fanno passare per vera, e molto più che combina nella sostanza con le storie di quei tempi che abbiamo alla luce. Oltre di ciò qual stima non merita per essere di uno trovatosi presente al sacco, e di un uomo tale; ci si aggiunga da doverci considerare, che quel memorabilissimo fatto è stato bensì descritto da molti, ma la maggior parte erano da Roma lontani, o scrissero assai dopo, e mescolano la loro narrativa con altre cose affatto disperate. Livio Gregorio Geraldì, nella prefazione all' Ecatommidi, fa una lunga e patetica descrizione di quel funestissimo avvenimento. Per altro non è che una declamazione, senza accennare li successi giorno per giorno seguiti, nè le persone di quelli che operarono, o come attori, o come pazienti in quella mise-

toire, lequel occupa différentes charges et dignités. Jacques Bonaparte était intime de la famille des Ursins, chez laquelle il demeurerait toujours dans ses voyages à Rome, etc.

rabile e luttuosa catastrofe. Il Guicciardini anch'egli ne ragiona, ma non è commendabile, nè per l'esattezza nè per la precisione. Benvenuto Cellini si stende molto nella sua vita sopra una tale istoria lugubre; ma egli vi mescola molti tratti di bravura che sono incredibili (come di avere egli ucciso Borbone), ed oltre a ciò egli che era in castel S. Angelo, nè tutto vide nè tutto racconta.

Altrimente come il Paninio, il Gionio, il Giacconio, l'Oldonino, scrivono o troppo sommariamente, o spezzatamente, con niun ordine, anzi con molta confusione. In somma (per restringersi in breve) molti generalmente sono per la troppa passione se non intieramente falsi almeno in molte parti sospetti; dove che dal nostro scrittore, senza far torto alla verità, si rispettano i supremi capi della Chiesa, e dell' Imperio; e se talvolta si rimonta fino a loro nell' origine dei disordini, non si confondono le imprudenze dell' arte del regnare, o le vedute politiche coi vizi privati della persona o col livore dell' storico. In fine il Buonaparte fa una giudiciosa premessa alla sua istoria col racconto delle ragioni, motivi e delli antecedenti che vi influirono, con dipingere lo stato dell' Europa di allora, e gli interessi dei principi, e i caratteri dei primarii personaggi che si figurano sulla scena. Niuno storico quasi di quelli che trattarono un tale argomento, ha un merito simile in questa parte. E pure è certo che quel grande avvenimento è collegato intimamente con la costituzione del

Il y a des membres de cette famille établis à Sarzane, dans l'état de Gènes. Le neveu du pape Nicolas V, qui était de ce pays, avait pour femme une Jeanne Bonaparte,

sistema politico di quei tempi: e non solo meritano di essere valutate tali circostanze; ma se si tralascia di porle avanti gli occhi dei leggitori, resta un accidente sì strepitoso quasi che effetto del caso congiurato al danno degli uomini.

- Col' occasione di parlare del Buonaparte daremo notizia di un altro scrittore, Francesco Vettori, fiorentino; il cui dialogo sopra il sacco di Roma l'anno 1527, si trova nel Pluteo xxxiii codic. cartae. 29 (scrittore dello stesso secolo) della biblioteca Medico-Laurenziana. Questo dialogo è molto breve, e scritto semplicemente e familiarmente. Egli è compreso in 191 carte e mezzo di 4°. Vi s'introducano a parlar due ignoti personaggi, coi nomi di Antonio e di Basilio. L'intreccio del dialogo consiste nel rappresentare Antonio tornato da Roma, ed a caso incontrato da Basilio; il quale godendo di rivedere un amico di cui per sei mesi non aveva avuta contezza, l'aveva pianto estinto, o da ferro, o da peste nel sacco di Roma, ove allora dimorava il detto Antonio; quindi all'udire Basilio che il detto Antonio ha tanto patito nella persona, e nella roba, che avrebbe piuttosto desiderato di morire, gli propone il tema di ragionare un poco insieme del detto sacco, distribuito in due parti, 1°. come passò la rovina di Roma; 2°. dei casi che ad Antonio accadere. Egli dice in breve, e con maggior riforma, le stesse cose le quali racconta il Buonaparte. Sul primo è osservabile, che egli

dont le portrait se trouvait dans la galerie de Florence, du temps de la reine d'Étrurie Marie-Louise, et fut envoyé par cette princesse à l'empereur Napoléon. Voici ce qu'on lit dans un ouvrage italien publié à Venise en 1787, sous le titre suivant, et que nous avons sous les yeux dans ce moment *.

dà un tocco, che per intendere bene la storia del sacco, duopo sarebbe cominciare da tempi di Leone X. In fatto del sacco ne discorre poco, o nulla, fermandosi piuttosto ad esaminare le cagioni per le quali avvenne tal disgrazia: e sono, l'ignoranza del Cardinale di Cortona nel non sapere governare Firenze, quella di Clemente VII, nell' esacerbare i Colonesi, e nel mandare un ordine che nessuno uscisse, nè colle robe, nè colle persone di Roma; la malizia di Borbon, l'imperizia di Renzo, e Cetazio Baglioni capitani, che non seppero fare il loro dovere, e il giusto gastigo di Dio.

« - Ciascuno s'accorge subito quanto maggiormente sia prezabile il nostro codice, che ora per la prima volta si manda in luce, contenente una parte sì memorabile, ma luttuosa ed orribile, della storia d'Italia. -

« Voyez l'ouvrage intitulé: *Ragguaglio storico di tutto l'occorso giorno nel sacco di Roma dell'anno MDXXVII: scritto da Jacopo Buonaparte, gentiluomo samminiatese, che vi si trovò presente. Trascritto dall' autografo di esso, ed ora per la prima volta dato in luce. In Colonia, 1756.*

* - Nobilissima fu la prosapia ed antica dei Dalla parte in Trevigi, per le fazioni Guelfe e Ghibelline dette Mala-

- « Istoria de' Cavalieri Gaudenti di T. Dom.
 » Maria Federici di Trevigi, in-4°, Venezia,
 » 1787. »
 » La famille des Bonapartes, très-ancienne

parte et Bonaparte. Nordiglio, uomo di dottrina ed autorità nel anno 1272, fu pretore in Parma, e compiendo gloriosamente il suo governo, fu ivi fatto cavaliere Gaudente. Questo è il primo cavaliere Gaudente Trevigiano di cui abbiasi notizia, e sembra ch'ei ne fosse con Fr. Corradino di Piombino, il propagatore nella patria. Ei fu figlio di Giovanni, e fu scovato, la di cui moglie, benemerita della milizia, fu Marmagna. Ebbe figlio Pietro, uomo celebre nella storia della Marca Trevigiana, da cui Odorico, e da questo Nicolò e Servadio, che furono nel 1356 Cavalieri Gaudenti, così trovandosi appresso il Mauro, del primo nelle sue genealogie Trevigiane: « Frat. Nicolaus ordinis militiæ fil. q. D. Odorici q. Petri q. fratris Nordigli de Bonaparte: » e dell'altro nei documenti della nostra storia. Nordiglio all'anno 1264 fu uno dei giudici delegati assieme del fratello *Bonsembiante*, che fu pure cavaliere Gaudente per decidere il litigio nato fra i Camminensi per la eredità di Gabriello da Camino. Nel 1267 fu sindaco del commune con Filippo Bocasino per comporre la sempre intralciata materia di Dazi coi Veneziani. Fu eletto più fiate nelle controversie più difficili arbitro e compromissario: Tale si vede nel 1285, dalle città di Trevigi, Feltre, e Bellune, per contrastati diritti sopra il sopresso Vescovato di Oderzo, e la chiesa di Mussolente, affare compiuto felicemente, che fece tante vicende, scomuniche, e litigii soffrire ai Trevigiani del quale si parla nella sentenza


et très-noble, était établie à Trévise en 1272.

» Il est question de cette famille dès les anciens temps. On sait que Nordius ou

del 1286, 13 Febrajo cod. Ecclem. Docum. 295; e Nordiglio pronunziò la sentenza alla presenza del prence Gerardo da Camino, registrata nel volume secondo della celebre raccolta Scotti. Fu procuratore generale della propria milizia, e tale lo era all' anno 1289. I Bonaparte quasi tutti sono sepolti onorevolmente appresso de' predicatori, e di essi nel necrologio antico del convento si serba onorata memoria. Nell' anno 1290, 3 aprile, morì fr. Nordiglio. Fondò un ospedale per gli infermi, e lo donò ai cavalieri di San Giacomo della Spata. Quest' ospedale con chiesa era poco lungi dalla città di Trevigi, fuori della porta detta ora di St. Tomaso. I cavalieri di St. Giacomo della Spata furono nel secolo XIII istituiti in Ispagna per difesa della religione. La famiglia Bonaparte ebbe sempre di quella chiesa ed ospedale il jus patronato. Nel 1342, 23 Settembre, Odorico q. Pietro q. fr. Nordiglio Bonaparte n' investì Enrico dell' ordine della milizia di S. Giacomo, sindaco e procuratore di fr. Falerio gran maestro della religione, per nome suo, e di tutti gli altri consorti. Pietro, figlio di fr. Nordiglio, fu cogli Azzoni et Beraldi unito per distruggere l'impero de' Catinesi in Ricciardo e Guercellone all' anno 1312, sostenendo la patria libertà. Per il merito di Pietro e de' suoi maggiori oltre al castello di S. Zenone dato a Buonaparti, unitamente a Caminesi, Collalti, Tempesta, Avogari, Azzoni, Galza, Caseri, Beraldi si permise portar armi in città e fuori (N. R. Calogeriana

Nordilius Bonaparte, après avoir été *podestat* à Parme, pendant un an, reçut, à la fin de son gouvernement, comme récompense, la croix de l'ordre de Gaudenti *. L'ancienne chronique de cette ville, publiée

opusc. Azzoni, Avogato, tom. 36.) Bonsembiante eziandio Bonaparte fu secondo il Mauro cavaliere Gaudente, de' conjugati, la di cui moglie fu Elica, figlia di fr. Costantino del Pero, benefattrice illustre de' predicatori. Intervenne Bonsembiante nel 1279 nella lega fatta coi Padovani, Vincentini e Trevigiani, e pacificò alcuni sedizioni di Padova. Beneficò l'ospedale di Trevigi, dove anche esiste il di lui testamento, etc., etc. - Pour le reste, voyez l'ouvrage même, Tome I. pages 203, 205, 206, 255, 256, 346, 347; Tome II, pages 36, 43, 44, 84, 101.

* Cet ordre, établi à Toulouse en 1229, sous la dénomination de soldats de Jésus-Christ, fut ensuite propagé en Italie en 1233, et Parme en fut le berceau. S'étant presque éteint, il fut rétabli le 25 mars 1261, à Bologne. Ce fut alors qu'on changea de constitution, et que les membres de l'ordre prirent le nom de chevaliers de la bienheureuse Marie Glorieuse, et vulgairement chevaliers Gaudenti. Leur but était de combattre les hérésies et l'usure, et de défendre l'église. Pour être chevalier, il fallait être noble; riche, vertueux, etc. Leur uniforme était une tunique blanche et un manteau noir, sur lequel on voyait cette . Les comtes de Montfort, de Dreux, de Montmorenci, de Levis, de Chartres, de Mauléon, de Boulogne, de Clermont, de Vendôme, de Coucy, de Courtenay, etc., étaient membres de cet ordre.

par Muratori (Rer. It. Scr. t. 9, p. 786) en parle ainsi : *L'an 1272, D. Nordius Bonaparte, de Trévisé, fut podestat de Parme, et, à la fin de son gouvernement, il fut fait chevalier Gaudente.* Rentré chez lui, Nordius fut un des plus grands propagateurs de cet ordre dans la Marche trévisane, avec Conradin de Piombino : et comme c'était un personnage d'un grand crédit, sa patrie le choisit, en 1285, pour son plénipotentiaire dans le traité solennel conclu entre Trévisé et Bellune ; elle l'avait déjà expérimenté en 1267, lorsqu'on le chargea, avec Philippe Bocassin, de concilier un autre différent.

» En 1285, Nordius Bonaparte fut élu arbitre par les villes de Trévisé, Feltre et Bellune, pour les droits que chacune de ces villes prétendait avoir sur l'évêché supprimé d'Oderzo et l'église de Mussolente, prétentions qui causèrent aux Trévisans tant de troubles et d'excommunications.

» Non-seulement il était chargé des affaires publiques, mais son crédit et la considération dont il jouissait firent qu'il décida souvent des affaires particulières. On le

trouve *fideicessor* dans la cause célèbre des princes Caminèse, pour l'héritage de Gabriel de Camine, en 1264. On le trouve témoin, en 1280, dans le testament de Pierre Calza, etc. Cette considération, dont il jouissait dans les affaires publiques et particulières, il en jouissait aussi dans l'ordre de chevalerie auquel il appartenait. En effet, en 1288, il était déjà syndic; il bâtit une église, entretint des chevaliers conventuels et des prêtres. L'année suivante, en 1289, il fut fait procureur général, et, en cette qualité, il prit possession, le 10 juillet, des biens de l'ordre. Un hôpital pour les malades fut érigé par Nordius Bonaparte, à ses dépens, avec une église à peu de distance de Trévisé, hors de la porte de Saint-Thomas, et il le mit sous la direction des chevaliers de Saint-Jacques de la Spata, qui en furent ensuite investis, en 1342, par son petit-fils Oderic Bonaparte. La famille Bonaparte conserva son droit de maîtrise sur cette église et sur cet hôpital. C'est dans cette église que Nordius Bonaparte fut enterré en 1290; car le vieux nécrologe de l'église de Saint-Nicolas de Trévisé con-

tient cet article : *Le 5 avril 1290, mourut M. le chevalier Nordius de Bonaparte, chevalier de la bienheureuse Vierge Marie, enterré dans l'église de Saint-Jacques de la Spata; il fit bâtir l'église des malades.* La femme de Nordius se nommait Marmagne; elle avait une terre qui était située entre le monastère de Sainte-Marie Nouvelle de Trévisé, le fleuve Silère, la voie publique, et la place aux Moulins. Elle vendit ensuite, en 1290, cette terre aux chevaliers Gaudenti, comme il apparaît par un acte de vente.

» Bonsemblant Bonaparte fut tout aussi célèbre que son frère, et comme lui chevalier; il fut collègue de son frère dans l'affaire des princes de Camine, en 1264. En 1279, il fit partie de la ligue entre les Padouans, les Vicentins et les Trévisans, et pacifia les mutins de Padoue. Il fit des dons à l'hôpital de Trévisé, où son testament existe. D'après le nécrologe ancien déjà cité, il mourut le 10 juin 1308, et fut enterré dans l'église des Jacobins de Trévisé, comme presque tous les autres membres de sa famille. Sa demeure était aussi dans la rue Saint-André, comme celle de son frère,

puisque, dans l'acte de vente de Marmagne, cité ci-dessus, on dit, « *Acte fait à Trévisé,*
 » *dans la contrée ou rue Saint-André, sous*
 » *le portique du chevalier Bonsemblant*
 » *Bonaparte.* »

» La femme de Bonsemblant était Élica, fille de Constantin del Pero, la plus illustre famille de Trévisé, et bienfaitrice des dominicains.

» Dans la ville de Bologne, à l'église de Sainte-Égide ou Sainte-Marie Solaire, on trouve le corps du bienheureux Bonaparte, avec cette inscription latine : *Cette urne contient le corps du bienheureux Bonaparte: il guérit beaucoup de monde; il prouva qu'il était saint.*

Arca Bonapartis corpus tenet ista beati :

*Multos sanavit, se sanctum esse probavit *.*

» Pierre Bonaparte, fils de Nordius, déjà mentionné, joua un grand rôle dans l'his-

* Maintenant le corps de ce bienheureux se trouve dans l'église de *Santa Maria della vita*, dans la chapelle de Saint-Jérôme, appartenant à la famille Ghisilieri. Louis fut le visiter le 3 septembre 1817, à son passage à Bologne.

toire de Trévis. Secondé par les Azzoni et les Béroalde de Trévis, il détruisit, en 1512, la tyrannie que les princes Caminesi Richard et Guerullon exerçaient sur sa patrie. C'est pourquoi les Bonapartes, outre le château de Saint-Zénon, reçurent des Trévisans le droit exclusif de porter les armes dans la ville et au dehors. Après la chute des Caminesi, Pierre Bonaparte se ligua avec les Scaligères, maîtres de Vérone, et fut podestat de Padoue. A sa mort, Pierre laissa deux fils, dont un s'appelait Oderic, qui exécuta les dispositions de son aïeul à l'égard des chevaliers de Saint-Jacques della Spata, comme on a déjà dit ; et l'autre fils de Pierre fut Servadius Bonaparte, lequel, en 1552, fut élu prieur de l'ordre des Gaudenti, comme il paraît par l'article suivant : *Au nom du Christ, amen. Les nobles du premier rang ont présenté à M. le capitaine et podestat de Trévis, M. le chevalier Servadius de Bonaparte, élu par eux comme leur prieur ; demandant, selon l'usage, qu'il soit confirmé. M. le podestat l'a confirmé de suite publiquement, ainsi que le grand-maître de l'ordre.* Il vécut fort

long-temps au milieu des troubles et des guerres, et mourut en 1597.

NOTE II.

*Proclamation faite en Hollande le 9 juin
1806..*

« Louis Napoléon, par la grâce de Dieu et
« les lois constitutionnelles de l'état, roi de
« Hollande; à tous ceux qui la présente li-
« ront ou entendront lire, salut.

« « Savoir faisons, par la présente procla-
« mation, à tous en général et à chacun en
« particulier, que nous avons accepté et ac-
« ceptons la couronne de Hollande, confor-
« mément au vœu du pays, aux lois consti-
« tutionnelles, et au traité muni des ratifi-
« cations réciproques, lequel nous a été
« présenté aujourd'hui par les députés de la
« nation hollandaise.

« « A notre avènement au trône, notre soin
« le plus cher sera de veiller aux intérêts de
« notre peuple. Nous prendrons toujours à
« cœur de lui donner des preuves constantes
« et multipliées de notre amour et de notre
« sollicitude; nous maintiendrons la liberté

» de nos sujets et leurs droits, et nous occu-
» perons sans cesse de leur bien-être.

» L'indépendance du royaume est garantie
» par l'empereur notre frère; les lois consti-
» tutionnelles garantissent également à cha-
» cun ses créances sur l'état, sa liberté per-
» sonnelle, et sa liberté de conscience. C'est
» après cette déclaration que nous avons dé-
» crété et décrétons ce qui suit :

» 1°. Les ministres de la marine et des
» finances, par décret de ce jour, entreront
» en fonctions; les autres ministres conti-
» nueront les leurs jusqu'à nouvel ordre.

» 2°. Toutes les autorités constituées,
» quelles qu'elles soient, civiles et militai-
» res, continueront leurs fonctions jusqu'à
» ce qu'il en soit autrement ordonné.

» 3°. Les lois constitutionnelles de l'état,
» le traité conclu à Paris entre la France et
» la Hollande, seront immédiatement pu-
» bliés, ainsi que le présent décret, de la
» manière la plus authentique.

» Donné à Paris, ce 5 juin de l'an 1806,
» et de notre règne le premier.

» Signé Louis. »

LOIS CONSTITUTIONNELLES.

SECTION PREMIÈRE.

Dispositions générales.

« 1°. Les lois constitutionnelles actuelle-
» ment en vigueur , en particulier la consti-
» tution de 1805 , ainsi que les lois civiles ,
» politiques et religieuses présentement en
» activité dans la république batave , et dont
» l'exercice est conforme aux dispositions
» du traité conclu le 24 mai de la présente
» année, entre S. M. l'empereur des Français,
» roi d'Italie, et la république batave, se-
» ront conservées intactes , à l'exception
» seulement de celles qui seront abolies par
» les présentes lois constitutionnelles.

« 2°. L'administration des colonies hollan-
» daises est réglée par des lois particulières.
» Les revenus et les dépenses des colonies
» seront regardés comme faisant partie des
» revenus et des dépenses de l'état.

« 3°. La dette publique de l'état est ga-
» rantie par les présentes.

« 4°. La langue hollandaise continue à
» être employée exclusivement pour les lois,

» les publications, les ordonnances, les ju-
 » gemens, et tous les autres actes publics
 » sans distinction.

» 5°. Il ne sera fait aucun changement
 » dans le titre ou le poids des espèces mon-
 » nayées, à moins que ce ne soit en vertu
 » d'une loi particulière.

» 6°. L'ancien pavillon de l'état sera con-
 » servé.

» 7°. Le conseil d'état sera composé de
 » treize membres. Les ministres auront
 » rang, séance et voix délibérative au con-
 » seil d'état.

SECTION SECONDE.

De la religion.

» 1°. Le roi et la loi accordent une égale
 » protection à toutes les religions qui sont
 » professées dans l'état. Par leur autorité est
 » déterminé tout ce qui est jugé nécessaire
 » à l'organisation, la protection et l'exer-
 » cice de tous les cultes. Tout exercice de la
 » religion se borne à l'intérieur des temples
 » de toutes les différentes communions.

» 2°. Le roi jouit dans ses palais, ainsi

» que dans tous les lieux où il résidera, de
» l'exercice libre et public de sa religion. »

SECTION TROISIÈME.

Du roi.

« 1°. Le roi a exclusivement et sans res-
» triction l'entier exercice du gouverne-
» ment, et de tout pouvoir nécessaire pour
» assurer l'exécution des lois et les faire res-
» pecter. Il nomme à toutes les charges et à
» tous les emplois civils et militaires qui,
» d'après les lois précédentes, étaient à la
» nomination du grand pensionnaire. Il a
» l'entière jouissance des prééminences et
» prérogatives attachées jusqu'ici à cette di-
» gnité. Les monnaies de l'état seront frap-
» pées à son effigie. La justice est rendue en
» son nom. Il a le droit d'accorder grâce,
» abolition ou rémission des peines portées
» par sentences judiciaires; néanmoins il
» ne peut exercer ce droit qu'après avoir en-
» tendu en conseil privé les membres de la
» cour nationale.

« 2°. A la mort du roi, la garde du roi
» mineur sera toujours confiée à la reine

» mère, et, à son défaut, à telle personne
 » qui sera désignée à cet effet par l'empereur
 » des Français.

» 5°. Le régent sera assisté par un conseil
 » de nationaux, dont la composition et les
 » attributions seront déterminées par une
 » loi particulière. Le régent ne sera pas
 » personnellement responsable des actes de
 » son gouvernement.

» 4°. Le gouvernement des colonies, et
 » tout ce qui est relatif à leur administration
 » intérieure, appartient exclusivement au
 » roi.

» 3°. L'administration générale du royau-
 » me est confiée à la direction immédiate
 » de quatre ministres nommés par le roi,
 » savoir : un des relations extérieures, un
 » de la guerre et de la marine, un des finan-
 » ces, et un de l'intérieur.

SECTION QUATRIÈME.

De la loi.

» 1°. La loi est faite en Hollande par le
 » concours du corps législatif, formé de
 » l'assemblée de LL. HH. PP. et du roi. Le

» corps législatif sera composé de trente-
» huit membres nommés pour cinq ans, dans
» les proportions suivantes, savoir : pour le
» département de Hollande, dix-sept mem-
» bres; pour la Gueldre, quatre; pour le
» Brabant, quatre; pour la Frise, trois; pour
» la Zélande, deux; pour Groningue, deux;
» pour Utrecht, deux; pour Drenthen, un;
» pour l'Over-Issel, trois. Le nombre des
» membres de LL. HH. PP. pourra être
» augmenté par la loi en cas d'augmentation
» de territoire.

» 2°. Pour cette fois, afin de procéder à
» la nomination des dix-neuf membres de
» LL. HH. PP. par lesquels le nombre dé-
» terminé par l'article précédent sera porté
» au complet, l'assemblée de LL. HH. PP.
» présentera au roi une liste de deux can-
» didats pour chacune des places à remplir.
» L'assemblée départementale de chaque
» département présentera également une
» liste double de candidats. Le roi fera
» l'élection parmi les candidats proposés.

» 3°. Le grand pensionnaire actuel pren-
» dra le titre de président de LL. HH. PP.,
» et restera en fonction en cette qualité sa

» vie durant. Le choix de ses successeurs
 » aura lieu de la manière déterminée par la
 » constitution de 1805.
 » 4°. Le corps législatif élira hors de son
 » sein un greffier, à la pluralité des suffrages.
 » 5°. Le corps législatif se réunira à l'or-
 » dinaire deux fois par an, savoir : depuis le
 » 15 avril jusqu'au 1^{er} juin, et depuis le 15
 » novembre jusqu'au 15 janvier. Il pourra
 » être convoqué extraordinairement par le
 » roi. Le 15 novembre, le plus ancien cin-
 » quième des membres formant le corps
 » législatif sortira de ce corps. La première
 » sortie aura lieu le 15 novembre 1807 ; et,
 » pour cette fois, le sort décidera des pre-
 » mières sorties. Les membres sortans se-
 » ront toujours rééligibles. »

SECTION CINQUIÈME.

Pouvoir judiciaire.

» 1°. Les institutions judiciaires seront
 » conservées telles qu'elles ont été établies
 » par la constitution de l'an 1805.
 » 2°. Le roi exercera, relativement au

» pouvoir judiciaire, tous les droits et toute
» l'autorité qui ont été attribués au grand
» pensionnaire par les articles 49, 51, 56,
» 79, 82 et 87 de la constitution de l'an
» 1805.

» 5°. Tout ce qui a rapport à l'exercice
» de la justice criminelle militaire sera réglé
» séparément par une loi ultérieure. »

TRAITÉ

Entre l'empereur des Français , roi d'Italie, et la république Batave, représentés d'une part par M. Ch. Talleyrand , ministre des affaires étrangères, et de l'autre par MM. Verhuell , Gogel , Van Styrum, Six, et Gerard Brantzen; conclu à Paris , le 24 mai 1806.

« CONSIDÉRANT,

» 1°. Que, vu la disposition générale des
» esprits et l'organisation actuelle de l'Eu-
» rope , un gouvernement sans consistance
» et sans durée certaine ne peut remplir le
» but de son institution ;

» 2°. Que le renouvellement périodique
» du chef de l'état sera toujours en Hollande
» une source de dissensions, et au dehors un
» sujet constant d'agitations et de discorde
» entre les puissances amies ou ennemies
» de la Hollande ;

» 3°. Qu'un gouvernement héréditaire
» peut seul garantir la tranquille possession
» de tout ce qui est cher au peuple hollan-

» dais, le libre exercice de sa religion, la
» conservation de ses lois, son indépen-
» dance politique, et sa liberté civile ;

» 4^o. Que le premier de ces intérêts est
» de s'assurer d'une protection puissante, à
» l'abri de laquelle il puisse exercer libre-
» ment son industrie, et se maintenir dans
» la possession de son territoire, de son
» commerce et de ses colonies ;

» 5^o. Que la France est essentiellement
» intéressée au bonheur du peuple hollan-
» dais, à la prospérité de l'état, et à la sta-
» bilité de ses institutions, tant en consi-
» dération des frontières septentrionales de
» l'empire ouvertes et dégarnies de places
» fortes, que sous le rapport des principes
» et des intérêts de la politique générale,
» ont nommé à, etc., etc., et sont con-
» venus :

» 1^o. Sa Majesté l'empereur des Français,
» roi d'Italie, tant pour lui que pour ses
» successeurs à perpétuité, garantit à la
» Hollande le maintien de ses droits consti-
» tutionnels, son indépendance, l'intégrité
» de ses possessions dans les deux mondes,

» sa liberté politique, civile et religieuse,
» telle qu'elle est consacrée par les lois ac-
» tuellement établies, et l'abolition de tout
» privilège en matière d'impôt.

» 2°. Sur la demande formelle faite par
» leurs hautes puissances, représentant la
» république batave, que le prince Louis
» Napoléon soit nommé et couronné roi
» *héréditaire* et constitutionnel de Hollande,
» sa majesté défère à ce vœu, et autorise le
» prince Louis Napoléon à accepter la cou-
» ronne de Hollande, pour être possédée
» par lui et sa descendance naturelle, légi-
» time et masculine, par ordre de primo-
» géniture, à l'exclusion perpétuelle des
» femmes et de leur descendance. En cou-
» séquence de cette autorisation, le prince
» Louis Napoléon possédera cette couronne
» sous le titre de roi, et avec tout le pou-
» voir et toute l'autorité qui seront déter-
» minés par les lois constitutionnelles que
» l'empereur Napoléon a garanties dans
» l'article précédent; néanmoins il est sta-
» tué que les couronnes de France et de
» Hollande ne pourront jamais être réunies
» sur la même tête.

» 3°. Le domaine de la couronne com-
» prend , 1°. un palais à la Haye , qui sera
» destiné au séjour de la maison royale ;
» 2°. le palais du Bois ; 3°. le domaine de
» Soestdyck ; 4°. un revenu en biens-fonds
» de cinq cent mille florins. La loi de l'état
» assure au roi une somme annuelle de
» quinze cent mille florins , argent de Hol-
» lande , payables chaque mois par dou-
» zième.

» 4°. En cas de minorité , la régence ap-
» partient de droit à la reine , et , à son dé-
» faut , l'empereur des Français , en sa qua-
» lité de chef perpétuel de la famille
» impériale , nomme le régent du royaume.
» Il choisit parmi les princes de la famille
» royale , et , à leur défaut , parmi les natio-
» naux. La minorité des rois finit à dix-huit
» ans accomplis.

» 5°. Le douaire de la reine sera déter-
» miné par son contrat de mariage. Pour
» cette fois , il est convenu que ce douaire
» est fixé à la somme annuelle de deux cent
» cinquante mille florins , qui sera prise sur
» le domaine de la couronne. Cette somme
» prélevée , la moitié du restant du revenu

» de la couronne servira aux frais de l'en-
» tretien de la maison du roi mineur ; l'au-
» tre moitié sera affectée aux dépenses de la
» régence.

» 6°. Le roi de Hollande sera à perpétuité
» grand dignitaire de l'empire , sous le titre
» de connétable. Les fonctions de cette
» dignité pourront néanmoins être remplies,
» au gré de l'empereur des Français , par un
» prince vice-connétable , lorsqu'il jugera
» à propos de créer cette dignité.

» 7°. Les membres de la maison régnante
» en Hollande resteront personnellement
» soumis aux dispositions du statut constitu-
» tionnel du 30 mars dernier , formant la
» loi de la famille impériale de France.

» 8°. Les charges et emplois de l'état , au-
» tres que ceux tenant au service personnel
» de la maison du roi , ne pourront être
» conférés qu'à des nationaux.

» 9°. Les armes du roi seront les armes
» anciennes de la Hollande , écartelées de
» l'aigle impériale de France , et surmontées
» de la couronne royale.

» 10°. Il sera incessamment conclu entre
» les puissances contractantes un traité de

» commerce, en vertu duquel les sujets hol-
» landais seront traités en tous temps, dans
» les ports et sur le territoire de l'empire
» français, comme la nation la plus spéciale-
» ment favorisée. S. M. l'empereur et roi
» s'engage de plus à intervenir auprès des
» puissances barbaresques pour que le pa-
» villon hollandais soit respecté par elles à
» l'égal de celui de S. M. l'empereur des
» Français.

» Les ratifications du présent traité seront
» échangées à Paris dans l'espace de dix
» jours.

» Paris, etc., etc. »